

## Territoire du Pays Bellêmois

### Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

# Modification simplifiée n°1 Dossier d'approbation

---

Pièce n°4-2-2 : Annexe sanitaire – Eau potable

---

Procédure	Approbation
Elaboration	07/12/2017
Modification simplifiée n°1	18/03/2021

## Territoire du Pays Bellêmois

### Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

# Modification simplifiée n°1 Dossier d'approbation

---

Pièce n°4-2-2-1 : Captage Eau potable

---

Procédure	Approbation
Elaboration	07/12/2017
Modification simplifiée n°1	18/03/2021

Département :  
ORNE

Commune :  
APPENAI-SOUS-BELLEME

Section : B  
Feuille : 000 B 01

Échelle d'origine : 1/2500  
Échelle d'édition : 1/1000

Date d'édition : 02/12/2016  
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC49  
©2016 Ministère des Finances et des  
Comptes publics

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

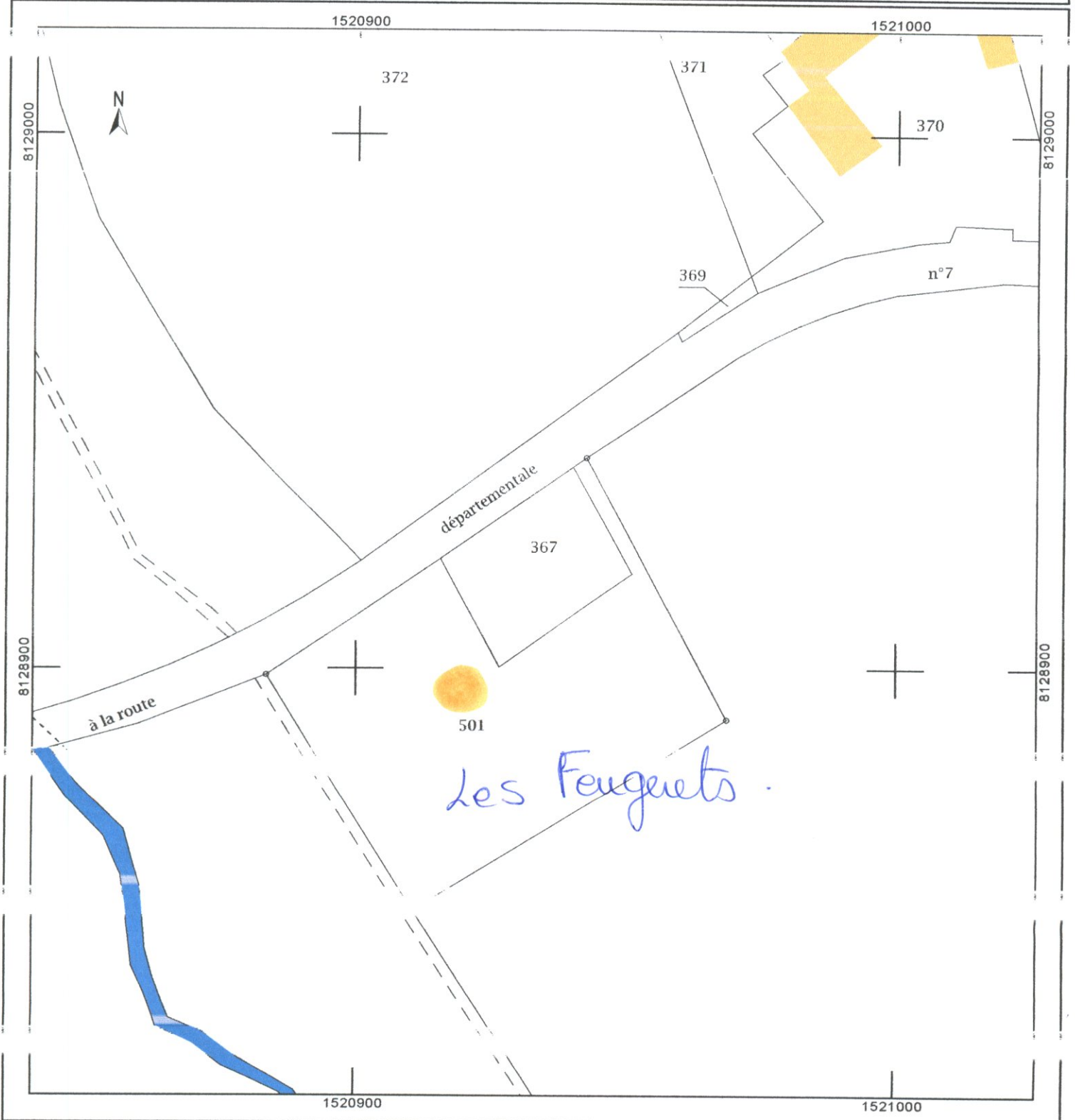
EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré  
par le centre des impôts foncier suivant :  
POLE DE TOPOGRAPHIE  
ET DE GESTION CADASTRALE 12 RUE  
DE L' ENTREPOT 61201  
61201 ARGENTAN CEDEX  
tél. 02.33.12.26.82 -fax 02.33.12.26.85  
cdif.argentan@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

CAPTAGE .



Département :  
ORNE  
  
Commune :  
LE GUE-DE-LA-CHAINE

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré  
par le centre des impôts foncier suivant :  
POLE DE TOPOGRAPHIE  
ET DE GESTION CADASTRALE 12 RUE  
DE L'ENTREPOT 61201  
61201 ARGENTAN CEDEX  
tél. 02.33.12.26.82 -fax 02.33.12.26.85  
cdif.argentan@dgfip.finances.gouv.fr

Section : H  
Feuille : 000 H 01

Échelle d'origine : 1/2500  
Échelle d'édition : 1/1000

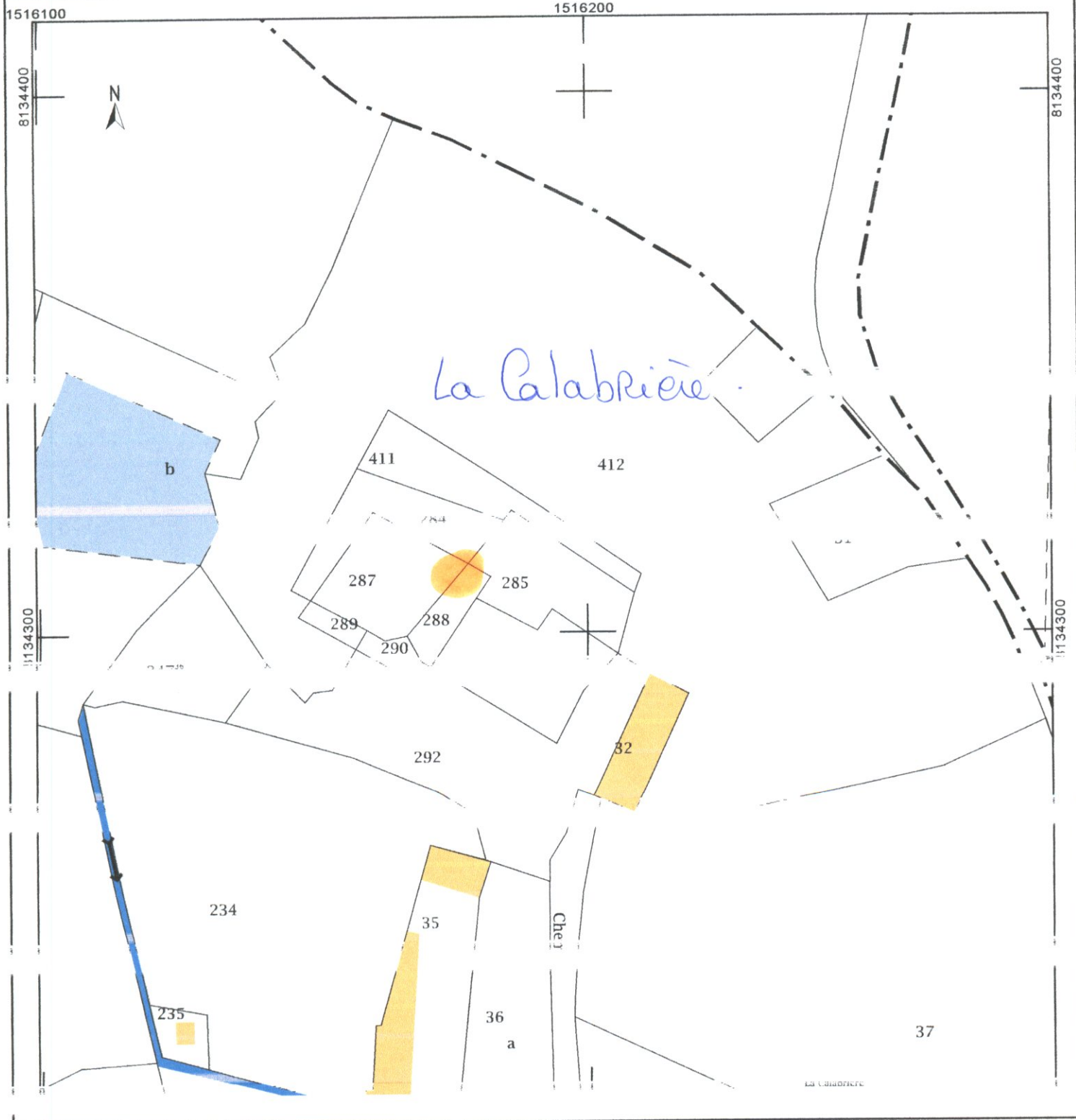
Date d'édition : 02/12/2016  
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC49  
©2016 Ministère des Finances et des  
Comptes publics

CAPTAGE.

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr



Département :  
ORNE

Commune :  
ST MARTIN DU VIEUX BELLEME

Section : D  
Feuille : 000 D 01

Échelle d'origine : 1/2500  
Échelle d'édition : 1/1000

Date d'édition : 02/12/2016  
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC49  
©2016 Ministère des Finances et des  
Comptes publics

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré  
par le centre des impôts foncier suivant :  
POLE DE TOPOGRAPHIE  
ET DE GESTION CADASTRALE 12 RUE  
DE L'ENTREPOT 61201  
61201 ARGENTAN CEDEX  
tél. 02.33.12.26.82 -fax 02.33.12.26.85  
cdif.argentan@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

CAPTAGE



Département :  
ORNE

Commune :  
DAME-MARIE

Section : ZN  
Feuille : 000 ZN 01

Échelle d'origine : 1/2000  
Échelle d'édition : 1/1250

Date d'édition : 02/12/2016  
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC49  
©2016 Ministère des Finances et des  
Comptes publics

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

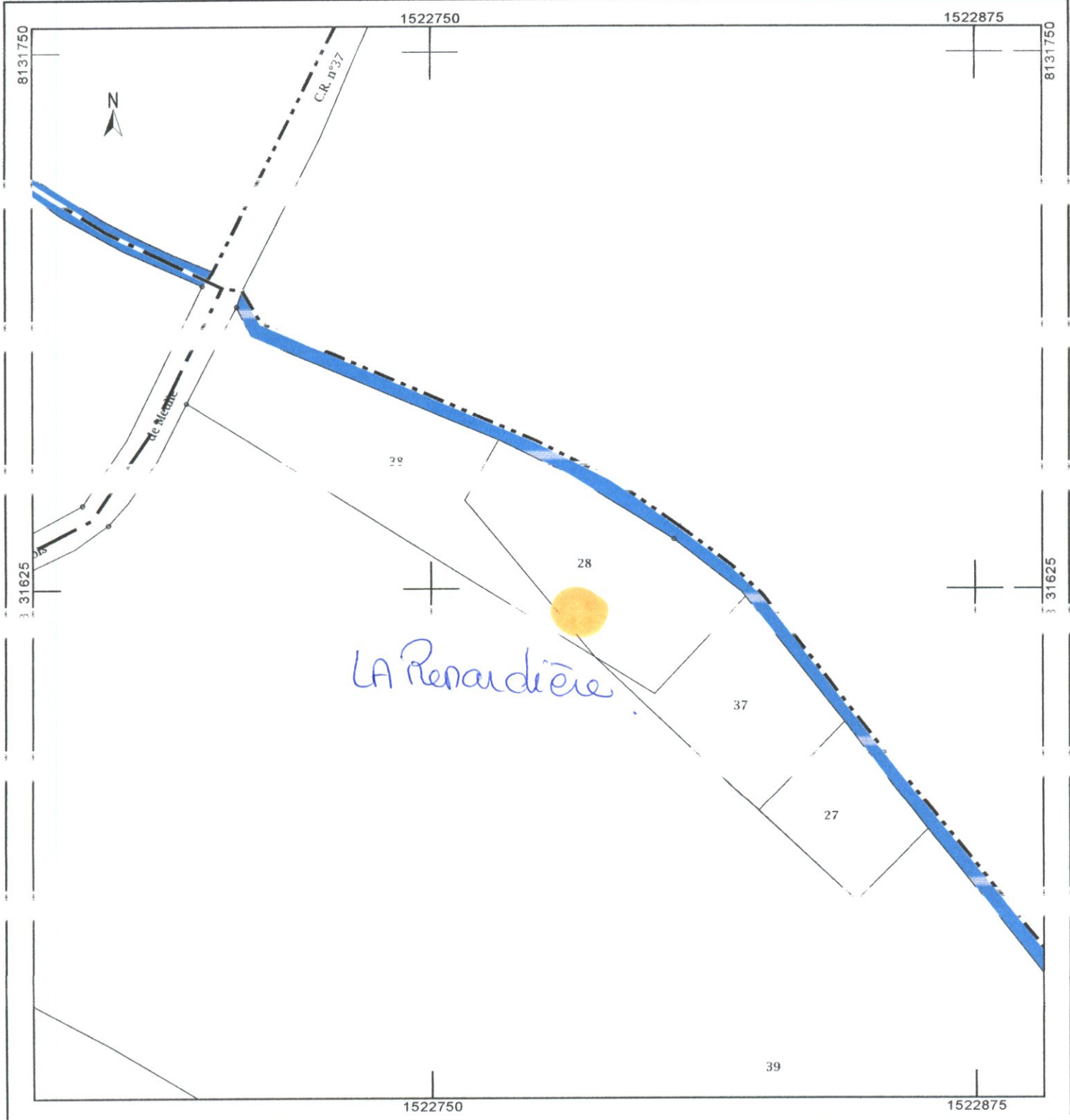
EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré  
par le centre des impôts foncier suivant :  
POLE DE TOPOGRAPHIE  
ET DE GESTION CADASTRALE 12 RUE  
DE L' ENTREPOT 61201  
61201 ARGENTAN CEDEX  
tél. 02.33.12.26.82 -fax 02.33.12.26.85  
cdf.argentan@dgfip.finances.gouv.fr


Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

CAPTAGE

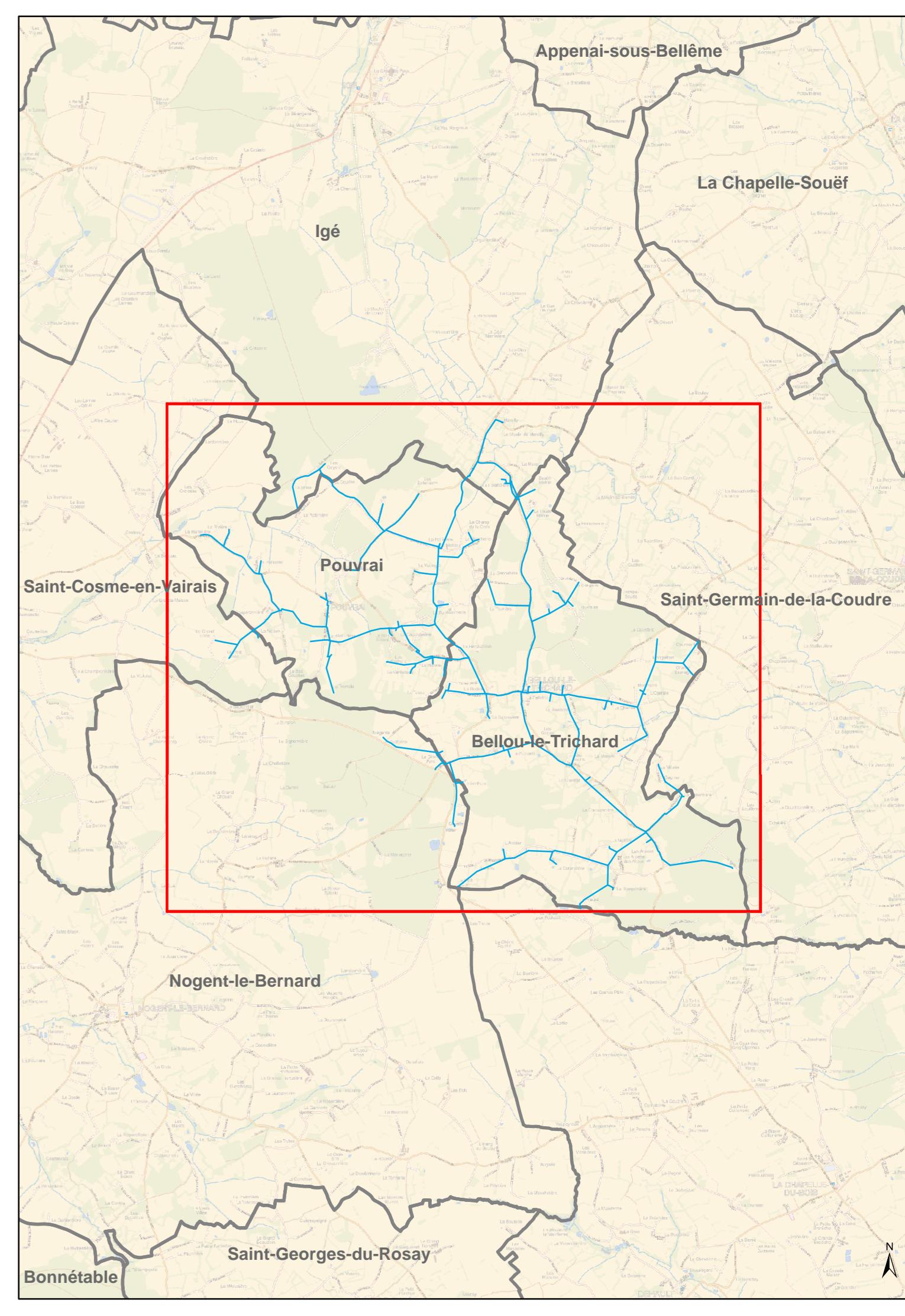






**Légende**

<b>Canalisations</b>	<b>Appareils</b>	<b>Ouvrages</b>
Distribution	Vanne	Réservoir sur tour
Feeder	Vanne fermée	Réservoir semi-enterré / enterré
Défense incendie	Robinet 1/4 tour	Réservoir au sol / bache
Eau brute	Purge	Réservoir incendie
Refoulement	Vidange	Production avec traitement
Refoulement/Distribution	Ventouse	Captage
Galerie	Plaque d'extrémité	Forage
Hors service	Réduction	Puits
Vidange	Potiau d'incendie	Station de pompage
Branchement simple	Bouche d'incendie	Station de surpression
Hors gestion SAUR	Compteur de production / sectorisation	Brise charge
Hors Contrat	Compteur import / export	Traitement sur réseau
	Compteur aborné	
	Débitmètre	
	Stabilisateur d'écoulement	
	Boîte à boues	
	Borne fontaine	
	Bouche de lavage	
	Clapet	
	Disjoncteur	
	Réducteur de pression	
	Régulateur de pression amont/aval	
	Souape anti-bélier	




**Département de l'Orne**

**SIAEP BELLOU-LE-TRICHARD POUVRAI**

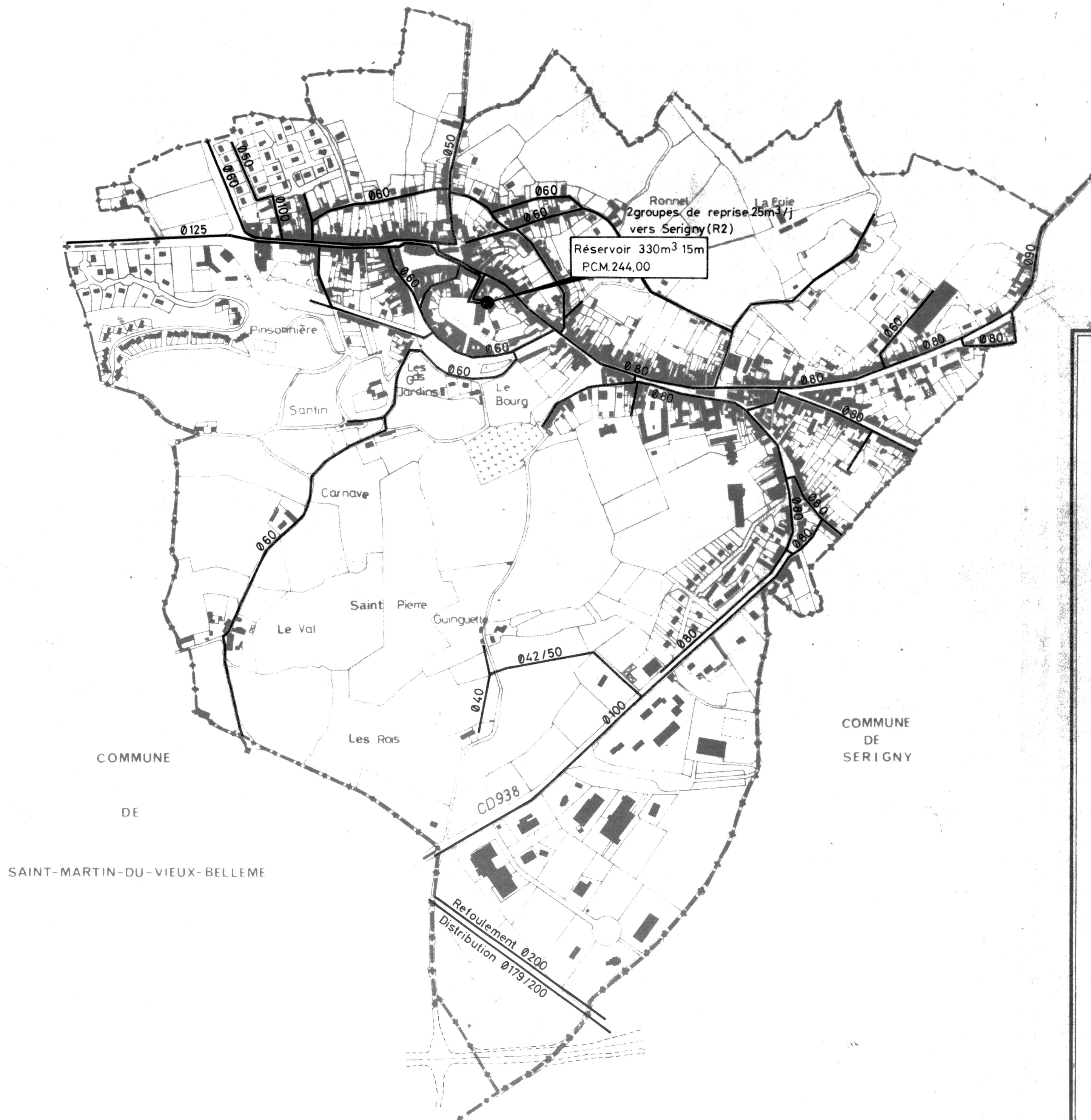
---

Plan n°: 6100-00-E-100	Echelle : 1:6 500
Cartographe: M. FONTAINE	Date: 04/09/2015

**Réseau d'eau potable**  
*Plan d'Ensemble*

  
 CPO Marne La Vallée  
 8,bld Michael Faraday  
 CS30560  
 77716 Serris - Marne La Vallée  
 Cedex 4

nord



# PLAN D'OCCUPATION DES SOLS

Commune de BELLEME

Vu pour être annexé à la délibération du Conseil Municipal en date du 09 décembre 1988 APPROUVANT la révision du Plan d'Occupation des Sols de la Commune de BELLEME.  
Fait à BELLEME,  
Le 13 décembre 1988  
Le Maire :



POUR LE MAIRE,  
L'ADJOINT,

*[Signature]*

**4** Annexe Sanitaire  
Eau Potable

Ech: 1/5000

DIRECTION DEPARTEMENTALE  
DE L'EQUIPEMENT DE L'ORNE

PUBLICATION: 02.02.1981

APPROBATION: 21.9.1981

**GEP** URBANISME et  
AMENAGEMENT

# SIAEP LE PIN LA GARENNE – COULIMER

## Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable

**Exercice 2015**

Rédacteur (mandataire) : Syndicat Départemental de l'Eau de l'Orne - [www.sde61.fr](http://www.sde61.fr)

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice présenté conformément à l'article L22245 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007. Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur et la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr), rubrique « l'Observatoire »

INDICE	DATE	MODIFICATIONS
V0	29/07/2016	Version provisoire
V1	03/08/2016	Compléments
V2	16/08/2016	Compléments
V3		
V4		

## **Table des matières**

1.	Caractérisation technique du service .....	1
1.1.	Présentation du territoire desservi.....	1
1.2.	Mode de gestion du service .....	1
1.3.	Estimation de la population desservie (D101.1).....	1
1.4.	Nombre d'abonnés .....	2
1.5.	Eaux brutes .....	3
1.5.1.	Prélèvement sur les ressources en eau .....	3
1.6.	Eaux traitées.....	3
1.6.1.	Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2015.....	3
1.6.2.	Production .....	3
1.6.3.	Volumes vendus au cours de l'exercice .....	4
1.6.4.	Autres volumes.....	5
1.6.5.	Volume consommé autorisé .....	5
1.7.	Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements).....	5
2.	Tarification de l'eau et recettes du service .....	6
2.1.	Modalités de tarification .....	6
2.2.	Facture d'eau type (D102.0) .....	7
2.3.	Recettes.....	8
3.	Indicateurs de performance .....	9
3.1.	Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1).....	9
3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B).....	9
3.3.	Indicateurs de performance du réseau.....	11
3.3.1.	Rendement du réseau de distribution (P104.3) .....	11
3.3.2.	Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3).....	12
3.3.3.	Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3).....	12
3.3.4.	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2) .....	13
3.4.	Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3) .....	13
4.	Financement des investissements.....	14
4.1.	Branchements en plomb.....	14
4.2.	Montants financiers.....	14
4.3.	État de la dette du service .....	14
4.4.	Amortissements .....	14
4.5.	Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service .....	14
4.6.	Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice .....	14
5.	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau.....	15
5.1.	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0).....	15
5.2.	Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT) .....	15
6.	Tableau récapitulatif des indicateurs .....	16

# **1. Caractérisation technique du service**

## **1.1. Présentation du territoire desservi**

Le service est géré au niveau **intercommunal**.

- **Nom de la collectivité** : SIAEP DU PIN-LA-GARENNE - COULIMER
  - **Caractéristiques** (commune, EPCI et type, etc.) : SIVU
  - **Compétences liées au service** :
    - Production
    - Protection du point de prélèvement
    - Traitement
    - Transfert
    - Stockage
    - Distribution
  - **Territoire desservi** (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Bellavilliers, Cdc De La Vallée De La Haute Sarthe, Coulimer, Eperrais, Le Pin-La-Garenne, Mauves-Sur-Huisne, Parfondeval, Saint-Denis-Sur-Huisne, Saint-Jouin-De-Blavou, Saint-Quentin-De-Blavou.
  - **Existence d'une CCSPL**  Oui  Non
- Existence d'un règlement de service  Oui, date d'approbation\* : 08/03/2005

## **1.2. Mode de gestion du service**

Le service est exploité en **délégation de service public : affermage**

Nature du contrat :

- Nom du prestataire : SAUR
- **Date de début de contrat** : 08/03/2005
- **Date de fin de contrat initial** : 31/12/2016
- **Date effective de fin de contrat (après avenant le cas échéant)** : 31/12/2016
- Nombre d'avenants et nature des avenants :
  - Avenant 1 (18/12/2009) modifications tarifaires
  - Avenant 2 (14/12/2010) prise en compte de nouveaux ouvrages
  - Avenant 3 (16/03/2011) prise en compte de nouveaux ouvrages
  - Avenant 4 (10/11/2015) travaux de mise en sécurité

## **1.3. Estimation de la population desservie (D101.1)**

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'eau potable dessert **2 438** habitants au 31/12/2015 (2 438 au 31/12/2014).

## 1.4. Nombre d'abonnés

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'eau potable dessert 1 115 abonnés au 31/12/2015 (1 125 au 31/12/2014).

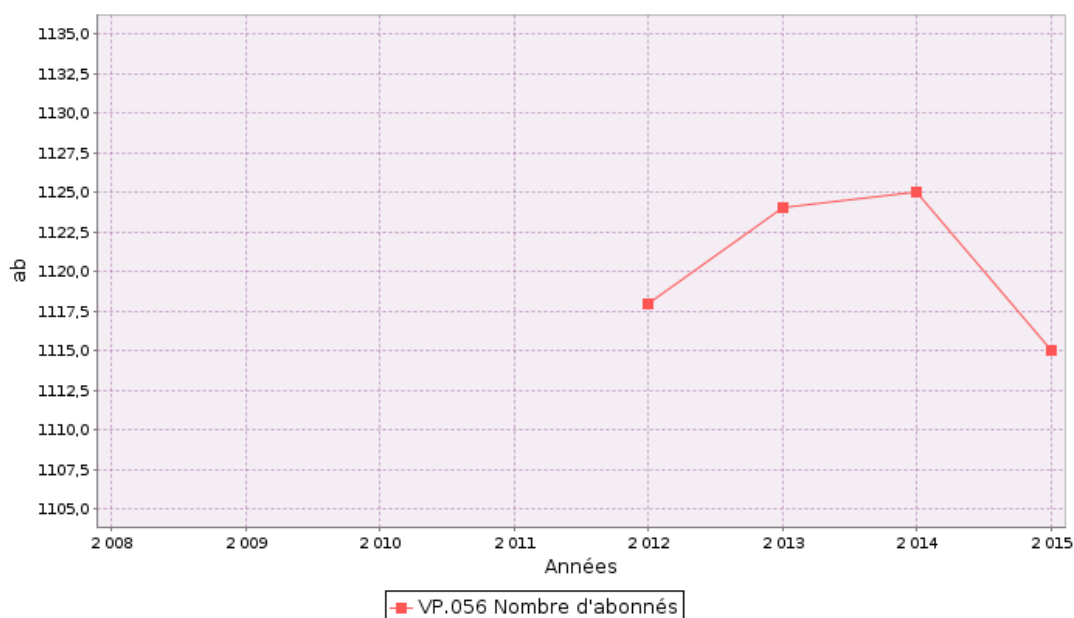
La répartition des abonnés par commune est la suivante :

Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/2014	Nombre total d'abonnés au 31/12/2015	Variation en %
BELLAVILLIERS	119	119	0%
COULIMER	221	223	0,9%
EPERRAIS	86	85	-1,2%
LE PIN-LA-GARENNE	348	345	-0,9%
MAUVES-SUR-HUISNE	7	7	0%
PARFONDEVAL	80	78	-2,5%
SAINT-DENIS-SUR-HUISNE	44	44	0%
SAINT-JOUIN-DE-BLAVOU	166	161	-3%
SAINT-QUENTIN-DE-BLAVOU	54	53	-0,9%
<b>Total</b>	<b>1 125</b>	<b>1 115</b>	<b>-0,9%</b>

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 7,02 abonnés/km au 31/12/2015 (7,08 abonnés/km au 31/12/2014).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de 2,19 habitants/abonné au 31/12/2015 (2,17 habitants/abonné au 31/12/2014).

La consommation moyenne par abonné (consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés) est de 100,71 m<sup>3</sup>/abonné au 31/12/2015. (107,78 m<sup>3</sup>/abonné au 31/12/2014).



## 1.5. Eaux brutes

### 1.5.1. Prélèvement sur les ressources en eau

Le service public d'eau potable prélève 166 320 m<sup>3</sup> pour l'exercice 2015 (154 200 pour l'exercice 2014).

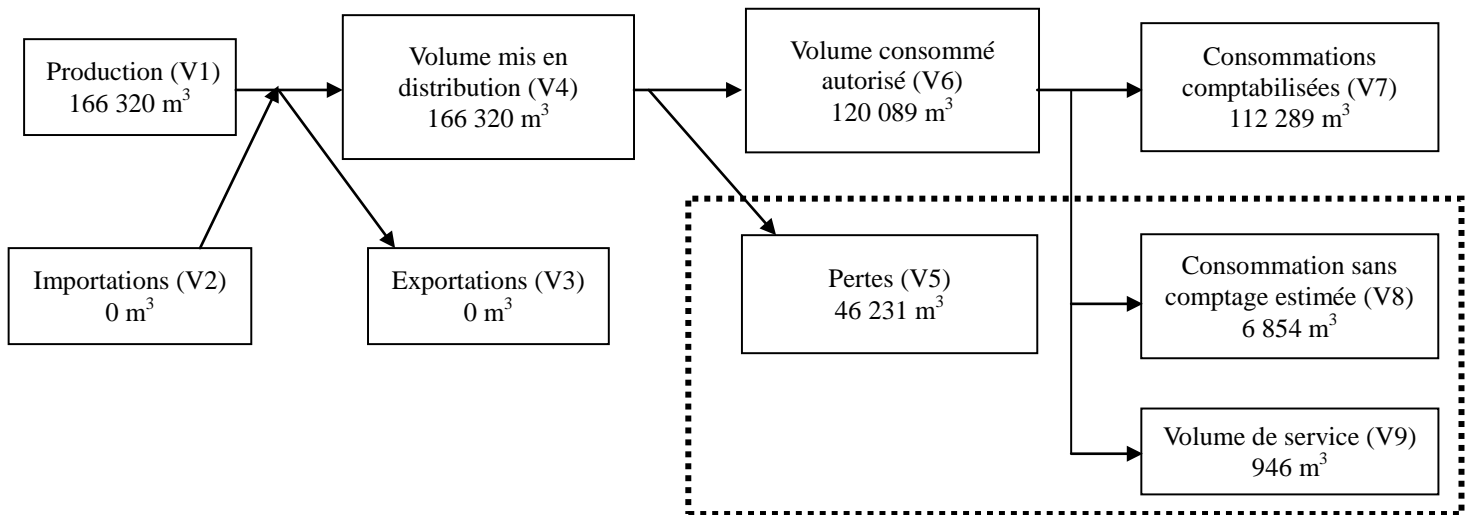
Ressource et implantation	Nature de la ressource	Débits nominaux <sup>(1)</sup>	Volume prélevé durant l'exercice 2014 en m <sup>3</sup>	Volume prélevé durant l'exercice 2015 en m <sup>3</sup>	Variation en %
Forage de la Renardière	Souterraine (nappe)	60 m3/h	154 200	166 320	7,9%
<b>Total</b>			154 200	166 320	7,9%

(1) débits et durée de prélèvement autorisés par l'arrêté de DUP (préciser les unités). Si la ressource ne nécessite pas de traitement, le volume prélevé peut être égal au volume produit)

Pourcentage des eaux souterraines dans le volume prélevé : 100%.

## 1.6. Eaux traitées

### 1.6.1. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2015



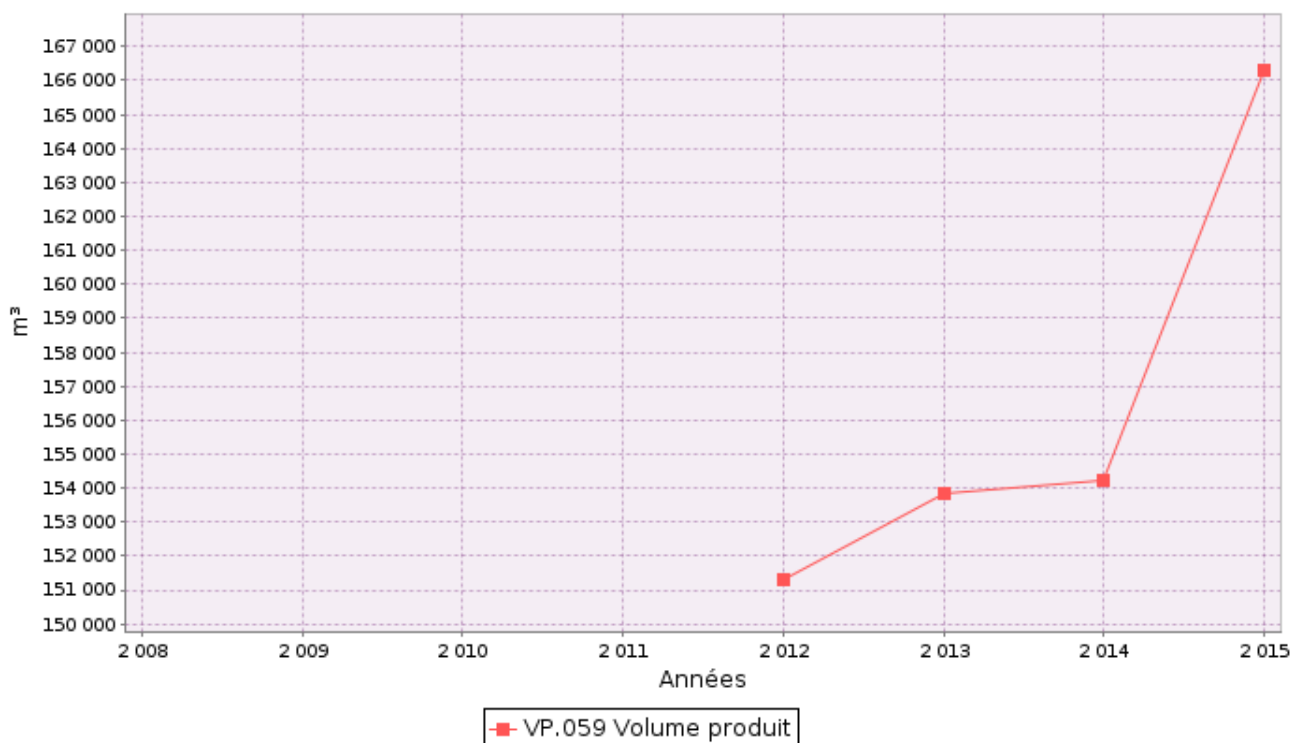
### 1.6.2. Production

Le service dispose d'une station de traitement.

Nom de la station de traitement	Type de traitement (cf. annexe)
Les Renardières (St Jouin de Blavou)	Déferrisation et Désinfection

Le volume produit total peut différer du volume prélevé (usines de traitement générant des pertes par exemple).

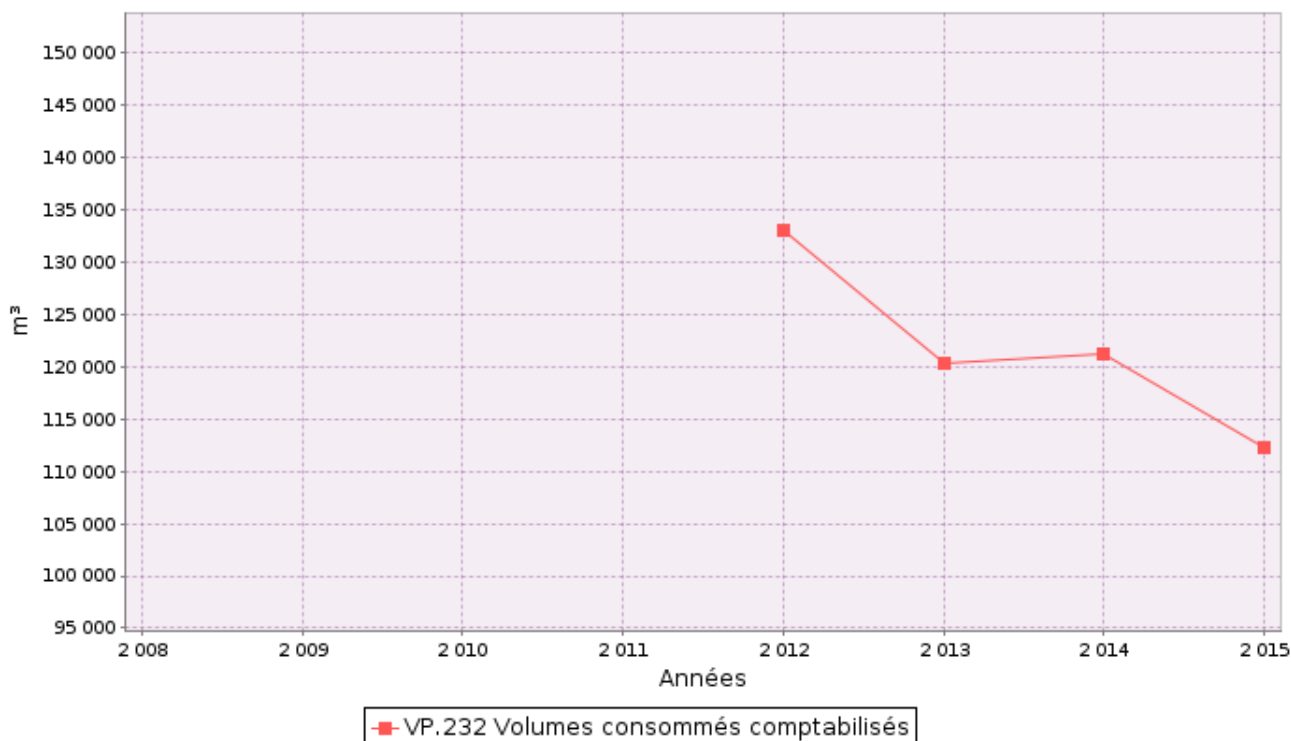
Ressource	Volume produit durant l'exercice 2014 en m <sup>3</sup>	Volume produit durant l'exercice 2015 en m <sup>3</sup>	Variation des volumes produits en %	Indice de protection de la ressource exercice 2015
Forage de la Renardière	154 200	166 320	7,9%	80
<b>Total du volume produit (V1)</b>	<b>154 200</b>	<b>166 320</b>	<b>7,9%</b>	<b>80</b>



### 1.6.3. Volumes vendus au cours de l'exercice

Acheteurs	Volumes vendus durant l'exercice 2014 en m <sup>3</sup>	Volumes vendus durant l'exercice 2015 en m <sup>3</sup>	Variation en %
Abonnés domestiques <sup>(1)</sup>	121 249	112 289	-7,4%
Abonnés non domestiques	0	0	___%
<b>Total vendu aux abonnés (V<sub>7</sub>)</b>	<b>121 249</b>	<b>112 289</b>	<b>-7,4%</b>
<b>Total vendu à d'autres services (V<sub>3</sub>)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>___%</b>

- (1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.
- (2) Dans le cas où la collectivité vend de l'eau traitée à d'autres services d'eau potable.



#### 1.6.4. Autres volumes

	Exercice 2014 en m3/an	Exercice 2015 en m3/an	Variation en %
Volume consommation sans comptage (V8)	1 600	6 854	328,4%
Volume de service (V9)	946	946	0%

#### 1.6.5. Volume consommé autorisé

	Exercice 2014 en m3/an	Exercice 2015 en m3/an	Variation en %
Volume consommé autorisé (V6)	123 795	120 089	-3%

### 1.7. Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)

Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de 158,94 kilomètres au 31/12/2015 (158,94 au 31/12/2014).

## 2. Tarification de l'eau et recettes du service

### 2.1. Modalités de tarification

La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2015 et 01/01/2016 sont les suivants :

Frais d'accès au service : 0 € au 01/01/2015 et 0 € au 01/01/2016

Tarifs		Au 01/01/2015	Au 01/01/2016
<b>Part de la collectivité</b>			
Part fixe (€HT/an)			
	Abonnement DN 15mm y compris location du compteur	40 €	40 €
	Abonnement « gros consommateur »	200 €	200 €
Part proportionnelle (€HT/m <sup>3</sup> )			
	Prix au m <sup>3</sup> de 0 à 1000 m <sup>3</sup>	0,67 €m <sup>3</sup>	0,67 €m <sup>3</sup>
	Prix au m <sup>3</sup> au-delà de 1000 m <sup>3</sup>	0,52 €m <sup>3</sup>	0,52 €m <sup>3</sup>
<b>Part du délégataire</b>			
Part fixe (€HT/an)			
	Abonnement <sup>(1)</sup> y compris location du compteur	49,75 €	50,14 €
Part proportionnelle (€HT/m <sup>3</sup> )			
	Prix au m <sup>3</sup> de 0 à 120 m <sup>3</sup>	0,641 €m <sup>3</sup>	0,704 €m <sup>3</sup>
<b>Taxes et redevances</b>			
Taxes			
	Taux de TVA <sup>(2)</sup>	5,5 %	5,5 %
Redevances			
	Prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'eau)	0,0464 €m <sup>3</sup>	0,0565 €m <sup>3</sup>
	Pollution domestique (Agence de l'Eau)	0,31 €m <sup>3</sup>	0,3 €m <sup>3</sup>

<sup>(1)</sup> Rajouter autant de lignes que d'abonnements

<sup>(2)</sup> L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

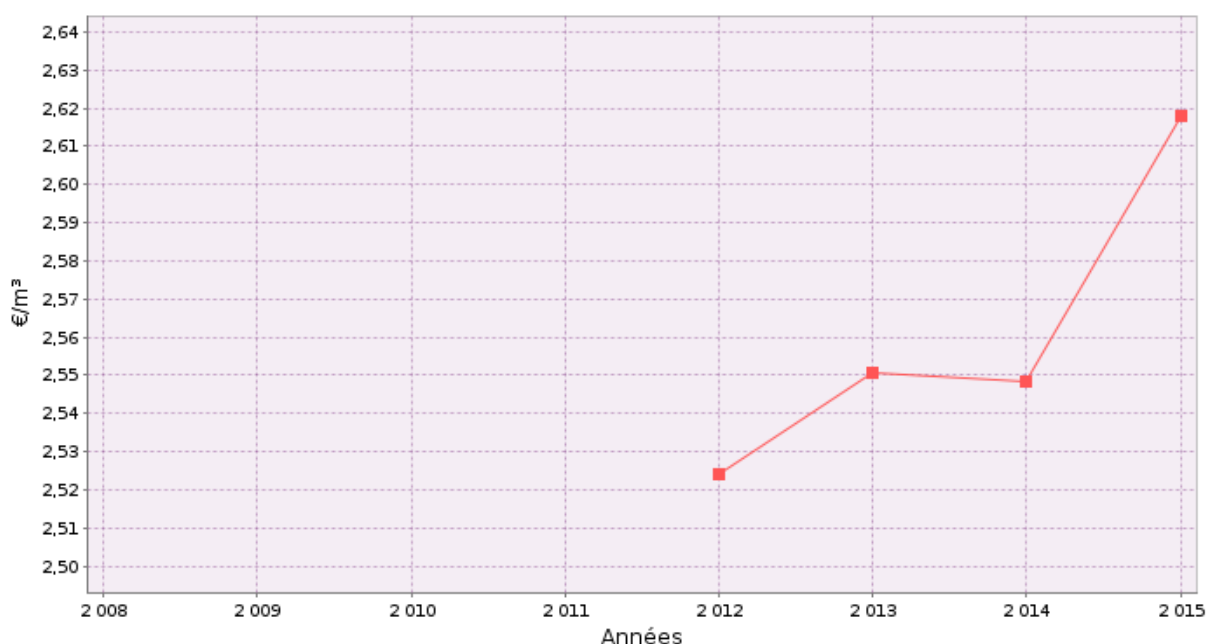
Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération du 16/10/2012 effective à compter du 01/01/2013 fixant les tarifs du service d'eau potable

## 2.2. Facture d'eau type (D102.0)

Les tarifs applicables au 01/01/2015 et au 01/01/2016 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m<sup>3</sup>/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2015 en €	Au 01/01/2016 en €	Variation en %
<b>Part de la collectivité</b>			
Part fixe annuelle	40,00	40,00	0%
Part proportionnelle	80,40	80,40	0%
Montant HT de la facture de 120 m <sup>3</sup> revenant à la collectivité	120,40	120,40	0%
<b>Part du délégataire (en cas de délégation de service public)</b>			
Part fixe annuelle	49,75	50,14	0,8%
Part proportionnelle	76,92	84,48	9,8%
Montant HT de la facture de 120 m <sup>3</sup> revenant au délégataire	126,67	134,62	6,3%
<b>Taxes et redevances</b>			
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau)	5,57	6,78	21,8%
Redevance de pollution domestique (Agence de l'Eau)	37,20	36,00	-3,2%
TVA	15,94	16,38	2,8%
Montant des taxes et redevances pour 120 m <sup>3</sup>	58,71	59,16	0,8%
<b>Total</b>	<b>305,78</b>	<b>314,18</b>	<b>2,8%</b>
<b>Prix TTC au m<sup>3</sup></b>	<b>2,55</b>	<b>2,62</b>	<b>2,8%</b>



■ D102.0 Prix TTC du service au m<sup>3</sup> pour 120 m<sup>3</sup> au 1er janvier N+1

**ATTENTION : l'indicateur prix prend en compte l'ensemble de la compétence de la production à la distribution.**

Les volumes consommés sont relevés avec une fréquence annuelle.

La facturation est effectuée avec une fréquence semestrielle.

### 2.3. Recettes

#### Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2014 en €	Exercice 2015 en €	Variation en %
Recettes vente d'eau aux usagers	122 972,42	117 208,97	-4,7 %
<i>dont abonnement</i>	<i>45 016,58</i>	<i>44 662,71</i>	-0,8 %
Régularisations des ventes d'eau (+/-)	-1 274,28	-257,84	-79,8 %
<b>Total recettes de vente d'eau</b>	<b>121 698,14</b>	<b>116 951,13</b>	<b>-3,9 %</b>
Recettes liées aux travaux	0	0	0 %
Autres recettes (préciser)	0	0	0 %
Total autres recettes	0	0	0 %
<b>Total des recettes</b>	<b>121 698,14</b>	<b>116 951,13</b>	<b>-3,9 %</b>

#### Recettes de l'exploitant :

Type de recette	Exercice 2014 en €	Exercice 2015 en €	Variation en %
Recettes vente d'eau aux usagers	129 668,87	124 912,47	-3,7 %
<i>dont abonnements</i>	<i>55 595,32</i>	<i>55 560,24</i>	-0,1 %
Régularisations des ventes d'eau (+/-)	-2 067,92	-191,72	-90,7 %
<b>Total recettes de vente d'eau</b>	<b>127 600,95</b>	<b>124 720,75</b>	<b>-2,3 %</b>
Recettes liées aux travaux	0	3 500	-
Autres recettes (préciser)	0	5 600	-
Total autres recettes	0	9 100	-
<b>Total des recettes</b>	<b>127 600,95</b>	<b>133 820,75</b>	<b>4,9 %</b>

Recettes globales : Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2015 : 241 671,88 € (249 299 € au 31/12/2014).

### **3. Indicateurs de performance**

#### **3.1. Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)**

Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2014	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2014	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2015	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2015
Microbiologie	15	0	15	0
Paramètres physico-chimiques	15	0	15	0

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$\text{taux de conformité} = \frac{\text{nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvements non conformes}}{\text{nombre de prélèvements réalisés}} * 100$$

Cet indicateur est demandé si le service dessert plus de 5000 habitants ou produit plus de 1000 m<sup>3</sup>/jour.

Analyses	Taux de conformité exercice 2014	Taux de conformité exercice 2015
Microbiologie (P101.1)	100 %	100 %
Paramètres physico-chimiques (P102.1)	100 %	100 %

#### **3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)**

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

**La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 110 pour les services n'ayant pas la mission de collecte).**

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur	points potentiels
<b>PARTIE A : PLAN DES RESEAUX</b> (15 points)			
VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.237 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
<b>PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX</b> (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions <sup>(1)</sup>	Oui	15
VP.240 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)		Oui	
VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		99%	
VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions <sup>(2)</sup>	100%	15
<b>PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX</b> (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux <sup>(3)</sup>	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur <sup>(3)</sup>	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.246 - Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.249 - Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	Non	0
<b>TOTAL (indicateur P103.2B)</b>	<b>120</b>	-	<b>105</b>

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) non pertinent si le service n'a pas la mission de distribution

### 3.3. Indicateurs de performance du réseau

#### 3.3.1. Rendement du réseau de distribution (P104.3)

Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

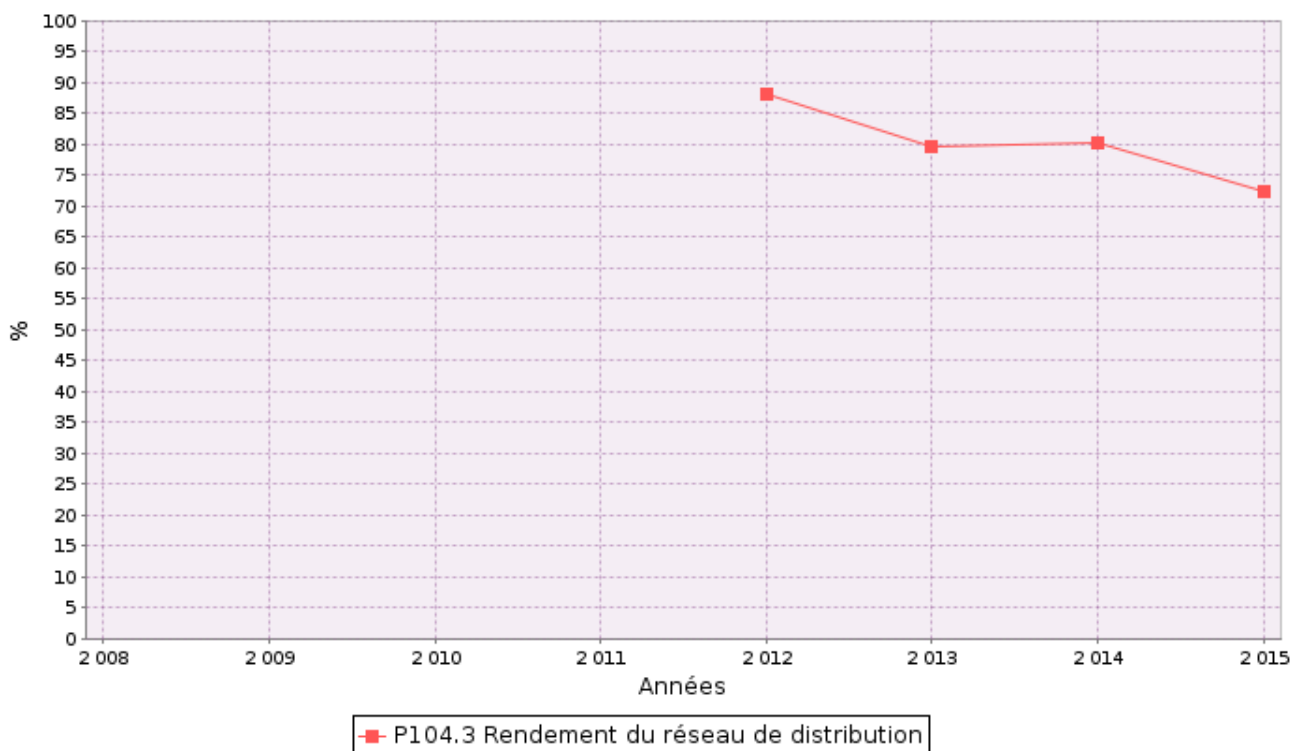
Le rendement du réseau de distribution se calcule ainsi :

$$\text{rendement du réseau} = \frac{V_6 + V_3}{V_1 + V_2} * 100$$

A titre indicatif, le ratio volume vendu aux abonnés sur volume mis en distribution (appelé également rendement primaire du réseau) vaut :

$$\text{part du volume vendu parmi le volume mis en distribution} = \frac{V_7}{V_4}$$

	Exercice 2014	Exercice 2015
Rendement du réseau	80,3 %	72,2 %
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement) [m <sup>3</sup> / jour / km]	2,13	2,07
Volume vendu sur volume mis en distribution (ex. rendement primaire)	78,6 %	67,5 %



### 3.3.2. Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

$$\text{indice linéaire des volumes non comptés} = \frac{V_4 - V_7}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

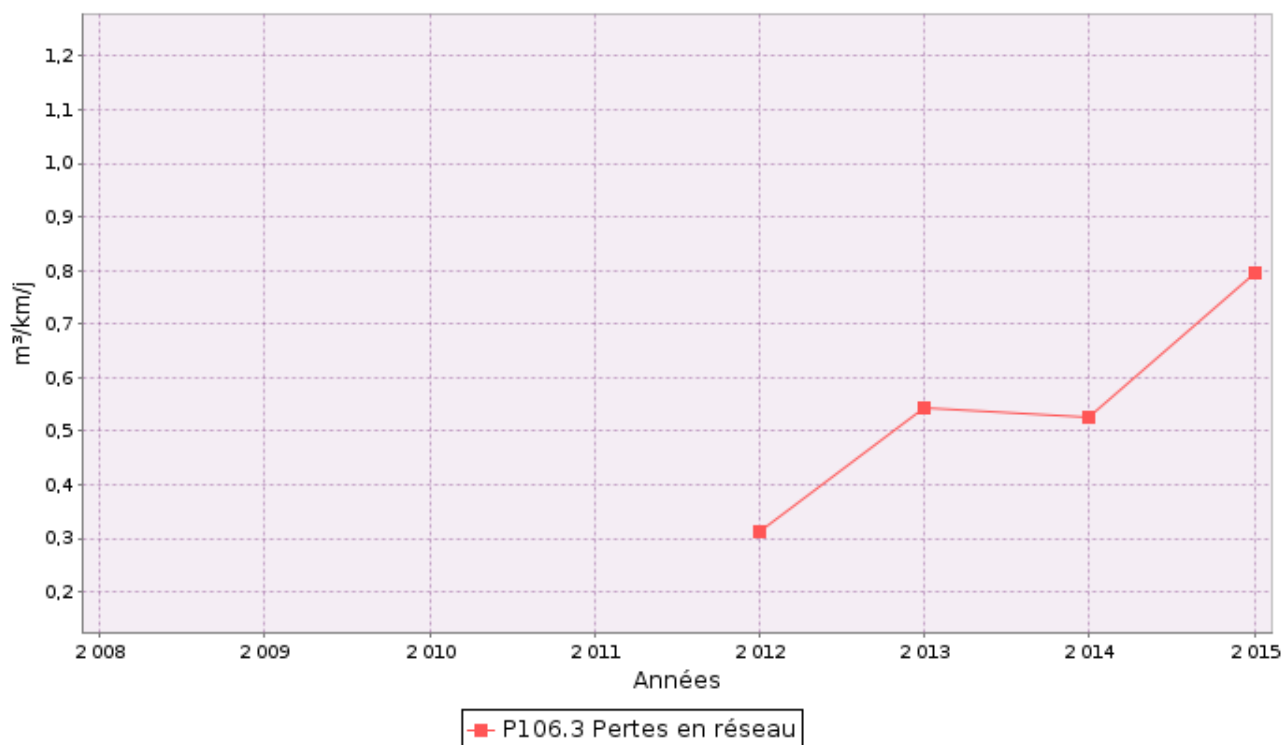
Pour l'année 2015, l'indice linéaire des volumes non comptés est de 0,9 m<sup>3</sup>/j/km (0,6 en 2014).

### 3.3.3. Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

$$\text{indice linéaire des pertes en réseau} = \frac{V_4 - V_6}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2015, l'indice linéaire des pertes est de 0,8 m<sup>3</sup>/j/km (0,5 en 2014).



### 3.3.4. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2011	2012	2013	2014	2015
Linéaire renouvelé en km	0	0	0	0	0

Au cours des 5 dernières années, 0 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Pour l'année 2015, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de 0% (0 en 2014).

### 3.4. Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)

La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

- 0% Aucune action de protection
- 20% Études environnementales et hydrogéologiques en cours
- 40% Avis de l'hydrogéologue rendu
- 50% Dossier déposé en préfecture
- 60% Arrêté préfectoral
- 80% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)
- 100% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

Pour l'année 2015, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est 80% (80% en 2014).

## **4. Financement des investissements**

### **4.1. Branchements en plomb**

La législation prévoit l'abaissement progressif de la teneur en plomb dans l'eau distribuée. A partir du 25/12/2013, cette teneur ne devra plus excéder 10 µg/l. Cette faible valeur peut induire une suppression des branchements en plomb.

Les branchements plomb ont été supprimés avant 2013.

### **4.2. Montants financiers**

	<b>Exercice 2014</b>	<b>Exercice 2015</b>
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	0	0
Montants des subventions en €	0	0
Montants des contributions du budget général en €	0	0

### **4.3. État de la dette du service**

L'état de la dette au 31 décembre 2015 fait apparaître les valeurs suivantes :

	<b>Exercice 2014</b>	<b>Exercice 2015</b>
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)	992 290	969 870
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	22 419
	en intérêts	46 265

### **4.4. Amortissements**

Pour l'année 2015, la dotation aux amortissements a été de 56 965 € (57 009 € en 2014).

### **4.5. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service**

Sans objet.

### **4.6. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice**

Sans objet.

## **5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau**

### **5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)**

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2015, 65 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit 0,0006 €m<sup>3</sup> pour l'année 2015 (0,0014 €m<sup>3</sup> en 2014).

### **5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)**

Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

Sans objet.

## 6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Exercice 2014	Exercice 2015
<b>Indicateurs descriptifs des services</b>			
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	2 438	2 438
D102.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3 [€/m <sup>3</sup> ]	2,55	2,62
<b>Indicateurs de performance</b>			
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	100 %	100 %
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	100 %	100 %
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	105	105
P104.3	Rendement du réseau de distribution	80,3%	72,2%
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m <sup>3</sup> /km/jour]	0,6	0,9
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m <sup>3</sup> /km/jour]	0,5	0,8
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0%	0%
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	80%	80%
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m <sup>3</sup> ]	0,0014	0,0006

# SIAEP DU PERCHE SUD

## Service P R I N C I P A L

# Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable

**Exercice 2015**

**Rédacteur (mandataire) : Syndicat Départemental de l'Eau de l'Orne - [www.sde61.fr](http://www.sde61.fr)**

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice présenté conformément à l'article L22245 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007. Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur et la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr), rubrique « l'Observatoire »

INDICE	DATE	MODIFICATIONS
V0	27/07/2016	Version initiale
V1		
V2		
V3		
V4		

## **Table des matières**

1.	Caractérisation technique du service .....	1
1.1.	Présentation du territoire desservi.....	1
1.2.	Mode de gestion du service .....	1
1.3.	Eaux brutes .....	2
1.3.1.	Prélèvement sur les ressources en eau .....	2
1.4.	Eaux traitées.....	2
1.4.1.	Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2015.....	2
1.4.2.	Production .....	2
1.4.3.	Volumes vendus au cours de l'exercice .....	3
1.4.4.	Autres volumes.....	4
1.5.	Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements).....	4
1.6.	Recettes.....	4
2.	Indicateurs de performance .....	5
2.1.	Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1).....	5
2.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B).....	5
2.3.	Indicateurs de performance du réseau.....	7
2.3.1.	Rendement du réseau de distribution (P104.3) .....	7
2.3.2.	Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3).....	8
2.3.3.	Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3).....	8
2.3.4.	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2) .....	8
2.4.	Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3) .....	9
3.	Financement des investissements .....	10
3.1.	Montants financiers.....	10
3.2.	État de la dette du service .....	10
3.3.	Amortissements .....	10
3.4.	Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service .....	10
3.5.	Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice .....	10
4.	Tableau récapitulatif des indicateurs .....	11

# 1. Caractérisation technique du service

## 1.1. Présentation du territoire desservi

Le service est géré au niveau **intercommunal**.

- **Nom de la collectivité** : SIAEP du PERCHE SUD
- **Caractéristiques** (commune, EPCI et type, etc.) : SIVU
- **Compétences liées au service** :
  - Production
  - Protection du point de prélèvement
  - Traitement
  - Transfert
  - Stockage
  - Distribution
- **Territoire desservi** (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : APPENAI-SOUS-BELLEME, BELLEME, BELLOU-LE-TRICHARD, CHEMILLI, COLONARD-CORUBERT, COURCEREAULT, DAME-MARIE, GEMAGES, IGE, L'HERMITIERE, LA CHAPELLE-SOUEF, LE GUE-DE-LA-CHAINE, NOCE, ORIGNY-LE-BUTIN, ORIGNY-LE-ROUX, POUVRAI, SAINT-AUBIN-DES-GROIS, SAINT-COSME-EN-VAIRAIS, SAINT-CYR-LA-ROSIERE, SAINT-FULGENT-DES-ORMES, SAINT-GERMAIN-DE-LA-COUDRE, SAINT-JEAN-DE-LA-FORET, SAINT-MARTIN-DU-VIEUX-BELLEME, SAINT-PIERRE-DES-ORMES, SAINT-REMY-DES-MONTS, SERIGNY, SURE, VAUNOISE.
- **Existence d'une CCSPL**  Oui  Non
- **Existence d'un schéma de distribution**  Oui  Non  
au sens de l'article L2224-7-1 du CGCT
- **Existence d'un règlement de service**  Oui, date d'approbation \* : 01/01/2008

## 1.2. Mode de gestion du service

Le service est exploité en **délégation de service public : affermage**.

Nature du contrat :

- Nom du prestataire : SAUR
- Date de début de contrat : 01/01/2008
- **Date effective de fin de contrat (après avenant le cas échéant)** : 31/12/2019
- Nombre d'avenants et nature des avenants : avenant 1(règlementation TVA) au 01/07/2014

### 1.3. Eaux brutes

#### 1.3.1. Prélèvement sur les ressources en eau

Le service public d'eau potable prélève 313 988 m<sup>3</sup> pour l'exercice 2015 (345 192 pour l'exercice 2014).

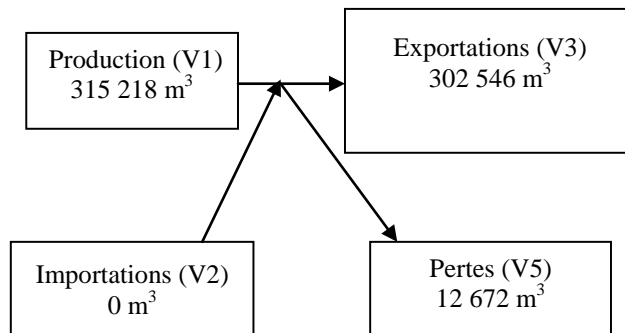
Ressource et implantation	Nature de la ressource	Débits nominaux <sup>(1)</sup>	Volume prélevé durant l'exercice 2014 en m <sup>3</sup>	Volume prélevé durant l'exercice 2015 en m <sup>3</sup>	Variation en %
Forage "Les Feugerets"	souterraine	220 m <sup>3</sup> /h	345 192	313 988	-9%
<b>Total</b>			345 192	313 988	-9%

(1) débits et durée de prélèvement autorisés par l'arrêté de DUP (préciser les unités). Si la ressource ne nécessite pas de traitement, le volume prélevé peut être égal au volume produit

Pourcentage des eaux souterraines dans le volume prélevé : 100%.

### 1.4. Eaux traitées

#### 1.4.1. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2015



#### 1.4.2. Production

Le service dispose d'une station de traitement.

Nom de la station de traitement	Type de traitement (cf. annexe)
Station des Feugerets	traitement biologique et désinfection

Le volume produit total peut différer du volume prélevé (usines de traitement générant des pertes par exemple).

Ressource	Volume produit durant l'exercice 2014 en m <sup>3</sup>	Volume produit durant l'exercice 2015 en m <sup>3</sup>	Variation des volumes produits en %	Indice de protection de la ressource exercice 2015
Forage "Les Feugerets"	344 309	315 218	-8,4%	80
<b>Total du volume produit (V1)</b>	<b>344 309</b>	<b>315 218</b>	<b>-8,4%</b>	<b>80</b>



### 1.4.3. Volumes vendus au cours de l'exercice

Acheteurs	Volumes vendus durant l'exercice 2014 en m <sup>3</sup>	Volumes vendus durant l'exercice 2015 en m <sup>3</sup>	Variation en %
<b>Total vendu aux abonnés (V<sub>7</sub>)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0 %</b>
SIAEP de Bellou-Pouvrai	23 939	33 183	38,6%
Commune d'Igé	22 039	23 526	6,7%
SIAEP de Bellême	148 618	113 394	-23,7%
SIAEP de Dame Marie	81 822	82 038	0,3%
SIAEP de St Germain Gemmage l'Hermitière	39 950	50 405	26,2%
<b>Total vendu à d'autres services (V<sub>3</sub>)</b>	<b>316 368</b>	<b>302 546</b>	<b>-4,4%</b>

- (1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.
- (2) Dans le cas où la collectivité vend de l'eau traitée à d'autres services d'eau potable.

#### 1.4.4. Autres volumes

	Exercice 2014 en m3/an	Exercice 2015 en m3/an	Variation en %
Volume consommation sans comptage (V8)	0	0	0 %
Volume de service (V9)	0	0	0 %

#### 1.5. Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)

Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de 21,7 kilomètres au 31/12/2015 (21,4 au 31/12/2014).

#### 1.6. Recettes

##### Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2014 en €	Exercice 2015 en €	Variation en %
Recette de vente d'eau en gros	64 289,80		
Total recettes de vente d'eau	<b>64 289,80</b>		
Recettes liées aux travaux	0		
Autres recettes (préciser)	0		
Total autres recettes	<b>0</b>		
<b>Total des recettes</b>	<b>64 289,80</b>		

##### Recettes de l'exploitant :

Type de recette	Exercice 2014 en €	Exercice 2015 en €	Variation en %
Recette de vente d'eau en gros	103 828,03		
Total recettes de vente d'eau	<b>103 828,03</b>		
Recettes liées aux travaux	0		
Autres recettes (préciser)	0		
Total autres recettes	<b>0</b>		
<b>Total des recettes</b>	<b>103 828,03</b>		

Recettes globales : Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2015 : €(168 117,83€ au 31/12/2014).

## **2. Indicateurs de performance**

### **2.1. Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)**

Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

<b>Analyses</b>	<b>Nombre de prélèvements réalisés exercice 2014</b>	<b>Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2014</b>	<b>Nombre de prélèvements réalisés exercice 2015</b>	<b>Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2015</b>
Microbiologie	3	0	3	0
Paramètres physico-chimiques	3	0	3	0

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$\text{taux de conformité} = \frac{\text{nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvements non conformes}}{\text{nombre de prélèvements réalisés}} * 100$$

Cet indicateur est demandé si le service dessert plus de 5000 habitants ou produit plus de 1000 m<sup>3</sup>/jour.

<b>Analyses</b>	<b>Taux de conformité exercice 2014</b>	<b>Taux de conformité exercice 2015</b>
Microbiologie (P101.1)	100%	100%
Paramètres physico-chimiques (P102.1)	100%	100%

### **2.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)**

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

**La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 110 pour les services n'ayant pas la mission de collecte).**

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur	points potentiels
<b>PARTIE A : PLAN DES RESEAUX</b> (15 points)			
VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.237 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
<b>PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX</b> (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions <sup>(1)</sup>	Oui	15
VP.240 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)		Oui	
VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		100%	
VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions <sup>(2)</sup>	100%	15
<b>PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX</b> (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux <sup>(3)</sup>	oui : 10 points non : 0 point	—	0
VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur <sup>(3)</sup>	oui : 10 points non : 0 point	—	0
VP.246 - Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.249 - Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	Non	0
<b>TOTAL (indicateur P103.2B)</b>	<b>120</b>	-	<b>85</b>

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) non pertinent si le service n'a pas la mission de distribution

## 2.3. Indicateurs de performance du réseau

### 2.3.1. Rendement du réseau de distribution (P104.3)

Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

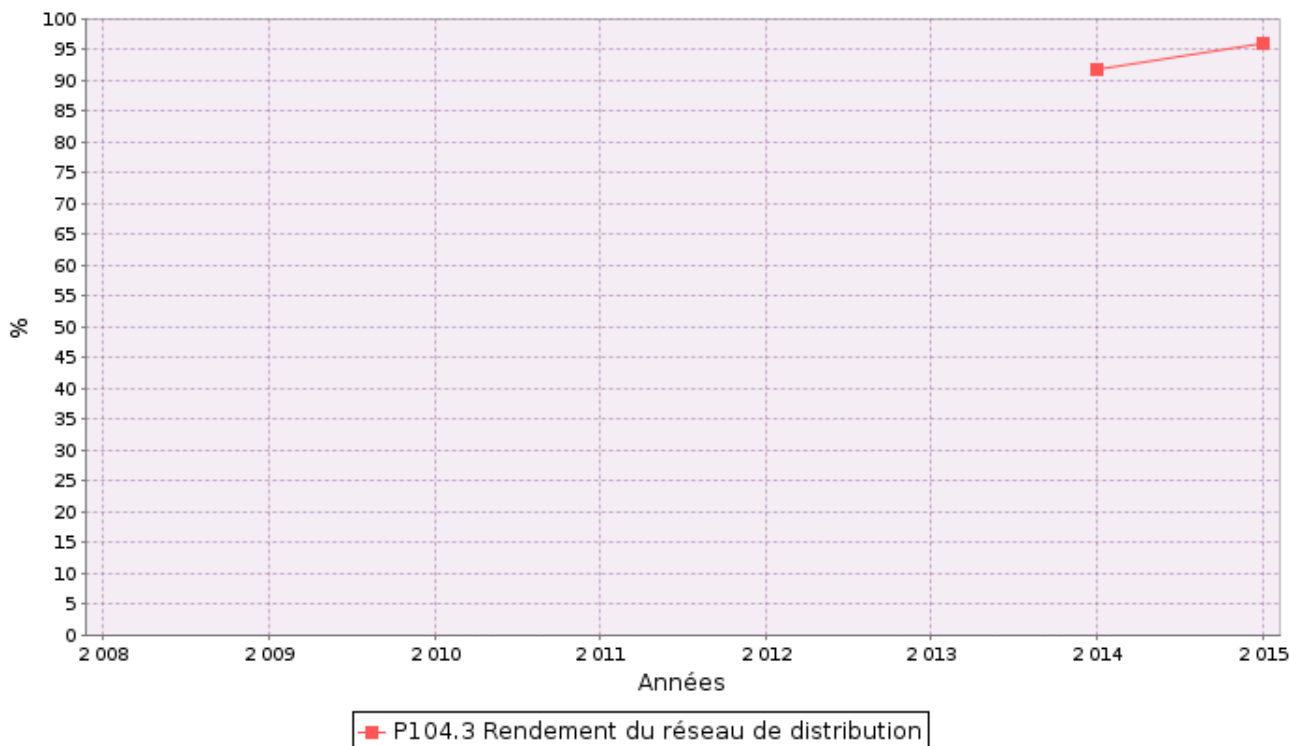
Le rendement du réseau de distribution se calcule ainsi :

$$\text{rendement du réseau} = \frac{V_6 + V_3}{V_1 + V_2} * 100$$

A titre indicatif, le ratio volume vendu aux abonnés sur volume mis en distribution (appelé également rendement primaire du réseau) vaut :

$$\text{part du volume vendu parmi le volume mis en distribution} = \frac{V_7}{V_4}$$

	Exercice 2014	Exercice 2015
Rendement du réseau	91,9 %	96 %
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement) [m <sup>3</sup> / jour / km]	40,5	38,2
Volume vendu sur volume mis en distribution (ex. rendement primaire)	0 %	0 %



### 2.3.2. Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

$$\text{indice linéaire des volumes non comptés} = \frac{V_4 - V_7}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

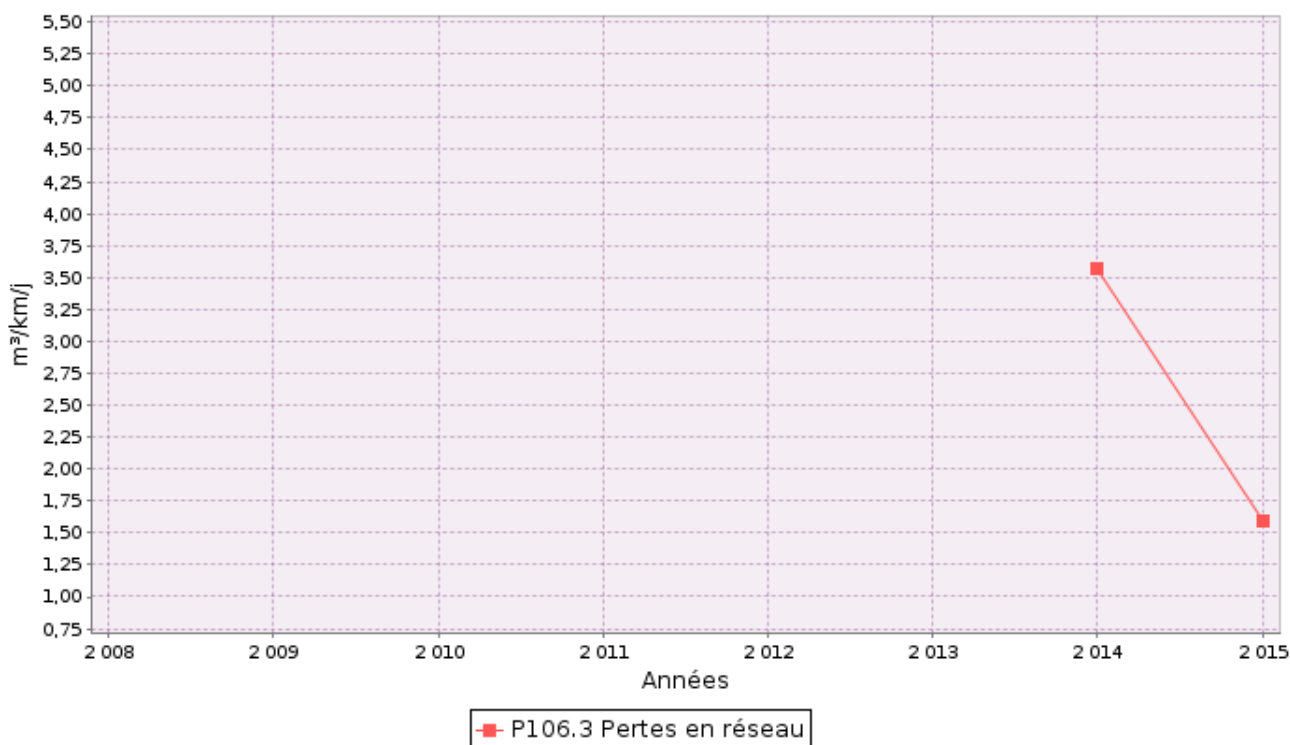
Pour l'année 2015, l'indice linéaire des volumes non comptés est de 1,6 m<sup>3</sup>/j/km (3,6 en 2014).

### 2.3.3. Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

$$\text{indice linéaire des pertes en réseau} = \frac{V_4 - V_6}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2015, l'indice linéaire des pertes est de 1,6 m<sup>3</sup>/j/km (3,6 en 2014).



### 2.3.4. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la

collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2011	2012	2013	2014	2015
Linéaire renouvelé en km	0	0	0	0	0

Au cours des 5 dernières années, 0 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Pour l'année 2015, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de 0% (0 en 2014).

## 2.4. Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)

La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

- 0% Aucune action de protection
- 20% Études environnementales et hydrogéologiques en cours
- 40% Avis de l'hydrogéologue rendu
- 50% Dossier déposé en préfecture
- 60% Arrêté préfectoral
- 80% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)
- 100% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

Pour l'année 2015, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est 80% (80% en 2014).

## **3. Financement des investissements**

### **3.1. Montants financiers**

	<b>Exercice 2014</b>	<b>Exercice 2015</b>
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	0	
Montants des subventions en €	0	
Montants des contributions du budget général en €	0	

### **3.2. État de la dette du service**

L'état de la dette au 31 décembre 2015 fait apparaître les valeurs suivantes :

	<b>Exercice 2014</b>	<b>Exercice 2015</b>
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)	0	
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	0
	en intérêts	0

### **3.3. Amortissements**

Pour l'année 2015, la dotation aux amortissements a été de \_\_\_\_\_ €(36 627,17 €en 2014).

### **3.4. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service**

Sans objet.

### **3.5. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice**

Sans objet.

## 4. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Exercice 2014	Exercice 2015
<b>Indicateurs de performance</b>			
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	100%	100%
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	100%	100%
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	85	85
P104.3	Rendement du réseau de distribution	91,9%	96%
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m <sup>3</sup> /km/jour]	3,6	1,6
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m <sup>3</sup> /km/jour]	3,6	1,6
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0%	0%
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	80%	80%

S I A E P D U P E R C H E S U D  
service

D ' O R I G N Y L E R O U X

**Rapport annuel  
sur le Prix et la Qualité du Service  
public de l'eau potable**

**Exercice 2015**

**Rédacteur (mandataire) : Syndicat Départemental de l'Eau de l'Orne - [www.sde61.fr](http://www.sde61.fr)**

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice présenté conformément à l'article L22245 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007. Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur et la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr), rubrique « l'Observatoire »

INDICE	DATE	MODIFICATIONS
V0	28/07/2016	Version initiale
V1		
V2		
V3		
V4		

## Table des matières

1.	Caractérisation technique du service.....	1
1.1.	Présentation du territoire desservi.....	1
1.2.	Mode de gestion du service .....	1
1.3.	Estimation de la population desservie (D101.1).....	2
1.4.	Nombre d'abonnés .....	2
1.5.	Eaux brutes .....	4
1.5.1.	Prélèvement sur les ressources en eau .....	4
1.6.	Eaux traitées.....	5
1.6.1.	Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2015.....	5
1.6.2.	Production .....	5
1.6.3.	Achats d'eaux traitées .....	6
1.6.4.	Volumes vendus au cours de l'exercice .....	6
1.6.5.	Autres volumes.....	7
1.6.6.	Volume consommé autorisé .....	7
1.7.	Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements).....	7
2.	Tarifification de l'eau et recettes du service .....	8
2.1.	Modalités de tarification .....	8
2.2.	Facture d'eau type (D102.0) .....	9
2.3.	Recettes .....	10
3.	Indicateurs de performance .....	12
3.1.	Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1).....	12
3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B).....	12
3.3.	Indicateurs de performance du réseau.....	14
3.3.1.	Rendement du réseau de distribution (P104.3) .....	14
3.3.2.	Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3).....	15
3.3.3.	Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3).....	15
3.3.4.	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2) .....	16
3.4.	Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3) .....	16
4.	Financement des investissements .....	17
4.1.	Branchements en plomb.....	17
4.2.	Montants financiers.....	17
4.3.	État de la dette du service .....	17
4.4.	Amortissements .....	17
4.5.	Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service .....	18
4.6.	Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice .....	18
5.	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau.....	19
5.1.	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0).....	19
5.2.	Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT) .....	19
6.	Tableau récapitulatif des indicateurs .....	20

# 1. Caractérisation technique du service

## **1.1. Présentation du territoire desservi**

Le service est géré au niveau **intercommunal**.

- **Nom de la collectivité** : SIAEP ORIGNY-LE-ROUX
- **Caractéristiques** (commune, EPCI et type, etc.) : EPCI
- **Compétences liée au service** :
  - Production
  - Protection du point de prélèvement
  - Traitement (désinfection)
  - Transfert
  - Stockage
  - Distribution
- **Territoire desservi** (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Chemilli, Igé, La Perrière, Le Gué-De-La-Chaine, Origny-Le-Butin, Origny-Le-Roux, Saint-Cosme-En-Vairais, Saint-Fulgent-Des-Ormes, Saint-Martin-Du-Vieux-Bellême, Saint-Pierre-Des-Ormes, Saint-Rémy-Des-Monts, Suré, Vaunoise.
- Existence d'un schéma de distribution : Oui
- Existence d'un règlement de service : Oui

## **1.2. Mode de gestion du service**

Le service est exploité en **délégation de service public (affermage)**.

Nature du contrat :

- Nom du prestataire : Veolia Eau
- Date de début de contrat : 01/01/2008
- **Date effective de fin de contrat** : 31/12/2019
- Avenant 1 (05/11/2011) : Mise en place d'une interconnexion avec achats d'eau récurrents, prise en charge de nouveaux équipements suite à la modernisation des différents sites et modification tarifaire.
- Avenant 2 (01/01/2014) : Application des modalités de TVA
- Nature exacte de la mission du prestataire :

⇒ **Gestion du service** :

- fonctionnement,
- surveillance et entretien des installations,
- recherche de fuites,
- relèves des compteurs.

⇒ **Gestion des abonnés** :

- accueil des usagers,
- facturation,
- traitement des doléances client.

⇒ **Mise en service** des branchements

### ⇒ **Entretien**

- de l'ensemble des ouvrages,
- des branchements,
- des canalisations,
- des captages,
- des clôtures,
- des compteurs,
- des équipements électromécaniques,
- des espaces verts,
- des forages,
- des installations de télésurveillance,
- des installations électriques,
- des ouvrages de traitement,
- des ouvrages métalliques, serrurerie, menuiserie,
- des vannes,
- du génie civil, matériels tournants hydrauliques et d'exhaures.

### ⇒ **Renouvellement**

- des branchements,
- des canalisations < à 6 m,
- des compteurs,
- des équipements électromécaniques,
- des installations de télésurveillance,
- des installations électriques,
- des ouvrages de traitement,
- des ouvrages métalliques,
- des vannes, matériels tournants hydrauliques et d'exhaure

## **1.3. Estimation de la population desservie (D101.1)**

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'eau potable dessert **1 727** habitants au 31/12/2015 (1 756 au 31/12/2014).

## **1.4. Nombre d'abonnés**

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'eau potable dessert **972** abonnés au 31/12/2015 (972 au 31/12/2014).

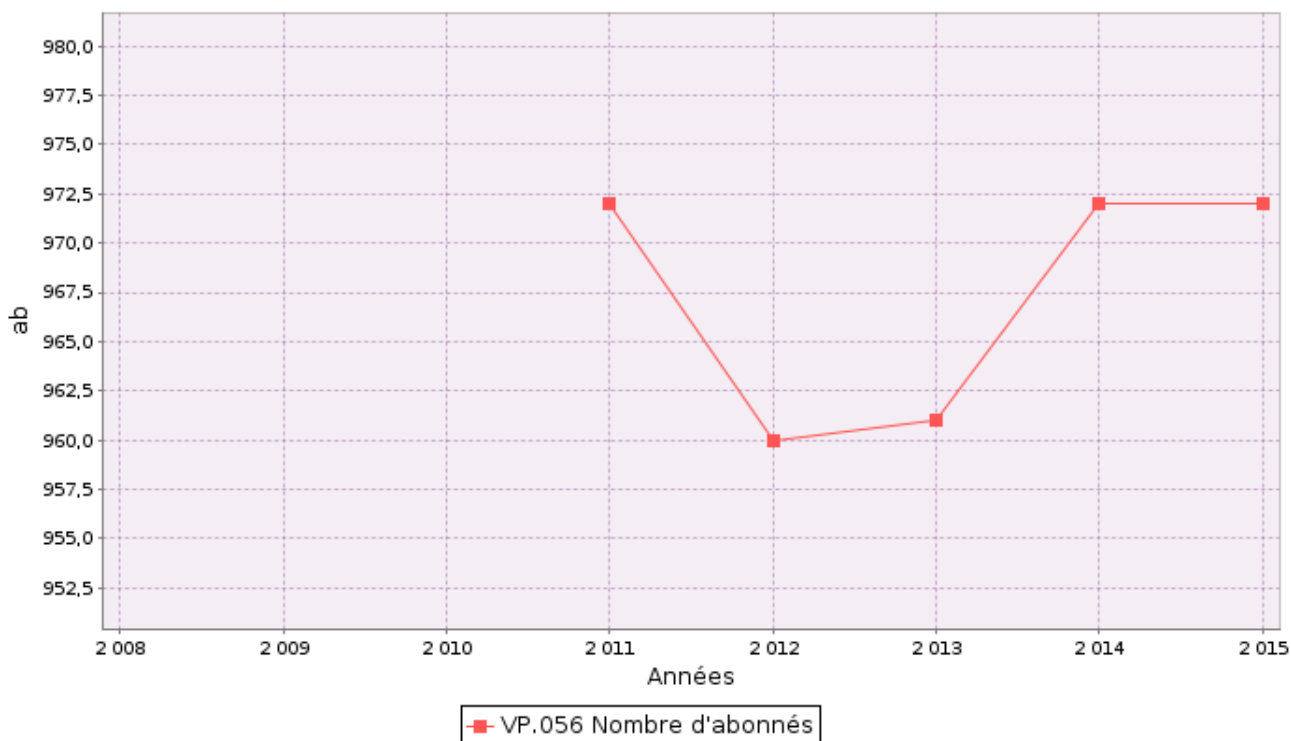
La répartition des abonnés par commune est la suivante :

Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/2014	Nombre total d'abonnés au 31/12/2015	Variation en %
CHEMILLI	132	134	1,5%
IGE	14	13	-7,1%
LA PERRIERE	2	2	0,0%
LE GUE-DE-LA-CHAINE	139	143	2,9%
ORIGNY-LE-BUTIN	82	82	0,0%
ORIGNY-LE-ROUX	143	141	-1,4%
SAINT-COSME-EN-VAIRAIS	15	15	0,0%
SAINT-FULGENT-DES-ORMES	114	114	0,0%
SAINT-MARTIN-DU-VIEUX-BELLEME	55	55	0,0%
SAINT-PIERRE-DES-ORMES	7	8	14,3%
SAINT-REMY-DES-MONTS	28	27	-3,6%
SURE	157	157	0,0%
VAUNOISE	83	80	-3,6%
<b>Total</b>	<b>972</b>	<b>972</b>	<b>0%</b>

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 6,46 abonnés/km au 31/12/2015 (6,46 abonnés/km au 31/12/2014).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de 1,78 habitants/abonné au 31/12/2015 (1,81 habitants/abonné au 31/12/2014).

La consommation moyenne par abonné (consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés) est de 136,54 m<sup>3</sup>/abonné au 31/12/2015. (129,94 m<sup>3</sup>/abonné au 31/12/2014).



## 1.5. Eaux brutes

### 1.5.1. Prélèvement sur les ressources en eau

Le service public d'eau potable prélève 195 068 m<sup>3</sup> pour l'exercice 2015 (178 691 pour l'exercice 2014).

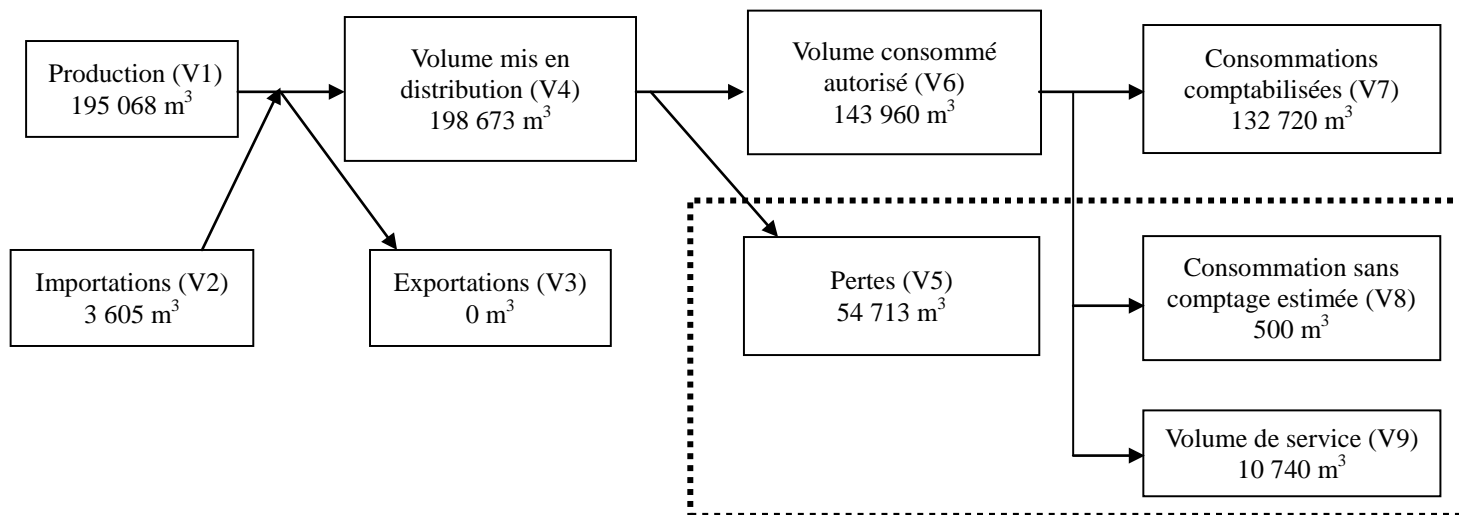
Ressource et implantation	Nature de la ressource	Débits nominaux <sup>(1)</sup>	Volume prélevé durant l'exercice 2014 en m <sup>3</sup>	Volume prélevé durant l'exercice 2015 en m <sup>3</sup>	Variation en %
Forage "Chèreperrine"	Eau souterraine non influencée	50m <sup>3</sup> /h	178 691	195 068	9,2%
<b>Total</b>			178 691	195 068	9,2%

(1) débits et durée de prélèvement autorisés par l'arrêté de DUP (préciser les unités). Si la ressource ne nécessite pas de traitement, le volume prélevé peut être égal au volume produit)

Pourcentage des eaux souterraines dans le volume prélevé : 100%.

## 1.6. Eaux traitées

### 1.6.1. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2015



### 1.6.2. Production

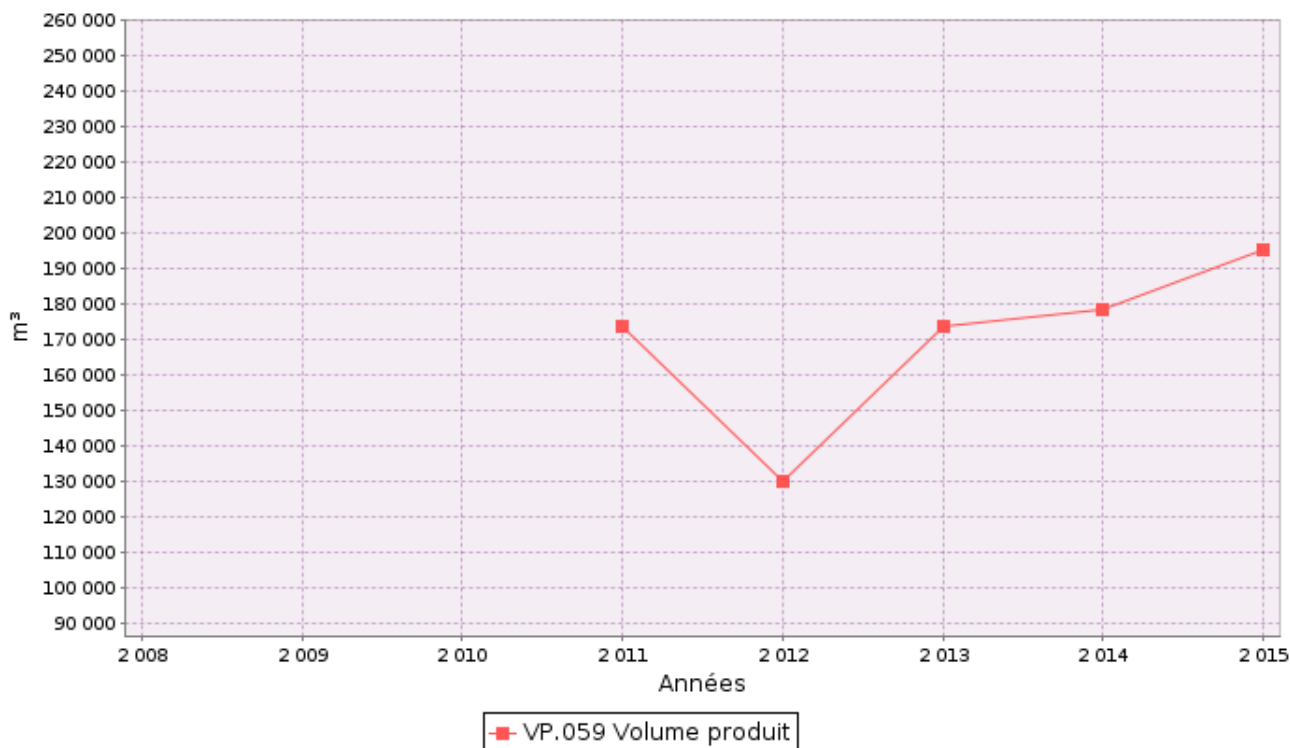
Le service dispose d'une station de traitement :

Nom de la station de traitement	Type de traitement
Le Bourg / Chèreperrine – Origny le Roux	désinfection

Une chloration est faite à la sortie de chaque réservoir d'eau.

Le volume produit total peut différer du volume prélevé (usines de traitement générant des pertes par exemple).

Ressource	Volume produit durant l'exercice 2014 en m <sup>3</sup>	Volume produit durant l'exercice 2015 en m <sup>3</sup>	Variation des volumes produits en %	Indice de protection de la ressource exercice 2015
Forage "Chèreperrine"	178 691	195 068	9,2%	80
<b>Total du volume produit (V1)</b>	<b>178 691</b>	<b>195 068</b>	<b>9,2%</b>	<b>80</b>



### 1.6.3. Achats d'eaux traitées

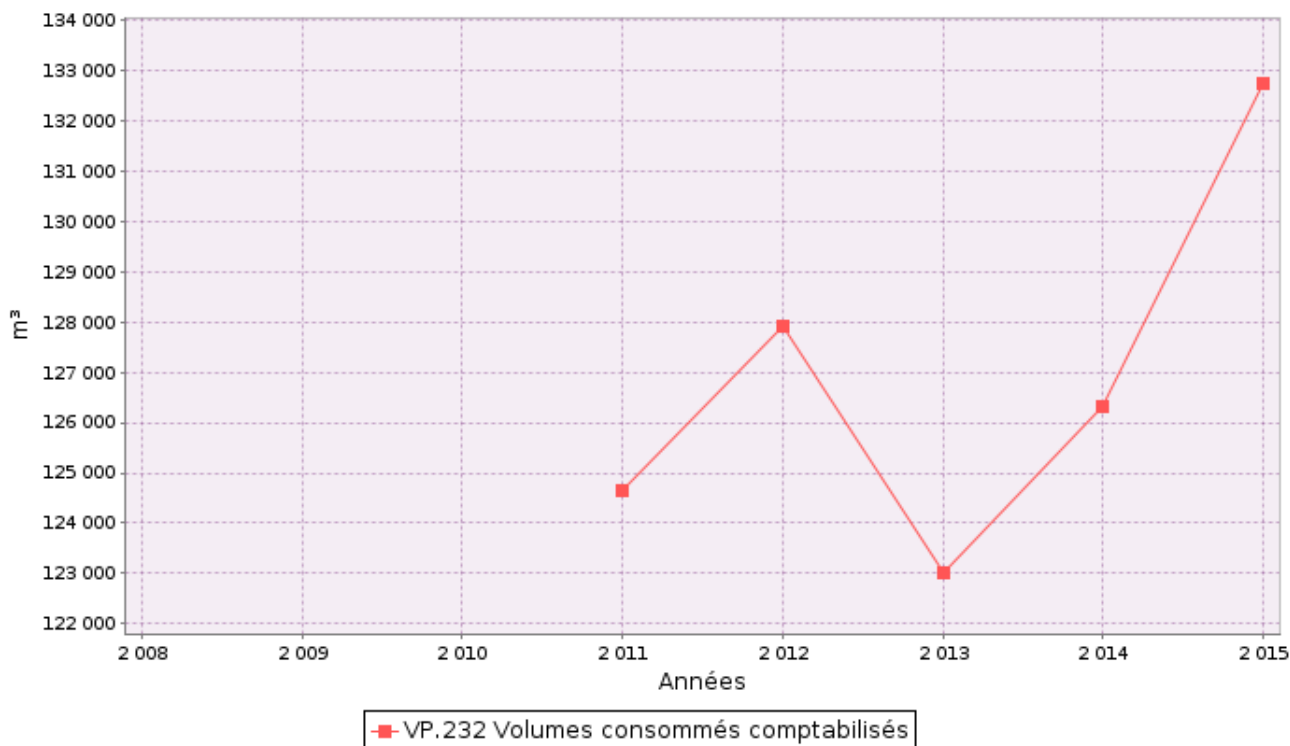
Fournisseur	Volume acheté durant l'exercice 2014 en m <sup>3</sup>	Volume acheté durant l'exercice 2015 en m <sup>3</sup>	Variation des volumes achetés en %	Indice de protection de la ressource exercice 2015
Le Gué de la Chaîne				
<b>Total d'eaux traitées achetées (V2)</b>	<b>4 913</b>	<b>3 605</b>	<b>-26,6%</b>	<b>80</b>

### 1.6.4. Volumes vendus au cours de l'exercice

Acheteurs	Volumes vendus durant l'exercice 2014 en m <sup>3</sup>	Volumes vendus durant l'exercice 2015 en m <sup>3</sup>	Variation en %
Abonnés domestiques <sup>(1)</sup>	126 303	132 720	5,1%
Abonnés non domestiques	0	0	0 %
<b>Total vendu aux abonnés (V7)</b>	<b>126 303</b>	<b>132 720</b>	<b>5,1%</b>
<b>Total vendu à d'autres services (V3)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0 %</b>

(1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

(2) Dans le cas où la collectivité vend de l'eau traitée à d'autres services d'eau potable.



#### 1.6.5. Autres volumes

	Exercice 2014 en m3/an	Exercice 2015 en m3/an	Variation en %
<b>Volume consommation sans comptage (V8)</b>	<b>40</b>	<b>500</b>	<b>1 150%</b>
<b>Volume de service (V9)</b>	<b>1 900</b>	<b>10 740</b>	<b>465,3%</b>

#### 1.6.6. Volume consommé autorisé

	Exercice 2014 en m3/an	Exercice 2015 en m3/an	Variation en %
<b>Volume consommé autorisé (V6)</b>	<b>128 243</b>	<b>143 960</b>	<b>12,3%</b>

### 1.7. Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)

Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de 150,4 kilomètres au 31/12/2015 (150,4 au 31/12/2014).

## 2. Tarification de l'eau et recettes du service

### 2.1. Modalités de tarification

La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2015 et 01/01/2016 sont les suivants :

Frais d'accès au service : 0 € au 01/01/2015 et 0 € au 01/01/2016

Tarifs		Au 01/01/2015	Au 01/01/2016
<b>Part de la collectivité</b>			
Part fixe (€HT/an)			
	Abonnement DN 15mm y compris location du compteur	21,02 €	21,02 €
Part proportionnelle (€HT/m <sup>3</sup> )			
	de 0 à 100 m <sup>3</sup>	0,41 €m <sup>3</sup>	0,41 €m <sup>3</sup>
	De 101 m <sup>3</sup> à 300 m <sup>3</sup>	0,31 €m <sup>3</sup>	0,31 €m <sup>3</sup>
	Au delà de 300 m <sup>3</sup>	0,21 €m <sup>3</sup>	0,21 €m <sup>3</sup>
<b>Part du délégataire</b>			
Part fixe (€HT/an)			
	Abonnement <sup>(1)</sup> y compris location du compteur	40,4 €	40,78 €
Part proportionnelle (€HT/m <sup>3</sup> )			
	De 0 à 100 m <sup>3</sup>	0,584 €m <sup>3</sup>	
	De 101 m <sup>3</sup> à 300 m <sup>3</sup>	0,467 €m <sup>3</sup>	
	Au delà de 300 m <sup>3</sup>	0,350 €m <sup>3</sup>	
<b>Taxes et redevances</b>			
Taxes			
	Taux de TVA <sup>(2)</sup>	5,5 %	5,5 %
Redevances			
	Prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'eau)	0,07 €m <sup>3</sup>	0,065 €m <sup>3</sup>
	Pollution domestique (Agence de l'Eau)	0,31 €m <sup>3</sup>	0,3 €m <sup>3</sup>
	VNF Prélèvement	0 €m <sup>3</sup>	0 €m <sup>3</sup>
	Autre : _____	0 €m <sup>3</sup>	0 €m <sup>3</sup>

<sup>(1)</sup> Rajouter autant de lignes que d'abonnements

<sup>(2)</sup> L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

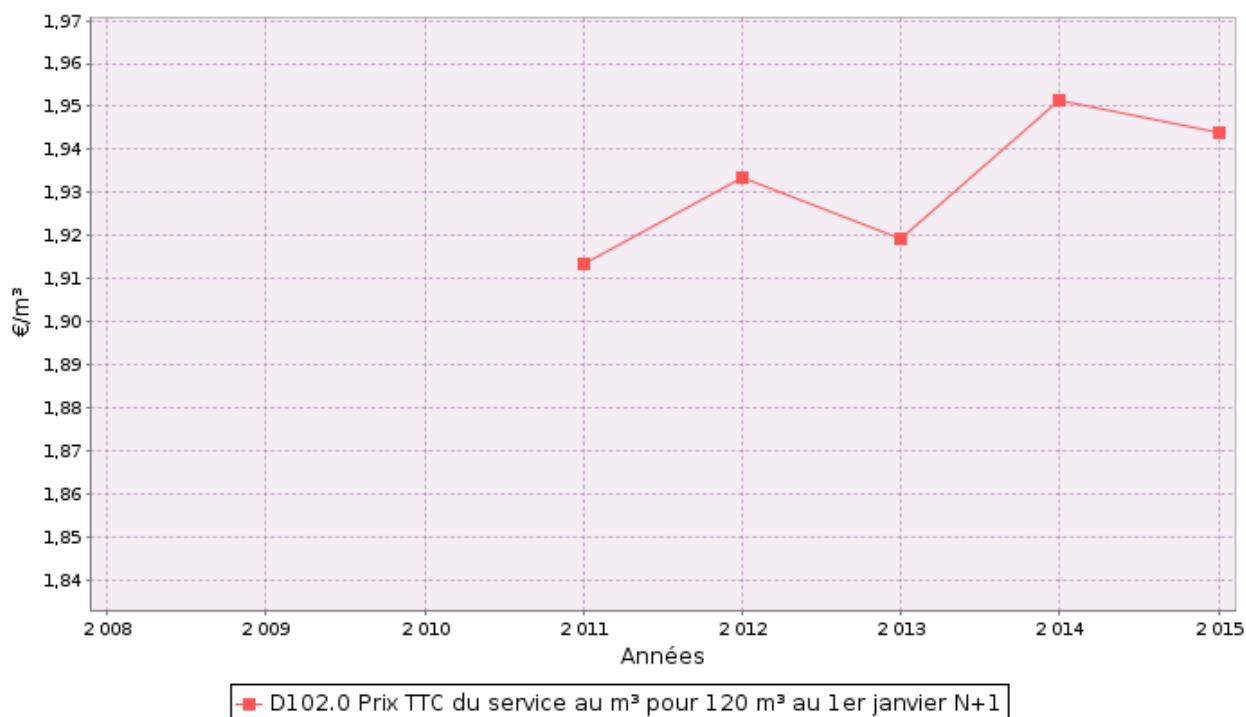
Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération du 12/12/2012 effective à compter du 01/01/2013 fixant les tarifs du service d'eau potable

## 2.2. Facture d'eau type (D102.0)

Les tarifs applicables au 01/01/2015 et au 01/01/2016 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m<sup>3</sup>/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2015 en €	Au 01/01/2016 en €	Variation en %
<b>Part de la collectivité</b>			
Part fixe annuelle	21,02	21,02	0%
Part proportionnelle	47,20	47,20	0%
Montant HT de la facture de 120 m <sup>3</sup> revenant à la collectivité	68,22	68,22	0%
<b>Part du délégataire (en cas de délégation de service public)</b>			
Part fixe annuelle	40,40	40,78	0,9%
Part proportionnelle	67,74	68,32	0,9%
Montant HT de la facture de 120 m <sup>3</sup> revenant au délégataire	108,14	109,10	0,9%
<b>Taxes et redevances</b>			
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau)	8,40	7,80	-7,1%
Redevance de pollution domestique (Agence de l'Eau)	37,20	36,00	-3,2%
VNF Prélèvement : .....	0,00	0,00	-7,1%
Montant des taxes et redevances pour 120 m <sup>3</sup>	57,81	55,96	-3,2%
<b>Total</b>	<b>234,17</b>	<b>233,28</b>	<b>-0,4%</b>
<b>Prix TTC au m<sup>3</sup></b>	<b>1,95</b>	<b>1,94</b>	<b>-0,5%</b>



**ATTENTION : l'indicateur prix prend en compte l'ensemble de la compétence de la production à la distribution.**

Les volumes consommés sont relevés avec une fréquence semestrielle.

La facturation est effectuée avec une fréquence semestrielle.

## 2.3. Recettes

### Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2014 en €	Exercice 2015 en €	Variation en %
Recettes vente d'eau aux usagers	<b>60 431</b>	<b>58 569,47</b>	-3,1%
<i>dont abonnement</i>	20 533,95	20 506,31	-0,1%
Recette de vente d'eau en gros	0	0	0%
Régularisations des ventes d'eau (+/-)	- 4 230	3 662,65	186,6%
<b>Total recettes de vente d'eau</b>	<b>56 201</b>	<b>62 262,43</b>	10,8%
Recettes liées aux travaux	0	0	0%
Contribution exceptionnelle du budget général	0	0	0%
Autres recettes (préciser)	0	0	0%
Total autres recettes	0	0	0%
<b>Total des recettes</b>	<b>56 201</b>	<b>62 262,43</b>	10,8%

**Recettes de l'exploitant :**

Type de recette	Exercice 2014 en €	Exercice 2015 en €	Variation en %
Recettes vente d'eau aux usagers	<b>97 318</b>	<b>95 839,56</b>	-1,5%
<i>dont abonnement</i>	38 899,07	39 412,73	1,3%
Recette de vente d'eau en gros	0	0	0%
Régularisations des ventes d'eau (+/-)	-5 644	5 878,44	204,2%
Total recettes de vente d'eau	<b>91 674</b>	<b>101 718</b>	11,0%
Recettes liées aux travaux	2 374		-100,0%
Autres recettes (préciser)	6 812		-100,0%
Total autres recettes	<b>9 186</b>		-100,0%
<b>Total des recettes</b>	<b>100 860</b>	<b>101 718</b>	0,9%

**Recettes globales :** Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2015 : 163 980 € (185 600 € au 31/12/2014).

### **3. Indicateurs de performance**

#### **3.1. Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)**

Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2014	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2014	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2015	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2015
Microbiologie	16	0	56	0
Paramètres physico-chimiques	78	31	57	0

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$\text{taux de conformité} = \frac{\text{nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvements non conformes}}{\text{nombre de prélèvements réalisés}} * 100$$

Cet indicateur est demandé si le service dessert plus de 5000 habitants ou produit plus de 1000 m<sup>3</sup>/jour.

Analyses	Taux de conformité exercice 2014	Taux de conformité exercice 2015
Microbiologie (P101.1)	100 %	100 %
Paramètres physico-chimiques (P102.1)	100 %	100 %

#### **3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)**

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

**La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 110 pour les services n'ayant pas la mission de collecte).**

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur	points potentiels
<b>PARTIE A : PLAN DES RESEAUX</b> (15 points)			
VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.237 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
<b>PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX</b> (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions <sup>(1)</sup>	Oui	15
VP.240 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)		Oui	
VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		95%	
VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions <sup>(2)</sup>	95%	15
<b>PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX</b> (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux <sup>(3)</sup>	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur <sup>(3)</sup>	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.246 - Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.249 - Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	Non	0
<b>TOTAL (indicateur P103.2B)</b>	<b>120</b>	-	<b>105</b>

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) non pertinent si le service n'a pas la mission de distribution

### 3.3. Indicateurs de performance du réseau

#### 3.3.1. Rendement du réseau de distribution (P104.3)

Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

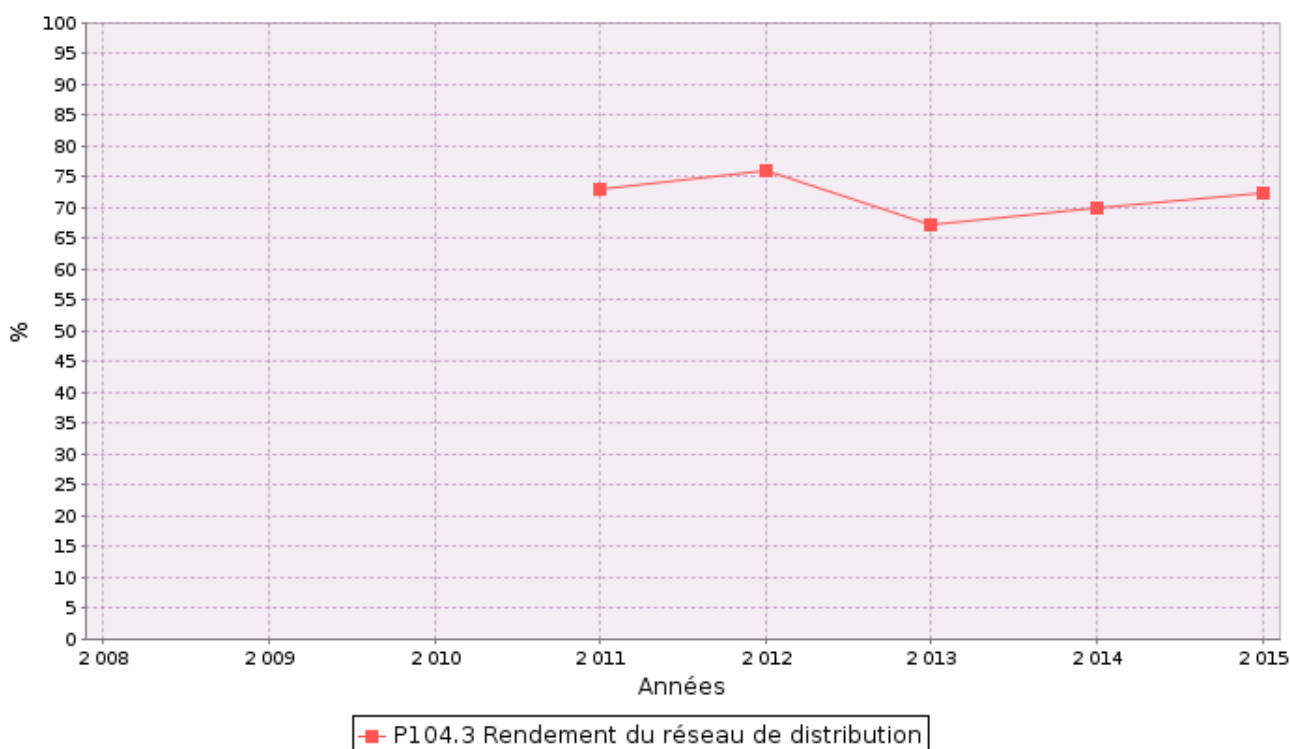
Le rendement du réseau de distribution se calcule ainsi :

$$\text{rendement du réseau} = \frac{V_6 + V_3}{V_1 + V_2} * 100$$

A titre indicatif, le ratio volume vendu aux abonnés sur volume mis en distribution (appelé également rendement primaire du réseau) vaut :

$$\text{part du volume vendu parmi le volume mis en distribution} = \frac{V_7}{V_4}$$

	Exercice 2014	Exercice 2015
Rendement du réseau	69,8 %	72,5 %
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement) [m <sup>3</sup> / jour / km]	2,34	2,62
Volume vendu sur volume mis en distribution (ex. rendement primaire)	68,8 %	66,8 %



### 3.3.2. Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

$$\text{indice linéaire des volumes non comptés} = \frac{V_4 - V_7}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

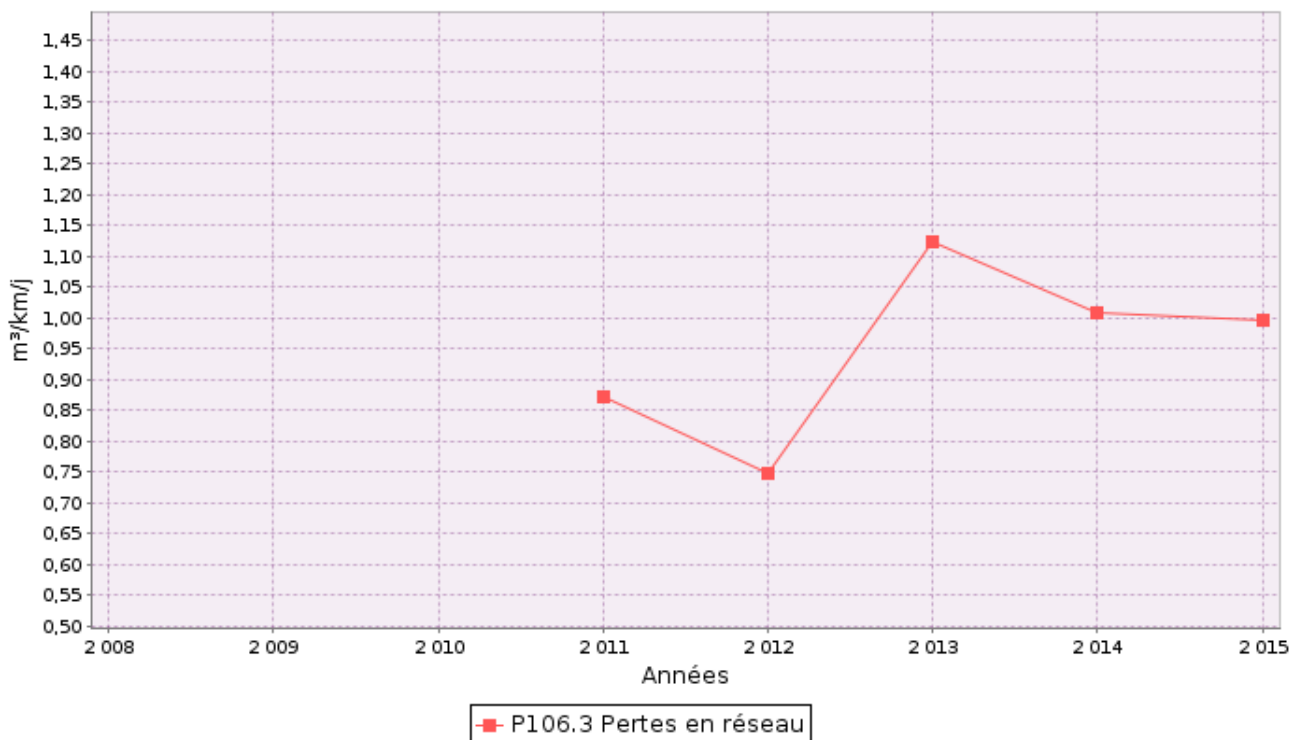
Pour l'année 2015, l'indice linéaire des volumes non comptés est de 1,2 m<sup>3</sup>/j/km (1 en 2014).

### 3.3.3. Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

$$\text{indice linéaire des pertes en réseau} = \frac{V_4 - V_6}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2015, l'indice linéaire des pertes est de 1 m<sup>3</sup>/j/km (1 en 2014).



### 3.3.4. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2011	2012	2013	2014	2015
Linéaire renouvelé en km	1,5	0	0	0	0

Au cours des 5 dernières années, 1,38 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Pour l'année 2015, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de 0,18% (0,1 en 2014).

### 3.4. Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)

La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

- 0% Aucune action de protection
- 20% Études environnementales et hydrogéologiques en cours
- 40% Avis de l'hydrogéologue rendu
- 50% Dossier déposé en préfecture
- 60% Arrêté préfectoral
- 80% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)
- 100% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

Pour l'année 2015, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est 80% (80% en 2014).

## **4. Financement des investissements**

### **4.1. Branchements en plomb**

La législation prévoit l'abaissement progressif de la teneur en plomb dans l'eau distribuée. A partir du 25/12/2013, cette teneur ne devra plus excéder 10 µg/l. Cette faible valeur peut induire une suppression des branchements en plomb.

Les branchements en plomb ont été supprimés avant 2013.

### **4.2. Montants financiers**

	<b>Exercice 2014</b>	<b>Exercice 2015</b>
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	0	
Montants des subventions en €	0	
Montants des contributions du budget général en €	0	

### **4.3. État de la dette du service**

L'état de la dette au 31 décembre 2015 fait apparaître les valeurs suivantes :

	<b>Exercice 2014</b>	<b>Exercice 2015</b>
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)	0	
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	0
	en intérêts	0

### **4.4. Amortissements**

Pour l'année 2015, la dotation aux amortissements a été de \_\_\_\_\_ €(16 536,21 € en 2014).

**4.5. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service**

<b>Projets à l'étude</b>	<b>Montants prévisionnels en €</b>	<b>Montants prévisionnels de l'année précédente en €</b>

**4.6. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice**

<b>Programmes pluriannuels de travaux adoptés</b>	<b>Année prévisionnelle de réalisation</b>	<b>Montants prévisionnels en €</b>

## **5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau**

### **5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)**

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2015, le service n'a reçu aucune demande d'abandon de créance.

0 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit 0 €m<sup>3</sup> pour l'année 2015 (0 €m<sup>3</sup> en 2014).

### **5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)**

Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

Sans objet.

## **6. Tableau récapitulatif des indicateurs**

		Exercice 2014	Exercice 2015
<b>Indicateurs descriptifs des services</b>			
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	1 756	1 727
D102.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3 [€/m <sup>3</sup> ]	1,95	1,94
<b>Indicateurs de performance</b>			
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	100 %	100 %
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	100 %	100 %
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	100	105
P104.3	Rendement du réseau de distribution	69,8%	72,5%
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m <sup>3</sup> /km/jour]	1	1,2
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m <sup>3</sup> /km/jour]	1	1
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,1%	0,18%
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	80%	80%
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m <sup>3</sup> ]	0	0

# S I A E P D U P E R C H E S U D

## service d' I G E

# Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable

**Exercice 2015**

Rédacteur (mandataire) : Syndicat Départemental de l'Eau de l'Orne - [www.sde61.fr](http://www.sde61.fr)

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice présenté conformément à l'article L22245 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007. Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur et la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr), rubrique « l'Observatoire »

INDICE	DATE	MODIFICATIONS
V0	28/07/2016	Version initiale
V1		
V2		
V3		
V4		

## Table des matières

1.	Caractérisation technique du service .....	1
1.1.	Présentation du territoire desservi.....	1
1.2.	Mode de gestion du service .....	1
1.3.	Estimation de la population desservie (D101.1).....	1
1.4.	Nombre d'abonnés .....	2
1.5.	Eaux brutes .....	2
1.5.1.	Prélèvement sur les ressources en eau .....	2
1.6.	Eaux traitées.....	3
1.6.1.	Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2015.....	3
1.6.2.	Production .....	3
1.6.3.	Achats d'eaux traitées .....	3
1.6.4.	Volumes vendus au cours de l'exercice .....	3
1.6.5.	Autres volumes.....	4
1.6.6.	Volume consommé autorisé .....	4
1.7.	Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements).....	4
2.	Tarifification de l'eau et recettes du service .....	5
2.1.	Modalités de tarification .....	5
2.2.	Facture d'eau type (D102.0) .....	6
2.3.	Recettes .....	7
3.	Indicateurs de performance .....	8
3.1.	Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1).....	8
3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B) .....	8
3.3.	Indicateurs de performance du réseau.....	10
3.3.1.	Rendement du réseau de distribution (P104.3) .....	10
3.3.2.	Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3).....	11
3.3.3.	Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3).....	11
3.3.4.	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2) .....	12
3.4.	Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3) .....	12
4.	Financement des investissements .....	13
4.1.	Branchements en plomb.....	13
4.2.	Montants financiers.....	13
4.3.	État de la dette du service .....	13
4.4.	Amortissements .....	13
4.5.	Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service .....	14
4.6.	Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice .....	14
5.	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau.....	15
5.1.	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0) .....	15
5.2.	Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT) .....	15
6.	Tableau récapitulatif des indicateurs .....	16

# **1. Caractérisation technique du service**

## **1.1. Présentation du territoire desservi**

Le service est géré au niveau **intercommunal**.

- **Nom de la collectivité** : SIAEP du PERCHE SUD
- **Caractéristiques** (commune, EPCI et type, etc.) : SIVU
- **Compétences liées au service** :
  - Transfert
  - Stockage
  - Distribution
- **Territoire desservi** (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : IGE
- **Existence d'une CCSPL**  Oui  Non
- **Existence d'un règlement de service**  Oui, date d'approbation\* : .....  Non

## **1.2. Mode de gestion du service**

Le service est exploité en **délégation de service public : affermage**

Nature du contrat :

- Nom du prestataire : SAUR
- Date de début de contrat : 06/08/2004
- **Date effective de fin de contrat (après avenant le cas échéant)** : 30/06/2017
- Nombre d'avenants et nature des avenants :
  - Avenant 1 (25/07/2005) : Modification tarifaire
  - Avenant 2 (21/12/2009) : Modification tarifaire
  - Avenant 3 (01/07/2014) : Modification réglementation TVA
  - Avenant 4 (10/07/2015) : Nouvelle date d'échéance

## **1.3. Estimation de la population desservie (D101.1)**

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'eau potable dessert **680** habitants au 31/12/2015 (680 au 31/12/2014).

## 1.4. Nombre d'abonnés

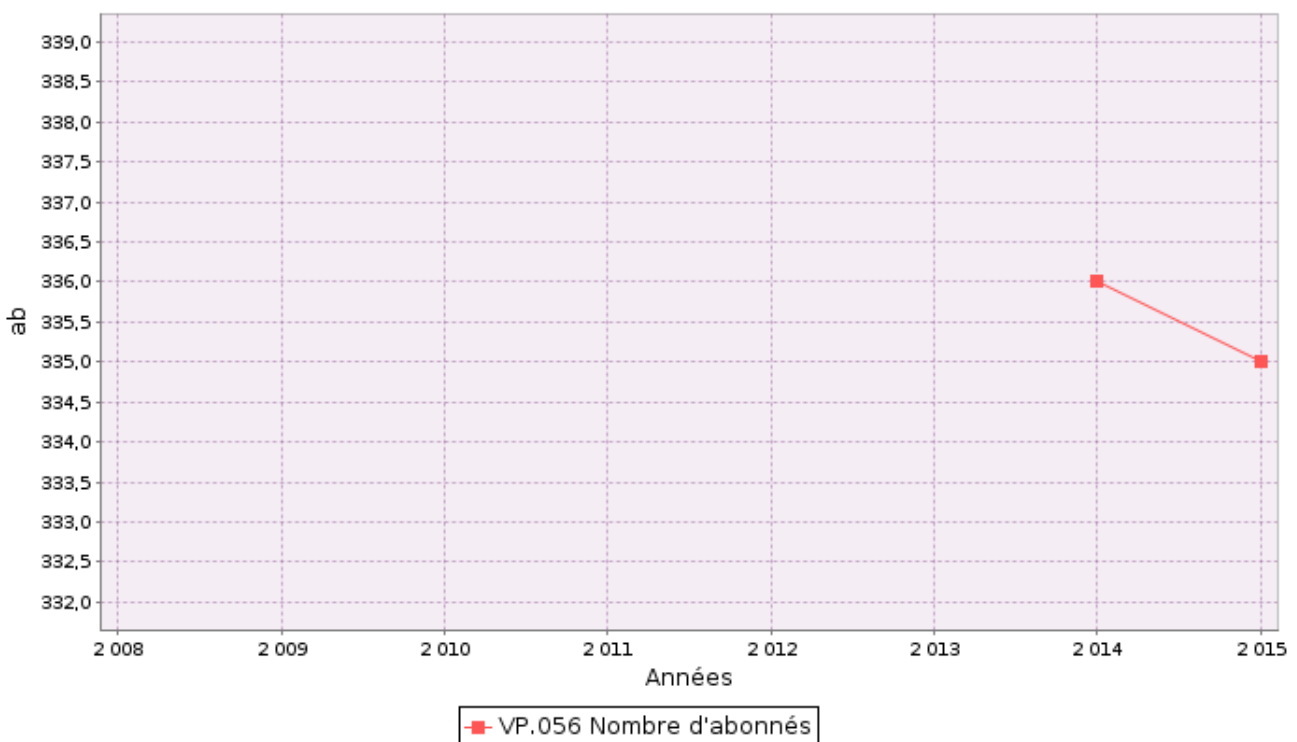
Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'eau potable dessert 335 abonnés au 31/12/2015 (336 au 31/12/2014).

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 14,38 abonnés/km au 31/12/2015 (14,67 abonnés/km au 31/12/2014).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de 2,03 habitants/abonné au 31/12/2015 (2,02 habitants/abonné au 31/12/2014).

La consommation moyenne par abonné (consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés) est de 80,76 m<sup>3</sup>/abonné au 31/12/2015. (81,88 m<sup>3</sup>/abonné au 31/12/2014).



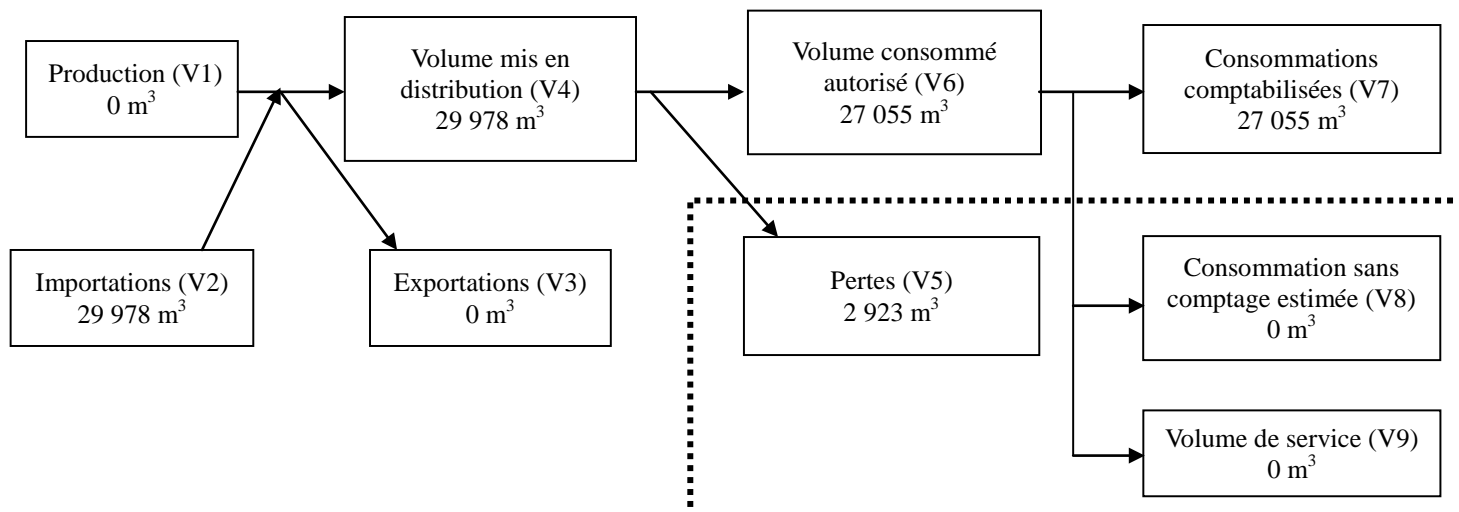
## 1.5. Eaux brutes

### 1.5.1. Prélèvement sur les ressources en eau

Sans objet.

## 1.6. Eaux traitées

### 1.6.1. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2015



### 1.6.2. Production

Sans objet.

### 1.6.3. Achats d'eaux traitées

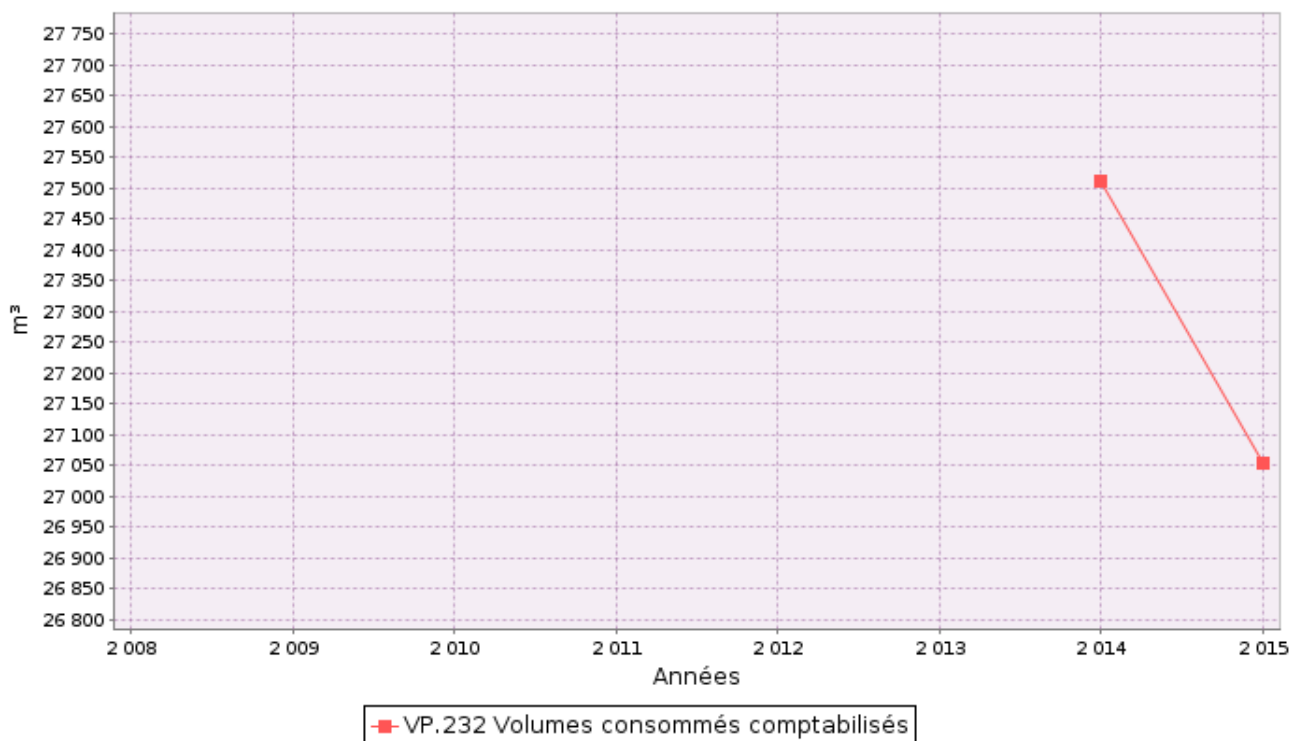
Fournisseur	Volume acheté durant l'exercice 2014 en m <sup>3</sup>	Volume acheté durant l'exercice 2015 en m <sup>3</sup>	Variation des volumes achetés en %	Indice de protection de la ressource exercice 2015
SIAEP service principal	22 039	23 526	6,7 %	80
St Cosme en Vairais	6 418	6 452	0,5 %	nc
<b>Total d'eaux traitées achetées (V2)</b>	<b>28 457</b>	<b>29 978</b>	<b>5,3%</b>	<b>80</b>

### 1.6.4. Volumes vendus au cours de l'exercice

Acheteurs	Volumes vendus durant l'exercice 2014 en m <sup>3</sup>	Volumes vendus durant l'exercice 2015 en m <sup>3</sup>	Variation en %
Abonnés domestiques <sup>(1)</sup>	27 510	27 055	-1,6%
Abonnés non domestiques	0	0	0 %
<b>Total vendu aux abonnés (V7)</b>	<b>27 510</b>	<b>27 055</b>	<b>-1,6%</b>
<b>Total vendu à d'autres services (V3)</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0 %</b>

(1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

(2) Dans le cas où la collectivité vend de l'eau traitée à d'autres services d'eau potable.



#### 1.6.5. Autres volumes

	Exercice 2014 en m3/an	Exercice 2015 en m3/an	Variation en %
Volume consommation sans comptage (V8)	0	0	0 %
Volume de service (V9)	0	0	0 %

#### 1.6.6. Volume consommé autorisé

	Exercice 2014 en m3/an	Exercice 2015 en m3/an	Variation en %
Volume consommé autorisé (V6)	27 510	27 055	-1,6%

### 1.7. Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)

Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de 23,3 kilomètres au 31/12/2015 (22,9 au 31/12/2014).

## 2. Tarification de l'eau et recettes du service

### 2.1. Modalités de tarification

La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2015 et 01/01/2016 sont les suivants :

Frais d'accès au service : 0 € au 01/01/2015 et 0 € au 01/01/2016

Tarifs		Au 01/01/2015	Au 01/01/2016
<b>Part de la collectivité</b>			
Part fixe (€HT/an)			
	Abonnement DN 15mm y compris location du compteur	14 €	14 €
Part proportionnelle (€HT/m <sup>3</sup> )			
	Prix au m <sup>3</sup>	0,195 €m <sup>3</sup>	0,195 €m <sup>3</sup>
<b>Part du délégataire</b>			
Part fixe (€HT/an)			
	Abonnement <sup>(1)</sup> y compris location du compteur	69,52 €	70,04 €
Part proportionnelle (€HT/m <sup>3</sup> )			
	Prix au m <sup>3</sup>	0,8943 €m <sup>3</sup>	0,9009 €m <sup>3</sup>
<b>Taxes et redevances</b>			
Taxes			
	Taux de TVA <sup>(2)</sup>	5,5 %	5,5 %
Redevances			
	Prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'eau)	0,0454 €m <sup>3</sup>	0,062 €m <sup>3</sup>
	Pollution domestique (Agence de l'Eau)	0,31 €m <sup>3</sup>	0,3 €m <sup>3</sup>

<sup>(1)</sup> Rajouter autant de lignes que d'abonnements

<sup>(2)</sup> L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

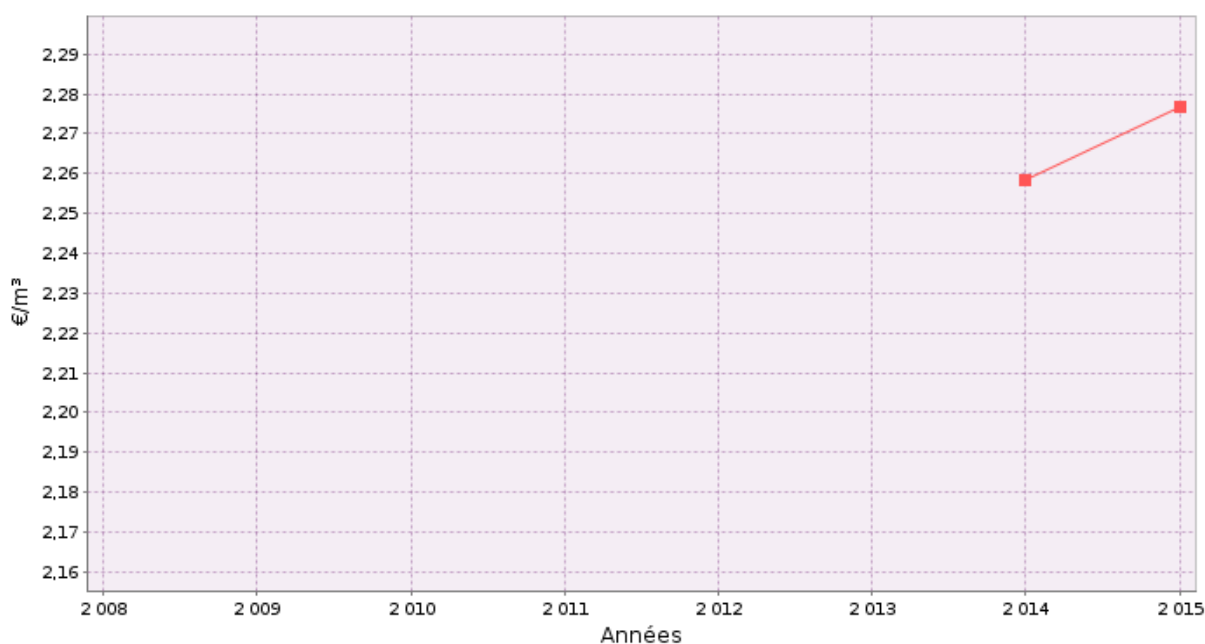
Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération du \_\_\_/\_\_\_/\_\_\_ effective à compter du \_\_\_/\_\_\_/\_\_\_ fixant les tarifs du service d'eau potable

## 2.2. Facture d'eau type (D102.0)

Les tarifs applicables au 01/01/2015 et au 01/01/2016 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m<sup>3</sup>/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2015 en €	Au 01/01/2016 en €	Variation en %
<b>Part de la collectivité</b>			
Part fixe annuelle	14,00	14,00	0%
Part proportionnelle	23,40	23,40	0%
Montant HT de la facture de 120 m <sup>3</sup> revenant à la collectivité	37,40	37,40	0%
<b>Part du délégataire (en cas de délégation de service public)</b>			
Part fixe annuelle	69,52	70,04	0,8%
Part proportionnelle	107,32	108,11	0,7%
Montant HT de la facture de 120 m <sup>3</sup> revenant au délégataire	176,84	178,15	0,7%
<b>Taxes et redevances</b>			
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau)	5,45	7,44	36,6%
Redevance de pollution domestique (Agence de l'Eau)	37,20	36,00	-3,2%
TVA	14,13	14,24	0,8%
Montant des taxes et redevances pour 120 m <sup>3</sup>	56,78	57,68	1,6%
<b>Total</b>	<b>271,02</b>	<b>273,23</b>	<b>0,8%</b>
<b>Prix TTC au m<sup>3</sup></b>	<b>2,26</b>	<b>2,28</b>	<b>0,9%</b>



■ D102.0 Prix TTC du service au m<sup>3</sup> pour 120 m<sup>3</sup> au 1er janvier N+1

**ATTENTION : l'indicateur prix prend en compte l'ensemble de la compétence de la production à la distribution.**

Les volumes consommés sont relevés avec une fréquence annuelle.

La facturation est effectuée avec une fréquence semestrielle.

## 2.3. Recettes

### Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2014 en €	Exercice 2015 en €	Variation en %
Recettes vente d'eau aux usagers			
<i>dont abonnements</i>			
Régularisations des ventes d'eau (+/-)			
Total recettes de vente d'eau	<b>18 000</b>	<b>18 000</b>	
Recettes liées aux travaux			
Contribution exceptionnelle du budget général			
Autres recettes (préciser)			
Total autres recettes			
<b>Total des recettes</b>	<b>18 000</b>	<b>18 000</b>	

### Recettes de l'exploitant :

Type de recette	Exercice 2014 en €	Exercice 2015 en €	Variation en %
Recettes vente d'eau aux usagers			
<i>dont abonnements</i>			
Régularisations des ventes d'eau (+/-)			
Total recettes de vente d'eau	<b>48 600</b>	<b>47 800</b>	
Recettes liées aux travaux	1 000	<b>0</b>	
Autres recettes (préciser)	2 100	<b>1 000</b>	
Total autres recettes	<b>3 100</b>	<b>1 000</b>	
<b>Total des recettes</b>	<b>51 700</b>	<b>48 800</b>	

Recettes globales : Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2015 : **65 800 €** (66 600 € au 31/12/2014).

### **3. Indicateurs de performance**

#### **3.1. Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)**

Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2014	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2014	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2015	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2015
Microbiologie	5	0	5	0
Paramètres physico-chimiques	5	0	5	0

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$\text{taux de conformité} = \frac{\text{nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvements non conformes}}{\text{nombre de prélèvements réalisés}} * 100$$

Cet indicateur est demandé si le service dessert plus de 5000 habitants ou produit plus de 1000 m<sup>3</sup>/jour.

Analyses	Taux de conformité exercice 2014	Taux de conformité exercice 2015
Microbiologie (P101.1)	100 %	100 %
Paramètres physico-chimiques (P102.1)	100 %	100 %

#### **3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)**

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

**La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 110 pour les services n'ayant pas la mission de collecte).**

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur	points potentiels
<b>PARTIE A : PLAN DES RESEAUX</b> (15 points)			
VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.237 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
<b>PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX</b> (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions <sup>(1)</sup>	Oui	15
VP.240 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)		Oui	
VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		100%	
VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions <sup>(2)</sup>	100%	15
<b>PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX</b> (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux <sup>(3)</sup>	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur <sup>(3)</sup>	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.246 - Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.249 - Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	Non	0
<b>TOTAL (indicateur P103.2B)</b>	<b>120</b>	-	<b>105</b>

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) non pertinent si le service n'a pas la mission de distribution

### 3.3. Indicateurs de performance du réseau

#### 3.3.1. Rendement du réseau de distribution (P104.3)

Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

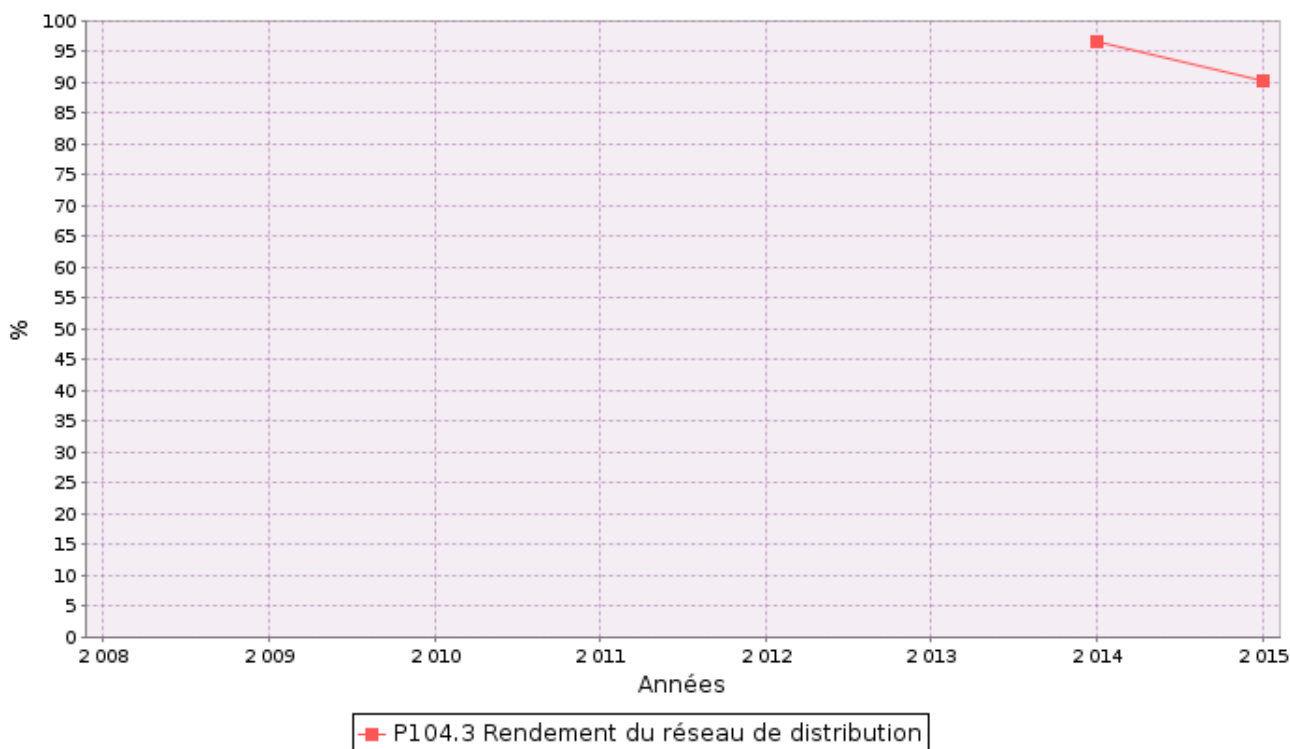
Le rendement du réseau de distribution se calcule ainsi :

$$\text{rendement du réseau} = \frac{V_6 + V_3}{V_1 + V_2} * 100$$

A titre indicatif, le ratio volume vendu aux abonnés sur volume mis en distribution (appelé également rendement primaire du réseau) vaut :

$$\text{part du volume vendu parmi le volume mis en distribution} = \frac{V_7}{V_4}$$

	Exercice 2014	Exercice 2015
Rendement du réseau	96,7 %	90,2 %
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement) [m <sup>3</sup> / jour / km]	3,29	3,18
Volume vendu sur volume mis en distribution (ex. rendement primaire)	96,7 %	90,2 %



### 3.3.2. Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

$$\text{indice linéaire des volumes non comptés} = \frac{V_4 - V_7}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

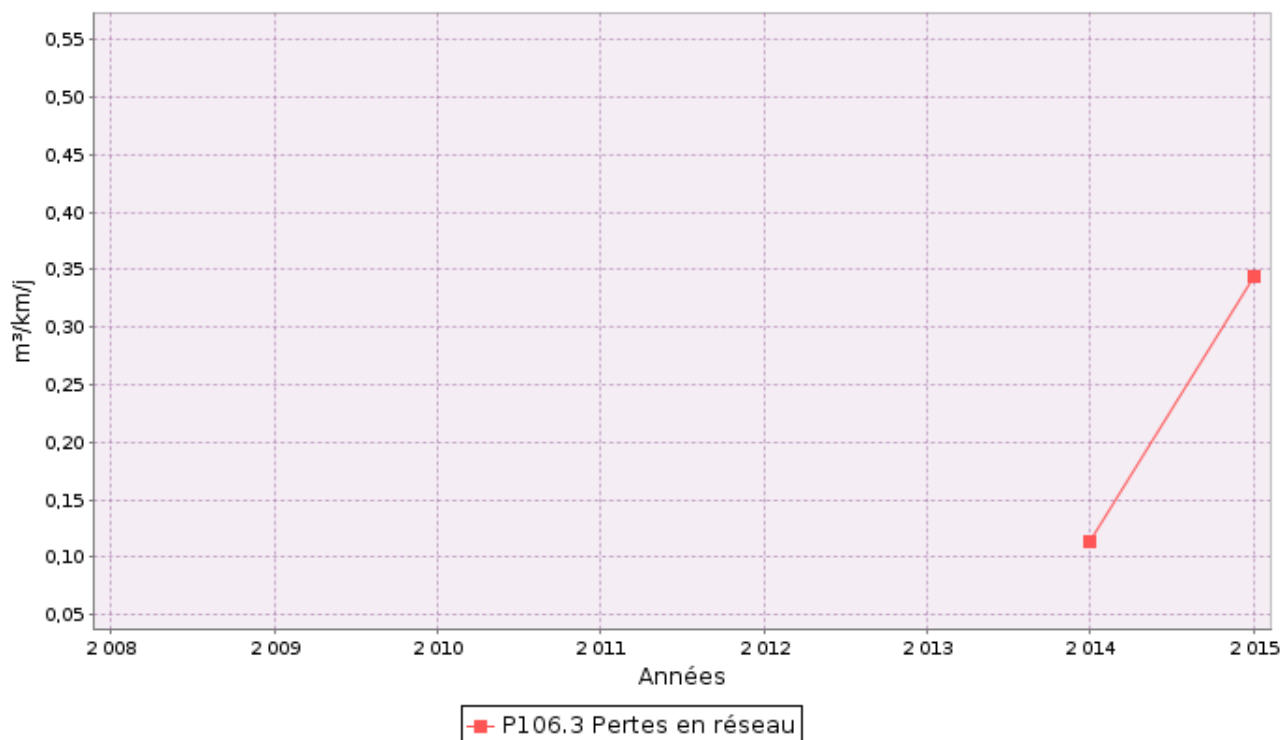
Pour l'année 2015, l'indice linéaire des volumes non comptés est de 0,3 m<sup>3</sup>/j/km (0,1 en 2014).

### 3.3.3. Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

$$\text{indice linéaire des pertes en réseau} = \frac{V_4 - V_6}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2015, l'indice linéaire des pertes est de 0,3 m<sup>3</sup>/j/km (0,1 en 2014).



### 3.3.4. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2011	2012	2013	2014	2015
Linéaire renouvelé en km	0	0	0	0	0

Au cours des 5 dernières années, 0,44 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Pour l'année 2015, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de 0,38% (0 en 2014).

### 3.4. Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)

La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

- 0% Aucune action de protection
- 20% Études environnementales et hydrogéologiques en cours
- 40% Avis de l'hydrogéologue rendu
- 50% Dossier déposé en préfecture
- 60% Arrêté préfectoral
- 80% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)
- 100% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

Pour l'année 2015, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est 80% (80% en 2014).

## **4. Financement des investissements**

### **4.1. Branchements en plomb**

La législation prévoit l'abaissement progressif de la teneur en plomb dans l'eau distribuée. A partir du 25/12/2013, cette teneur ne devra plus excéder 10 µg/l. Cette faible valeur peut induire une suppression des branchements en plomb.

<b>Branchements</b>	<b>Exercice 2014</b>	<b>Exercice 2015</b>
Nombre total des branchements	336	335
Nombre de branchements en plomb modifiés ou supprimés dans l'année		
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)		
% de branchement en plomb modifiés ou supprimés/nombre total de branchements		
% de branchements en plomb restants/nombre total de branchements		

### **4.2. Montants financiers**

	<b>Exercice 2014</b>	<b>Exercice 2015</b>
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	0	
Montants des subventions en €		
Montants des contributions du budget général en €		

### **4.3. État de la dette du service**

L'état de la dette au 31 décembre 2015 fait apparaître les valeurs suivantes :

	<b>Exercice 2014</b>	<b>Exercice 2015</b>
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)		
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	
	en intérêts	

### **4.4. Amortissements**

Pour l'année 2015, la dotation aux amortissements a été de \_\_\_\_\_ €(\_\_\_\_\_ €en 2014).

**4.5. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service**

Projets à l'étude	Montants prévisionnels en €	Montants prévisionnels de l'année précédente en €

**4.6. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice**

Programmes pluriannuels de travaux adoptés	Année prévisionnelle de réalisation	Montants prévisionnels en €

## **5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau**

### **5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)**

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2015, le service n'a reçu aucune demande d'abandon de créance.

0 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit 0 €m<sup>3</sup> pour l'année 2015 (0 €m<sup>3</sup> en 2014).

### **5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)**

Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

Sans objet.

## 6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Exercice 2014	Exercice 2015
<b>Indicateurs descriptifs des services</b>			
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	680	680
D102.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3 [€/m <sup>3</sup> ]	2,26	2,28
<b>Indicateurs de performance</b>			
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	100 %	100 %
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	100 %	100 %
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	105	105
P104.3	Rendement du réseau de distribution	96,7%	90,2%
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m <sup>3</sup> /km/jour]	0,1	0,3
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m <sup>3</sup> /km/jour]	0,1	0,3
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0%	0,38%
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	80%	80%
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m <sup>3</sup> ]	0	0

# S I A E P D U P E R C H E S U D

service de

# B E L L E M E

## Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable

Exercice 2015

Rédacteur (mandataire) : Syndicat Départemental de l'Eau de l'Orne - [www.sde61.fr](http://www.sde61.fr)

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice présenté conformément à l'article L22245 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007. Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur et la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr), rubrique « l'Observatoire »

INDICE	DATE	MODIFICATIONS
V0	27/07/2016	Version initiale
V1	01/08/2016	Correction nombre d'habitants
V2		
V3		
V4		

## Table des matières

1.	Caractérisation technique du service.....	1
1.1.	Présentation du territoire desservi.....	1
1.2.	Mode de gestion du service .....	1
1.3.	Estimation de la population desservie (D101.1).....	3
1.4.	Nombre d'abonnés .....	3
1.5.	Eaux brutes .....	4
1.5.1.	Prélèvement sur les ressources en eau .....	4
1.6.	Eaux traitées.....	5
1.6.1.	Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2015.....	5
1.6.2.	Production .....	5
1.6.3.	Achats d'eaux traitées .....	6
1.6.4.	Volumes vendus au cours de l'exercice .....	6
1.6.5.	Autres volumes.....	7
1.6.6.	Volume consommé autorisé .....	7
1.7.	Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements).....	7
2.	Tarifification de l'eau et recettes du service .....	8
2.1.	Modalités de tarification .....	8
2.2.	Facture d'eau type (D102.0) .....	9
2.3.	Recettes .....	10
3.	Indicateurs de performance .....	11
3.1.	Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1).....	11
3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B).....	11
3.3.	Indicateurs de performance du réseau.....	13
3.3.1.	Rendement du réseau de distribution (P104.3) .....	13
3.3.2.	Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3).....	14
3.3.3.	Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3).....	14
3.3.4.	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2) .....	15
3.4.	Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3) .....	15
4.	Financement des investissements .....	16
4.1.	Branchements en plomb.....	16
4.2.	Montants financiers.....	16
4.3.	État de la dette du service .....	16
4.4.	Amortissements .....	16
4.5.	Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service .....	16
4.6.	Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice .....	17
5.	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau.....	18
5.1.	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0).....	18
5.2.	Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT) .....	18
6.	Tableau récapitulatif des indicateurs .....	19

# 1. Caractérisation technique du service

## 1.1. Présentation du territoire desservi

Le service est géré au niveau **intercommunal**.

- **Nom de la collectivité** : SIAEPA de BELLEME
- **Caractéristiques** (commune, EPCI et type, etc.) : SIVOM
- **Compétences liées au service** :
  - Production
  - Protection du point de prélèvement
  - Traitement
  - Transfert
  - Stockage
  - Distribution
- **Territoire desservi** (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Bellême, Le Gué-De-La-Chaine, Saint-Martin-Du-Vieux-Bellême, Sérigny
- **Existence d'une CCSPL** : Non.
- **Existence d'un schéma de distribution** : Oui,
  - date d'approbation en assemblée délibérante : 26/05/2011
- **Existence d'un règlement de service** : Oui,
  - date d'approbation en assemblée délibérante : 01/08/2004

## 1.2. Mode de gestion du service

Le service est exploité en **délégation de service public : affermage**

Nature du contrat :

- Nom du prestataire : S.A.U.R.
- Date de début de contrat : 01/08/2004
- Date effective de fin de contrat (après avenant le cas échéant) : 30/06/2017
- Nombre d'avenants et nature des avenants :
  - **Avenant N°1** :
    - **Objet** : Modification tarifaire
    - **Date de signature par la collectivité** : 29/06/2005
    - **Date de visa de la Préfecture** : 01/07/2005
    - **Date d'effet** : 01/07/2005
  - **Avenant N°2** :
    - **Objet** : Modification tarifaire (suppression de la dégressivité de la tarification de l'eau)
    - **Date de signature par la collectivité** : 16/12/2009
    - **Date de visa de la Préfecture** : 16/12/2009
    - **Date d'effet** : 16/12/2009

- **Avenant N°3 :**
  - **Objet :** Prise en compte de nouveaux ouvrages
  - **Date de signature par la collectivité :** 12/01/2011
  - **Date de visa de la Préfecture :** 12/01/2011
  - **Date d'effet :** 12/01/2011
  
- **Avenant N°4 :**
  - **Objet :** Prise en compte de nouveaux ouvrages
  - **Date de signature par la collectivité :** 23/05/2011
  - **Date de visa de la Préfecture :** 26/05/2011
  - **Date d'effet :** 26/05/2011
  
- **Avenant N°5:**
  - **Objet :** Changement de réglementation sur les reversements de TVA
  - **Date de signature par la collectivité :** 21/07/2014
  - **Date de visa de la Préfecture :** 25/07/2014
  - **Date d'effet :** 01/07/2014
  
- **Avenant N°6 :**
  - **Objet :** Nouvelle date d'échéance
  - **Date de signature par la collectivité :** 03/07/2015
  - **Date de visa de la Préfecture :** 10/07/2015
  - **Date d'effet :** 10/07/2015

Nature exacte de la mission du prestataire :

- **Gestion du service :**
  - application du règlement du service,
  - fonctionnement,
  - surveillance et entretien des installations,
  - relèves des compteurs.
- **Gestion des abonnés :**
  - accueil des usagers,
  - facturation,
  - traitement des doléances client.
- **Mise en service des branchements :**
- **Entretien**
  - de la télégestion,
  - des branchements,
  - des canalisations
  - des clôtures,
  - des compteurs ;
  - des équipements électromécaniques ;
  - des équipements hydrauliques ;
  - des ouvrages de traitement ;
  - des vannes ;
  - du génie civil ;
  - des espaces verts.
- **Renouvellement**
  - des canalisations < à 12 ml,
  - des branchements ;
  - des compteurs ;
  - de la télégestion ;
  - des équipements électriques ;

- des vannes
- des mécanismes hydrauliques,
- des ouvrages de traitement ;
- du génie civil ;
- des clôtures ;

La collectivité prend en charge le :

➤ **Renouvellement**

- de la voirie,
- des canalisations > à 12 ml,
- des captages,
- des plantations,
- du génie civil,

enduits d'étanchéité.

### **1.3. Estimation de la population desservie (D101.1)**

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'eau potable dessert **3 362** habitants au 31/12/2015 (3 382 au 31/12/2014).

### **1.4. Nombre d'abonnés**

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'eau potable dessert **1 822** abonnés au 31/12/2015 (1 819 au 31/12/2014).

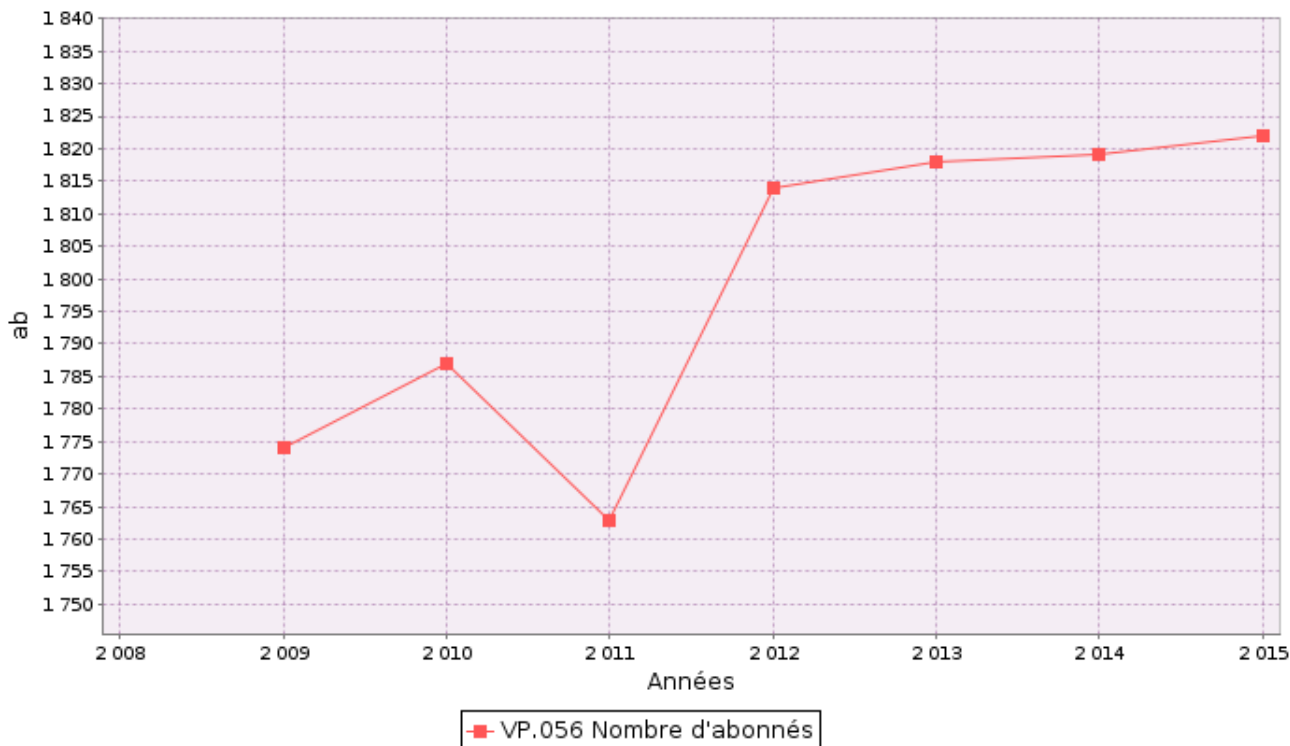
La répartition des abonnés par commune est la suivante :

Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/2014	Nombre total d'abonnés au 31/12/2015	Variation en %
BELLEME	1004	1012	0,8 %
LE GUE-DE-LA-CHAINE	306	301	-1,6 %
SAINT-MARTIN-DU-VIEUX-BELLEME	247	247	0
SERIGNY	264	264	0
Total	1821	1824	0
<b>Total Abonnés</b>	<b>1 819</b>	<b>1 822</b>	<b>0,2%</b>

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 25,32 abonnés/km au 31/12/2015 (25,27 abonnés/km au 31/12/2014).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de 1,85 habitants/abonné au 31/12/2015 (2,89 habitants/abonné au 31/12/2014).

La consommation moyenne par abonné (consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés) est de 76,43 m<sup>3</sup>/abonné au 31/12/2015. (84,95 m<sup>3</sup>/abonné au 31/12/2014).



## 1.5. Eaux brutes

### 1.5.1. Prélèvement sur les ressources en eau

Le service public d'eau potable prélève 84 956 m<sup>3</sup> pour l'exercice 2015 (59 472 pour l'exercice 2014).

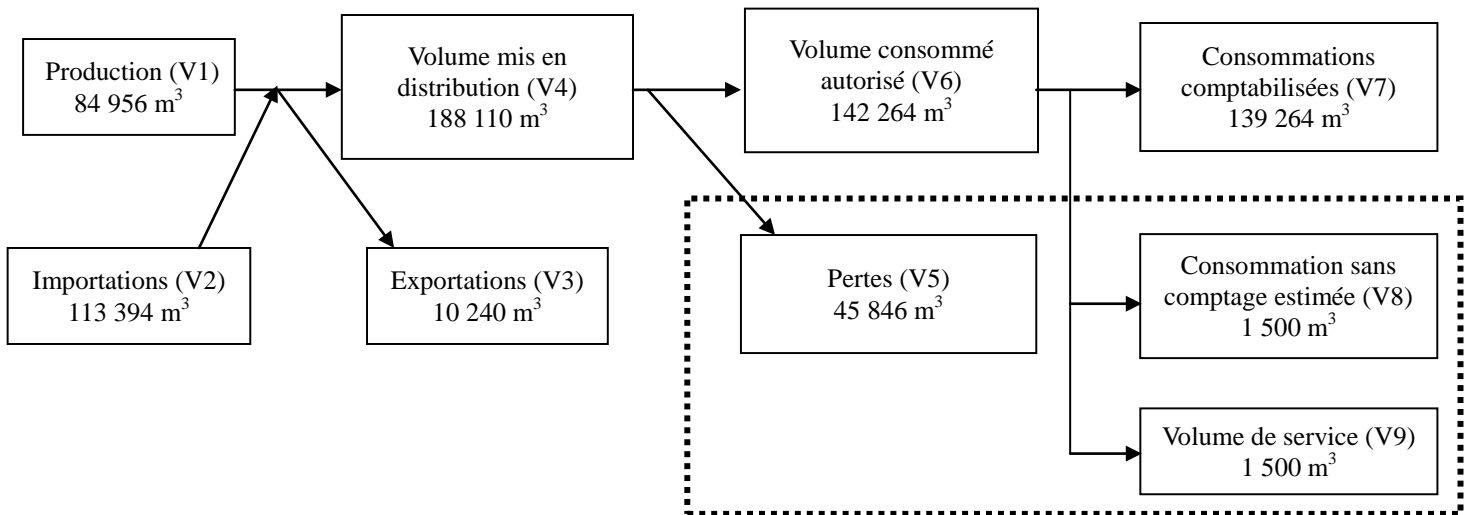
Ressource et implantation	Nature de la ressource	Débits nominaux <sup>(1)</sup>	Volume prélevé durant l'exercice 2014 en m <sup>3</sup>	Volume prélevé durant l'exercice 2015 en m <sup>3</sup>	Variation en %
Source 2 "La Calabrière"	souterraine	20 m <sup>3</sup> /h 400 m <sup>3</sup> /jour	0	0	0
Source 1 "La Calabrière"					
Source "La Fontaine aux Ladres"	souterraine	30 m <sup>3</sup> /h 600 m <sup>3</sup> /jour	59 472	84 956	42,8%
<b>Total</b>			59 472	84 956	42,8%

(1) débits et durée de prélèvement autorisés par l'arrêté de DUP (préciser les unités). Si la ressource ne nécessite pas de traitement, le volume prélevé peut être égal au volume produit)

Pourcentage des eaux souterraines dans le volume prélevé : 100%.

## 1.6. Eaux traitées

### 1.6.1. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2015



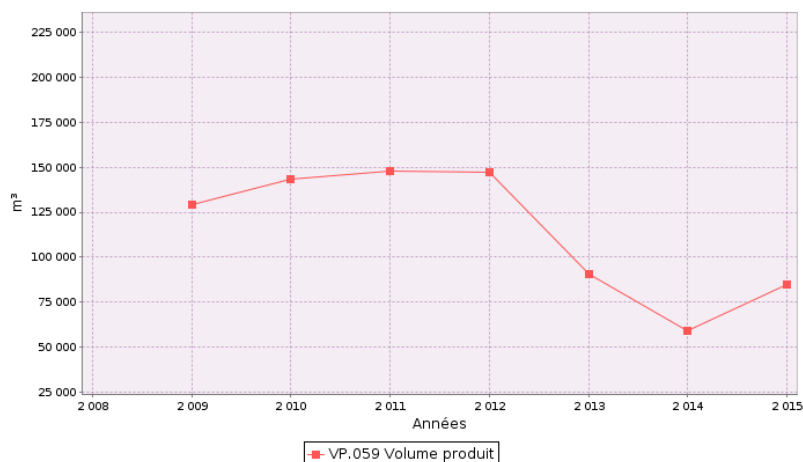
### 1.6.2. Production

Le service dispose d'une station de traitement.

Nom de la station de traitement	Type de traitement (cf. annexe)
La Fontaine aux Ladres	Désinfection (chlore)

Le volume produit total peut différer du volume prélevé (usines de traitement générant des pertes par exemple).

Ressource	Volume produit durant l'exercice 2014 en m <sup>3</sup>	Volume produit durant l'exercice 2015 en m <sup>3</sup>	Variation des volumes produits en %	Indice de protection de la ressource exercice 2015
Source 2 "La Calabrière"	0	0	0 %	50
Source 1 "La Calabrière"				
Source "La Fontaine aux Ladres"	59 472	84 956	42,8%	50
<b>Total du volume produit (V1)</b>	<b>59 472</b>	<b>84 956</b>	<b>42,8%</b>	<b>50</b>



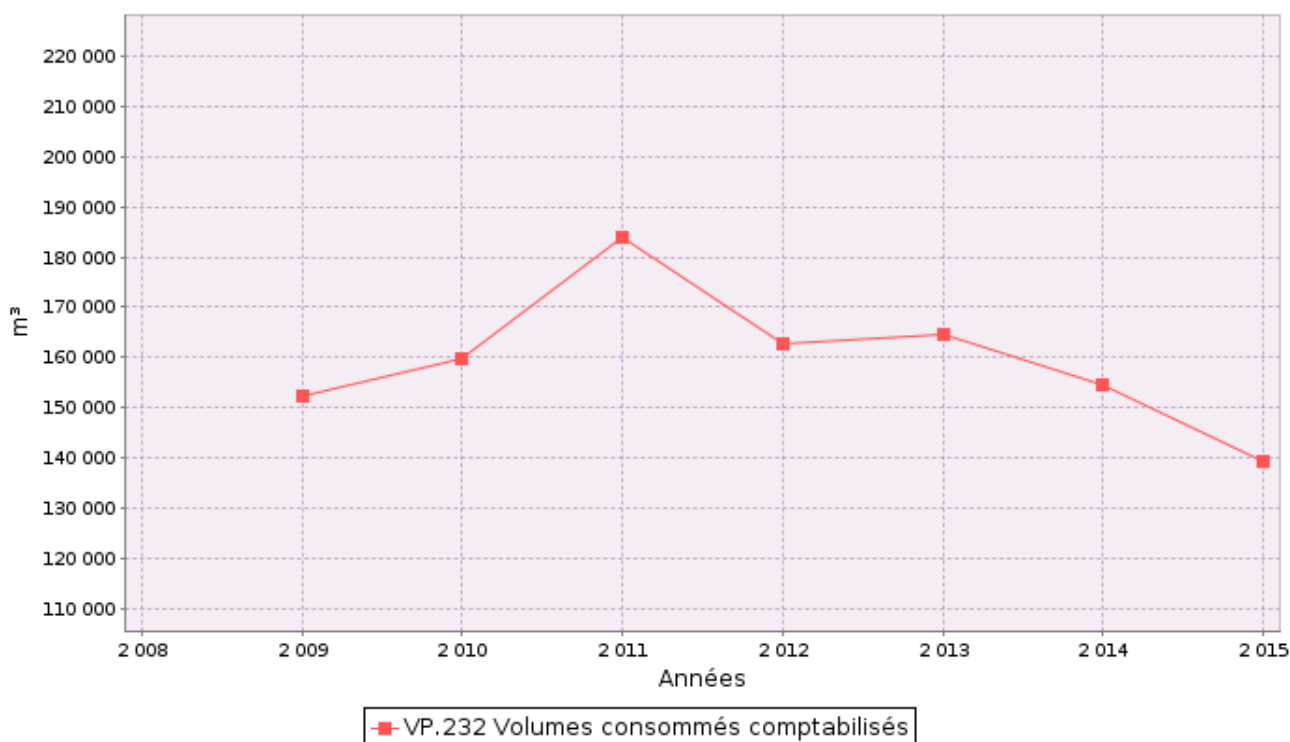
### 1.6.3. Achats d'eaux traitées

Fournisseur	Volume acheté durant l'exercice 2014 en m <sup>3</sup>	Volume acheté durant l'exercice 2015 en m <sup>3</sup>	Variation des volumes achetés en %	Indice de protection de la ressource exercice 2015
Service de Dame Marie	60	0	- 100 %	80
service principal Perche Sud	148 618	113 394	-23,7%	80
<b>Total d'eaux traitées achetées (V2)</b>	<b>148 678</b>	<b>113 394</b>	<b>-23,7%</b>	<b>80</b>

### 1.6.4. Volumes vendus au cours de l'exercice

Acheteurs	Volumes vendus durant l'exercice 2014 en m <sup>3</sup>	Volumes vendus durant l'exercice 2015 en m <sup>3</sup>	Variation en %
Abonnés domestiques <sup>(1)</sup>	93 903	139 264	48,3%
Abonnés non domestiques	60 626	0	-100%
<b>Total vendu aux abonnés (V7)</b>	<b>154 529</b>	<b>139 264</b>	<b>-9,9%</b>
Service d'Origny le Butin	5 801	3 635	-37,3 %
Service de Dame Marie	6 292	6 605	5,0 %
<b>Total vendu à d'autres services (V3)</b>	<b>11 373</b>	<b>10 240</b>	<b>-10%</b>

- (1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.
- (2) Dans le cas où la collectivité vend de l'eau traitée à d'autres services d'eau potable.



### 1.6.5. Autres volumes

	Exercice 2014 en m3/an	Exercice 2015 en m3/an	Variation en %
Volume consommation sans comptage (V8)	4 250	1 500	-64,7%
Volume de service (V9)	4 250	1 500	-64,7%

### 1.6.6. Volume consommé autorisé

	Exercice 2014 en m3/an	Exercice 2015 en m3/an	Variation en %
Volume consommé autorisé (V6)	163 029	142 264	-12,7%

## 1.7. Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)

Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de 71,96 kilomètres au 31/12/2015 (71,99 au 31/12/2014).

## 2. Tarification de l'eau et recettes du service

### 2.1. Modalités de tarification

La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2015 et 01/01/2016 sont les suivants :

Frais d'accès au service : 0 € au 01/01/2015 et 0 € au 01/01/2016

Tarifs		Au 01/01/2015	Au 01/01/2016
<b>Part de la collectivité</b>			
Part fixe (€HT/an)			
	Abonnement DN 15mm y compris location du compteur	27 €	27 €
Part proportionnelle (€HT/m <sup>3</sup> )			
	Prix au m <sup>3</sup>	0,345 €m <sup>3</sup>	0,345 €m <sup>3</sup>
<b>Part du délégataire</b>			
Part fixe (€HT/an)			
	Abonnement <sup>(1)</sup> y compris location du compteur	53,2 €	53,6 €
Part proportionnelle (€HT/m <sup>3</sup> )			
	Prix au m <sup>3</sup>	0,759 €m <sup>3</sup>	0,765 €m <sup>3</sup>
<b>Taxes et redevances</b>			
Taxes			
	Taux de TVA <sup>(2)</sup>	5,5 %	5,5 %
Redevances			
	Prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'eau)	0,0464 €m <sup>3</sup>	0,062 €m <sup>3</sup>
	Pollution domestique (Agence de l'Eau)	0,31 €m <sup>3</sup>	0,3 €m <sup>3</sup>

<sup>(1)</sup> Rajouter autant de lignes que d'abonnements

<sup>(2)</sup> L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

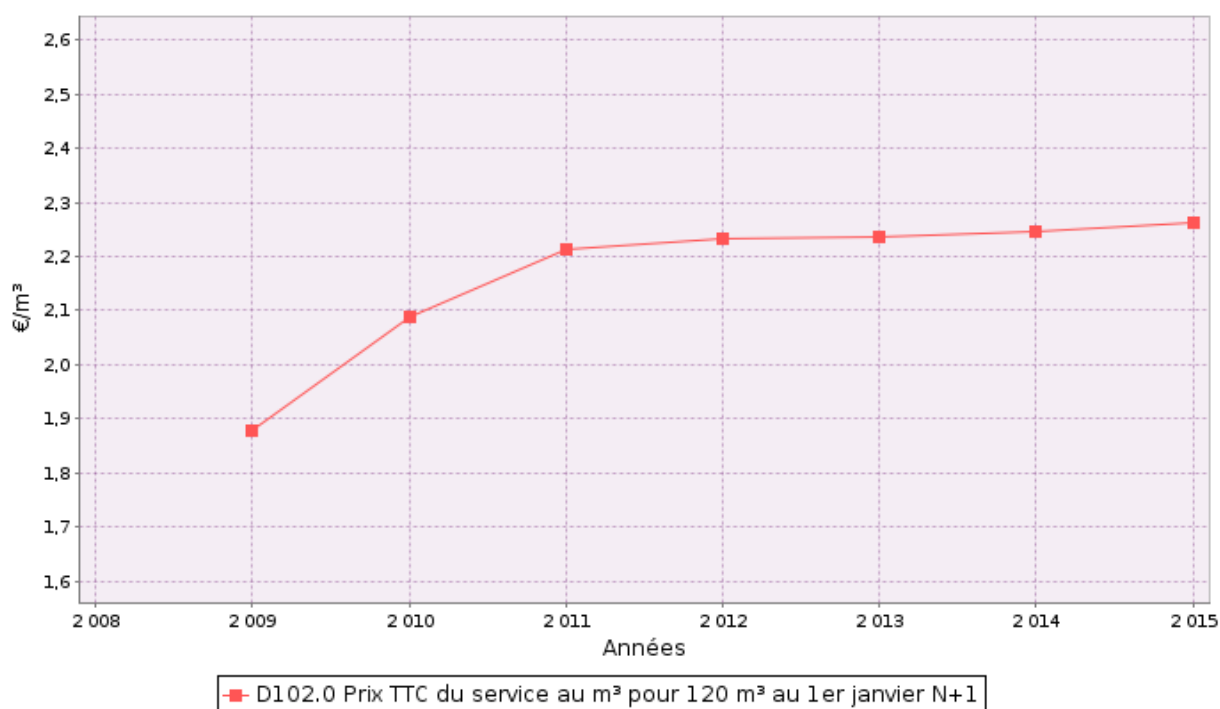
Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération du \_\_\_/\_\_\_/\_\_\_ effective à compter du \_\_\_/\_\_\_/\_\_\_ fixant les tarifs du service d'eau potable

## 2.2. Facture d'eau type (D102.0)

Les tarifs applicables au 01/01/2015 et au 01/01/2016 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m<sup>3</sup>/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2015 en €	Au 01/01/2016 en €	Variation en %
<b>Part de la collectivité</b>			
Part fixe annuelle	27,00	27,00	0%
Part proportionnelle	41,40	41,40	0%
Montant HT de la facture de 120 m <sup>3</sup> revenant à la collectivité	68,40	68,40	0%
<b>Part du délégataire (en cas de délégation de service public)</b>			
Part fixe annuelle	53,20	53,60	0,8%
Part proportionnelle	91,08	91,80	0,8%
Montant HT de la facture de 120 m <sup>3</sup> revenant au délégataire	144,28	145,40	0,8%
<b>Taxes et redevances</b>			
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau)	5,57	7,44	33,6%
Redevance de pollution domestique (Agence de l'Eau)	37,20	36,00	-3,2%
TVA	14,05	14,15	0,7%
Montant des taxes et redevances pour 120 m <sup>3</sup>	56,82	57,59	1,4%
<b>Total</b>	<b>269,50</b>	<b>271,39</b>	<b>0,7%</b>
<b>Prix TTC au m<sup>3</sup></b>	<b>2,25</b>	<b>2,26</b>	<b>0,4%</b>



**ATTENTION : l'indicateur prix prend en compte l'ensemble de la compétence de la production à la distribution.**

SIAEP de Perche Sud – service de Bellême – RPQS 2015  
Rédigé par le SDE 61 (mandataire)

Les volumes consommés sont relevés avec une fréquence semestrielle.  
La facturation est effectuée avec une fréquence semestrielle.

## 2.3. Recettes

### Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2014 en €	Exercice 2015 en €	Variation en %
Recettes vente d'eau aux usagers			
<i>dont abonnement</i>			
Recette de vente d'eau en gros			
<b>Total recettes de vente d'eau</b>	<b>145 000 €</b>	<b>145 000 €</b>	<b>0 %</b>
Recettes liées aux travaux			
Contribution exceptionnelle du budget général			
Autres recettes (préciser)			
Total autres recettes			
<b>Total des recettes</b>	<b>145 000 €</b>	<b>145 000 €</b>	<b>0 %</b>

### Recettes de l'exploitant :

Type de recette	Exercice 2014 en €	Exercice 2015 en €	Variation en %
Recettes vente d'eau aux usagers	211 500	208 000	-1,7 %
<i>dont abonnements</i>	nc	nc	-
Recette de vente d'eau en gros	nc	nc	-
<b>Total recettes de vente d'eau</b>	<b>211 500</b>	<b>208 000</b>	<b>-1,7 %</b>
Recettes liées aux travaux	6 700	10 500	56,7 %
Autres recettes (préciser)	2 400	1 400	-41,7 %
Total autres recettes	<b>9 100</b>	<b>11 900</b>	<b>30,8 %</b>
<b>Total des recettes</b>	<b>220 600</b>	<b>219 900</b>	<b>-0,3 %</b>

**Recettes globales :** Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2015 : 353 000 € (356 500 € au 31/12/2014).

## **3. Indicateurs de performance**

### **3.1. Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)**

Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

<b>Analyses</b>	<b>Nombre de prélèvements réalisés exercice 2014</b>	<b>Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2014</b>	<b>Nombre de prélèvements réalisés exercice 2015</b>	<b>Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2015</b>
Microbiologie	16	0	18	0
Paramètres physico-chimiques	18	2	18	0

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$\text{taux de conformité} = \frac{\text{nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvements non conformes}}{\text{nombre de prélèvements réalisés}} * 100$$

Cet indicateur est demandé si le service dessert plus de 5000 habitants ou produit plus de 1000 m<sup>3</sup>/jour.

<b>Analyses</b>	<b>Taux de conformité exercice 2014</b>	<b>Taux de conformité exercice 2015</b>
Microbiologie (P101.1)	100%	100%
Paramètres physico-chimiques (P102.1)	88,9%	_100%

### **3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)**

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

**La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 110 pour les services n'ayant pas la mission de collecte).**

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur	points potentiels
<b>PARTIE A : PLAN DES RESEAUX</b> (15 points)			
VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.237 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
<b>PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX</b> (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions <sup>(1)</sup>	Oui	15
VP.240 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)		Oui	
VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		100%	
VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions <sup>(2)</sup>	100%	15
<b>PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX</b> (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux <sup>(3)</sup>	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur <sup>(3)</sup>	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.246 - Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.249 - Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	Non	0
<b>TOTAL (indicateur P103.2B)</b>	<b>120</b>	-	<b>105</b>

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) non pertinent si le service n'a pas la mission de distribution

### 3.3. Indicateurs de performance du réseau

#### 3.3.1. Rendement du réseau de distribution (P104.3)

Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

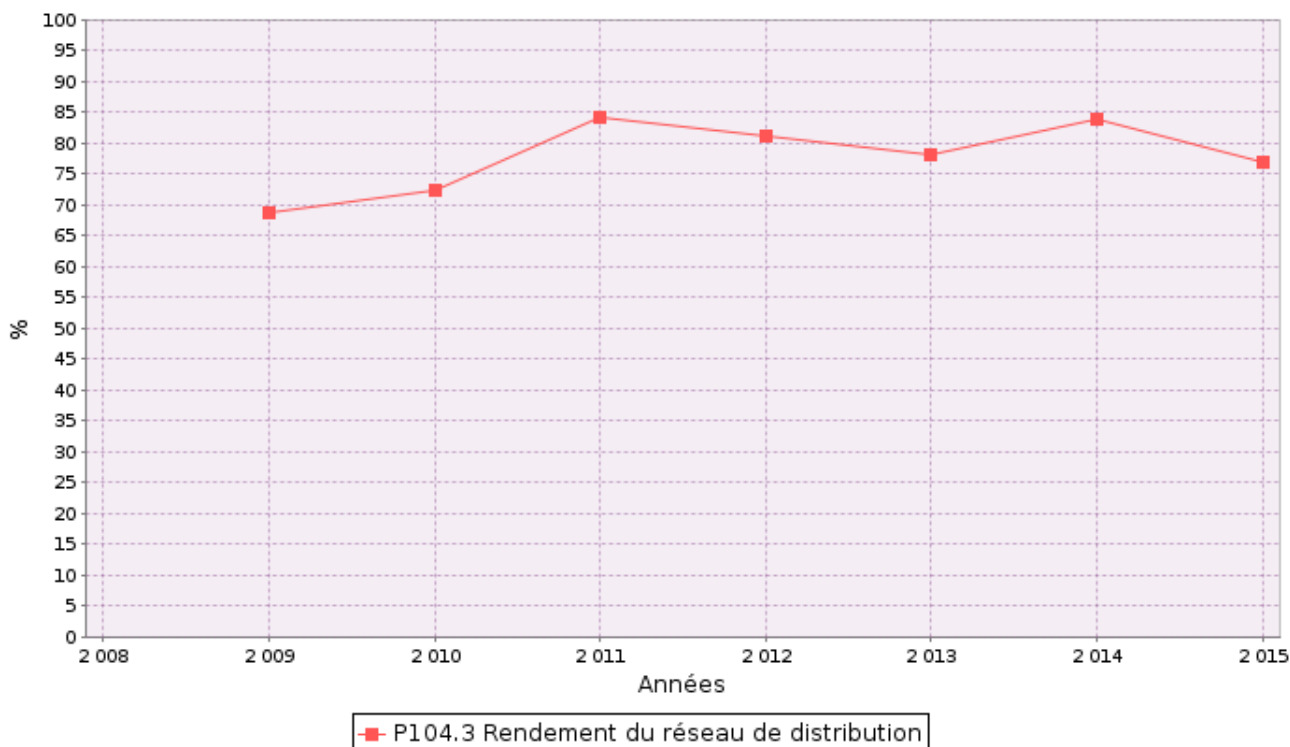
Le rendement du réseau de distribution se calcule ainsi :

$$\text{rendement du réseau} = \frac{V_6 + V_3}{V_1 + V_2} * 100$$

A titre indicatif, le ratio volume vendu aux abonnés sur volume mis en distribution (appelé également rendement primaire du réseau) vaut :

$$\text{part du volume vendu parmi le volume mis en distribution} = \frac{V_7}{V_4}$$

	Exercice 2014	Exercice 2015
Rendement du réseau	83,8 %	76,9 %
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement) [m <sup>3</sup> / jour / km]	6,64	5,81
Volume vendu sur volume mis en distribution (ex. rendement primaire)	78,5 %	74 %



### 3.3.2. Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

$$\text{indice linéaire des volumes non comptés} = \frac{V_4 - V_7}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

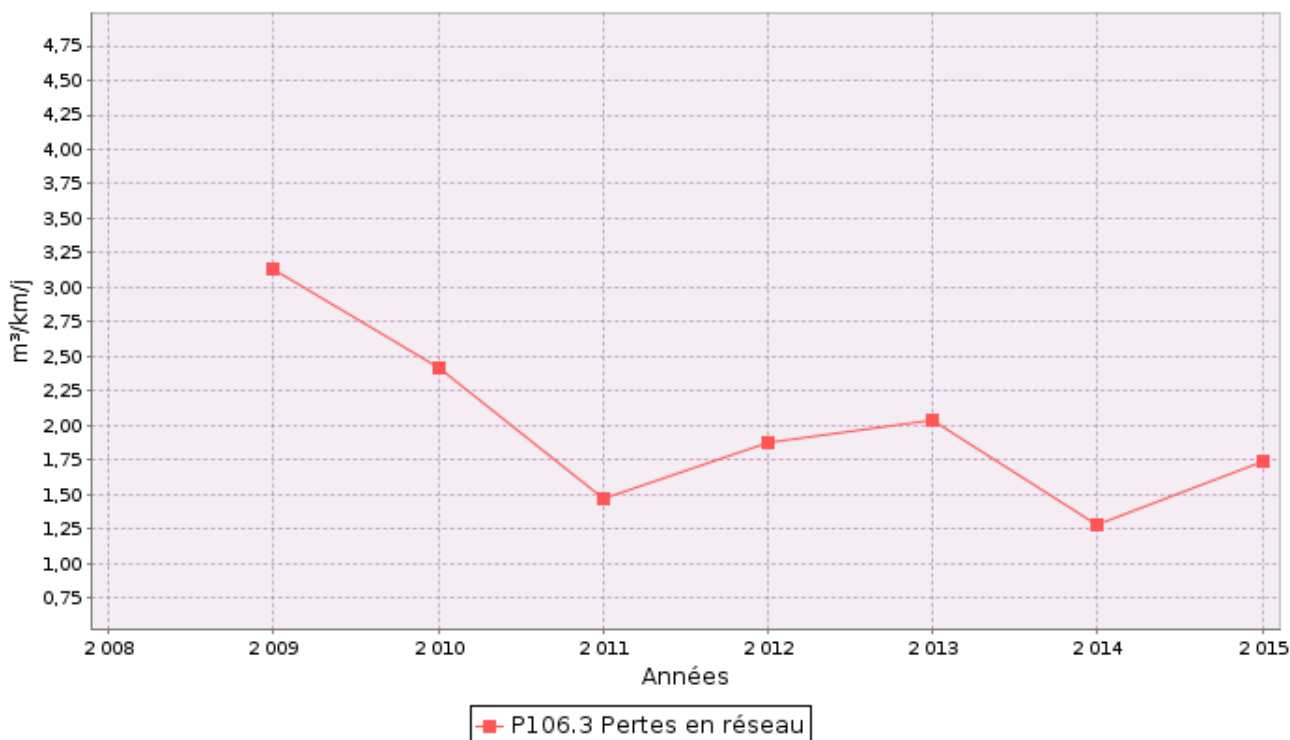
Pour l'année 2015, l'indice linéaire des volumes non comptés est de 1,9 m<sup>3</sup>/j/km (1,6 en 2014).

### 3.3.3. Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

$$\text{indice linéaire des pertes en réseau} = \frac{V_4 - V_6}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2015, l'indice linéaire des pertes est de 1,7 m<sup>3</sup>/j/km (1,3 en 2014).



### 3.3.4. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2011	2012	2013	2014	2015
Linéaire renouvelé en km	0,52	0,195	0	0	

Au cours des 5 dernières années, 1,52 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Pour l'année 2015, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de 0,42% (0,2 en 2014).

### 3.4. Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)

La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

- 0% Aucune action de protection
- 20% Études environnementales et hydrogéologiques en cours
- 40% Avis de l'hydrogéologue rendu
- 50% Dossier déposé en préfecture
- 60% Arrêté préfectoral
- 80% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)
- 100% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

Pour l'année 2015, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est 67,2% (71,4% en 2014).

## **4. Financement des investissements**

### **4.1. Branchements en plomb**

La législation prévoit l'abaissement progressif de la teneur en plomb dans l'eau distribuée. A partir du 25/12/2013, cette teneur ne devra plus excéder 10 µg/l. Cette faible valeur peut induire une suppression des branchements en plomb.

Les branchements en plomb ont été supprimés en 2013.

### **4.2. Montants financiers**

	<b>Exercice 2014</b>	<b>Exercice 2015</b>
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	18 112,03	
Montants des subventions en €	0	
Montants des contributions du budget général en €	0	

### **4.3. État de la dette du service**

L'état de la dette au 31 décembre 2015 fait apparaître les valeurs suivantes :

	<b>Exercice 2014</b>	<b>Exercice 2015</b>
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)	193 830,30	_____
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	15 625,47
	en intérêts	5 618,05

### **4.4. Amortissements**

Pour l'année 2015, la dotation aux amortissements a été de \_\_\_\_\_ €(208 160,67€en 2014).

### **4.5. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service**

<b>Projets à l'étude</b>	<b>Montants prévisionnels en €</b>	<b>Montants prévisionnels de l'année précédente en €</b>

#### **4.6. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice**

<b>Programmes pluriannuels de travaux adoptés</b>	<b>Année prévisionnelle de réalisation</b>	<b>Montants prévisionnels en €</b>

## **5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau**

### **5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)**

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2015, 172 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit 0,0012 €/m<sup>3</sup> pour l'année 2015 (0,0015 €/m<sup>3</sup> en 2014).

### **5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)**

Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

Sans objet.

## 6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Exercice 2014	Exercice 2015
<b>Indicateurs descriptifs des services</b>			
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	5 256	3 362
D102.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3 [€/m <sup>3</sup> ]	2,25	2,26
<b>Indicateurs de performance</b>			
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	100%	100%
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	88,9%	100%
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	105	105
P104.3	Rendement du réseau de distribution	83,8%	76,9%
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m <sup>3</sup> /km/jour]	1,6	1,9
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m <sup>3</sup> /km/jour]	1,3	1,7
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,2%	0,42%
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	71,4%	67,2%
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m <sup>3</sup> ]	0,0015	0,0012

# S I A E P D U P E R C H E S U D

service de

# D A M E - M A R I E

## Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable

**Exercice 2015**

Rédacteur (mandataire) : Syndicat Départemental de l'Eau de l'Orne - [www.sde61.fr](http://www.sde61.fr)

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice présenté conformément à l'article L22245 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007. Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur et la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr), rubrique « l'Observatoire »

INDICE	DATE	MODIFICATIONS
V0	28/07/2016	Version initiale
V1		
V2		
V3		
V4		

## Table des matières

1.	Caractérisation technique du service .....	1
1.1.	Présentation du territoire desservi.....	1
1.2.	Mode de gestion du service .....	1
1.3.	Estimation de la population desservie (D101.1).....	2
1.4.	Nombre d'abonnés .....	2
1.5.	Eaux brutes .....	4
1.5.1.	Prélèvement sur les ressources en eau .....	4
1.6.	Eaux traitées.....	5
1.6.1.	Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2015.....	5
1.6.2.	Production .....	5
1.6.3.	Achats d'eaux traitées .....	6
1.6.4.	Volumes vendus au cours de l'exercice .....	7
1.6.5.	Autres volumes.....	7
1.6.6.	Volume consommé autorisé .....	8
1.7.	Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements).....	8
2.	Tarification de l'eau et recettes du service .....	9
2.1.	Modalités de tarification .....	9
2.2.	Facture d'eau type (D102.0) .....	10
2.3.	Recettes .....	11
3.	Indicateurs de performance .....	12
3.1.	Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1).....	12
3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B).....	12
3.3.	Indicateurs de performance du réseau.....	14
3.3.1.	Rendement du réseau de distribution (P104.3) .....	14
3.3.2.	Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3).....	15
3.3.3.	Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3).....	15
3.3.4.	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2) .....	15
3.4.	Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3) .....	16
4.	Financement des investissements .....	17
4.1.	Branchements en plomb.....	17
4.2.	Montants financiers.....	17
4.3.	État de la dette du service .....	17
4.4.	Amortissements .....	17
4.5.	Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service .....	18
4.6.	Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice .....	18
5.	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau.....	19
5.1.	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0).....	19
5.2.	Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT) .....	19
6.	Tableau récapitulatif des indicateurs .....	20

# 1. Caractérisation technique du service

## 1.1. Présentation du territoire desservi

Le service est géré au niveau **intercommunal**.

- **Nom de la collectivité** : SIAEP de DAME-MARIE
- **Caractéristiques** (commune, EPCI et type, etc.) : SIVU
- **Compétences liée au service** :
  - Production
  - Protection du point de prélèvement
  - Traitement
  - Transfert
  - Stockage
  - Distribution
- **Territoire desservi** (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : Appenai-Sous-Belleme, Colonard-Corubert, Courcerault, Dame-Marie, Igé, L'Hermitière, La Chapelle-Souef, Nocé, Préaux-du-Perche, Saint-Aubin-Des-Grois, Saint-Cyr-La-Rosière, Saint-Jean-de-la-Forêt, Saint-Martin-du-Vieux-Bellême, Sérigny.
- **Existence d'une CCSPL** : Non
- **Existence d'un schéma de distribution** : Oui
- **Existence d'un règlement de service** : Oui, date d'approbation en assemblée délibérante : 01/07/2004

## 1.2. Mode de gestion du service

Le service est exploité en **délégation de service public (affermage)**.

Nature du contrat :

- Nom du prestataire : SAUR
- Date de début de contrat : 01/07/2004
- **Date effective de fin de contrat (après avenant le cas échéant)** : 30/06/2017
- Nombre d'avenants et nature des avenants :
  - **Avenant N°1** :
    - **Objet** : Achat d'eau au Syndicat Mixte de Production d'Eau Potable du Perche Sud
    - **Date de signature par la collectivité** : 29/06/2005
    - **Date de visa de la Préfecture** : 01/07/2005
    - **Date d'effet** : 01/07/2005
  - **Avenant N°2** :
    - **Objet** : Modification tarifaire
    - **Date de signature par la collectivité** : 16/12/2009
    - **Date de visa de la Préfecture** : 16/12/2009
    - **Date d'effet** : 16/12/2009

- **Avenant N°3 :**
  - **Objet :** Modification réglementation sur la TVA
  - **Date de signature par la collectivité :** 21/07/2014
  - **Date de visa de la Préfecture :** 25/07/2014
  - **Date d'effet :** 01/07/2014
  
- **Avenant N°4 :**
  - **Objet :** Nouvelle date d'échéance
  - **Date de signature par la collectivité :** 08/07/2015
  - **Date de visa de la Préfecture :** 10/07/2015
  - **Date d'effet :** 10/07/2015
  -

### ***1.3. Estimation de la population desservie (D101.1)***

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'eau potable dessert 5 737 habitants au 31/12/2015 (5 737 au 31/12/2014).

### ***1.4. Nombre d'abonnés***

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'eau potable dessert 1 388 abonnés au 31/12/2015 (1 398 au 31/12/2014).

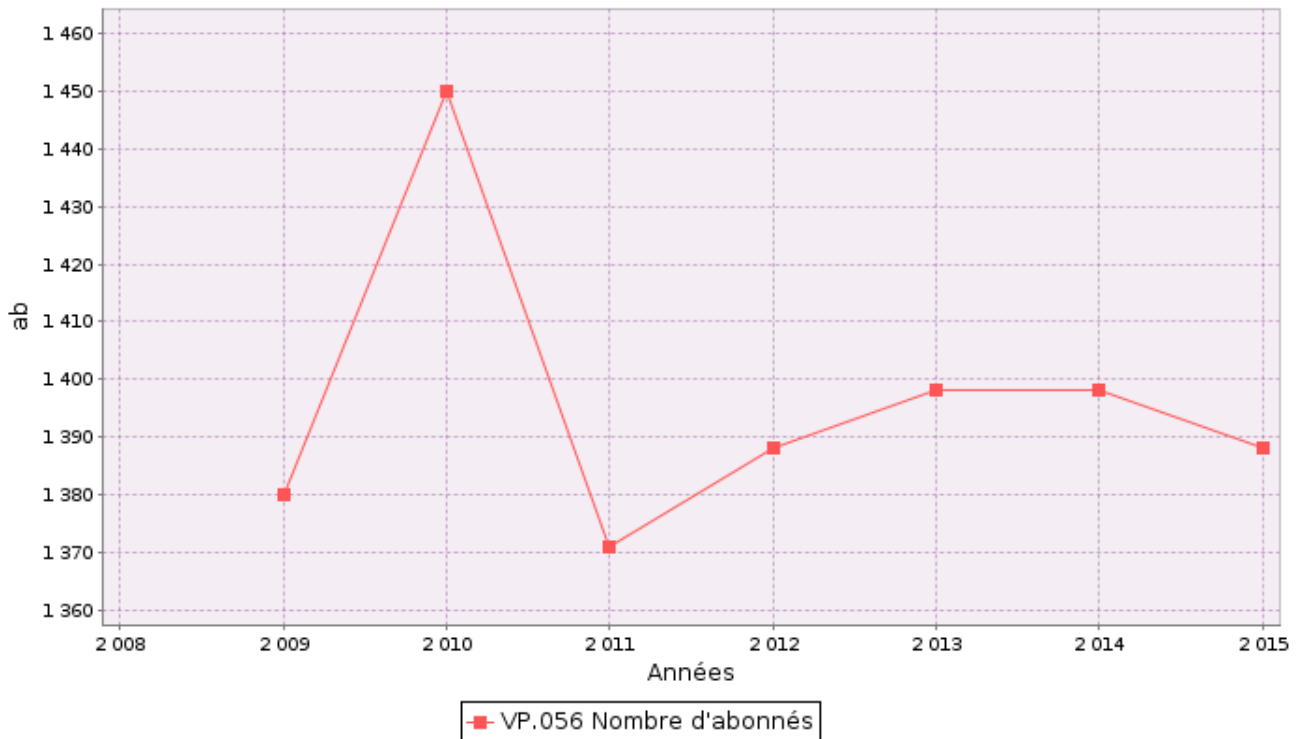
La répartition des abonnés par commune est la suivante :

Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/2014	Nombre total d'abonnés au 31/12/2015	Variation en %
APPENAI-SOUS-BELLEME	176	176	0,0%
COLONARD-CORUBERT	235	230	-2,1%
COURCERAULT	133	131	-1,5%
DAME-MARIE	118	115	-2,5%
IGE	75	76	1,3%
L'HERMITIERE	8	8	0,0%
LA CHAPELLE-SOUEF	195	196	0,5%
NOCE	34	34	0,0%
PREAUX-DU-PERCHE	7	7	0,0%
SAINT-AUBIN-DES-GROIS	39	39	0,0%
SAINT-CYR-LA-ROSIERE	218	215	-1,4%
SAINT GERMAIN DE LA COUDRE	1	1	0,0%
SAINT-JEAN-DE-LA-FORET	114	114	0,0%
SAINT-MARTIN-DU-VIEUX-BELLEME	30	29	-3,3%
SERIGNY	15	17	13,3%
<b>Total</b>	<b>1 398</b>	<b>1 388</b>	<b>-0,7%</b>

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 6,64 abonnés/km au 31/12/2015 (6,69 abonnés/km au 31/12/2014).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de 4,13 habitants/abonné au 31/12/2015 (4,1 habitants/abonné au 31/12/2014).

La consommation moyenne par abonné (consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés) est de 103,99 m<sup>3</sup>/abonné au 31/12/2015. (94,24 m<sup>3</sup>/abonné au 31/12/2014).



## 1.5. Eaux brutes

### 1.5.1. Prélèvement sur les ressources en eau

Le service public d'eau potable prélève 101 456 m<sup>3</sup> pour l'exercice 2015 (90 037 pour l'exercice 2014).

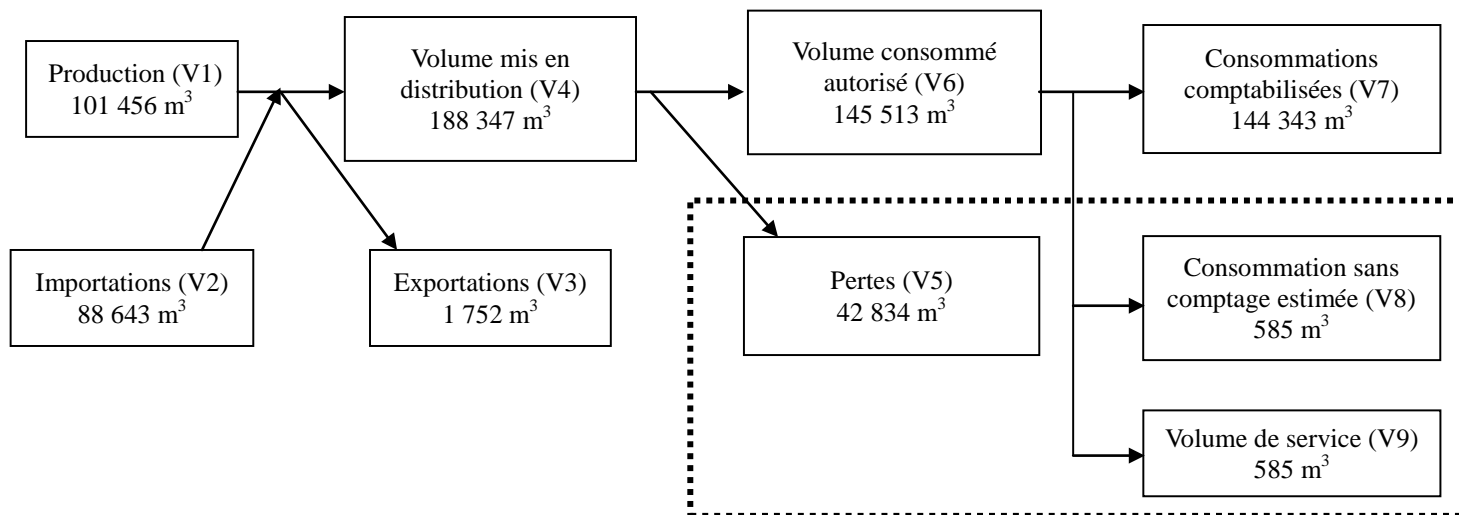
Ressource et implantation	Nature de la ressource	Débits nominaux <sup>(1)</sup>	Volume prélevé durant l'exercice 2014 en m <sup>3</sup>	Volume prélevé durant l'exercice 2015 en m <sup>3</sup>	Variation en %
Captage F2 "La Renardière" loin station	souterraine	70 m <sup>3</sup> /h 1400 m <sup>3</sup> /jour	90 037	101 456	12,7%
Captage F1 "La Renardière" près station					
<b>Total</b>			90 037	101 456	12,7%

(1) débits et durée de prélèvement autorisés par l'arrêté de DUP (préciser les unités). Si la ressource ne nécessite pas de traitement, le volume prélevé peut être égal au volume produit)

Pourcentage des eaux souterraines dans le volume prélevé : 100%.

## 1.6. Eaux traitées

### 1.6.1. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2015



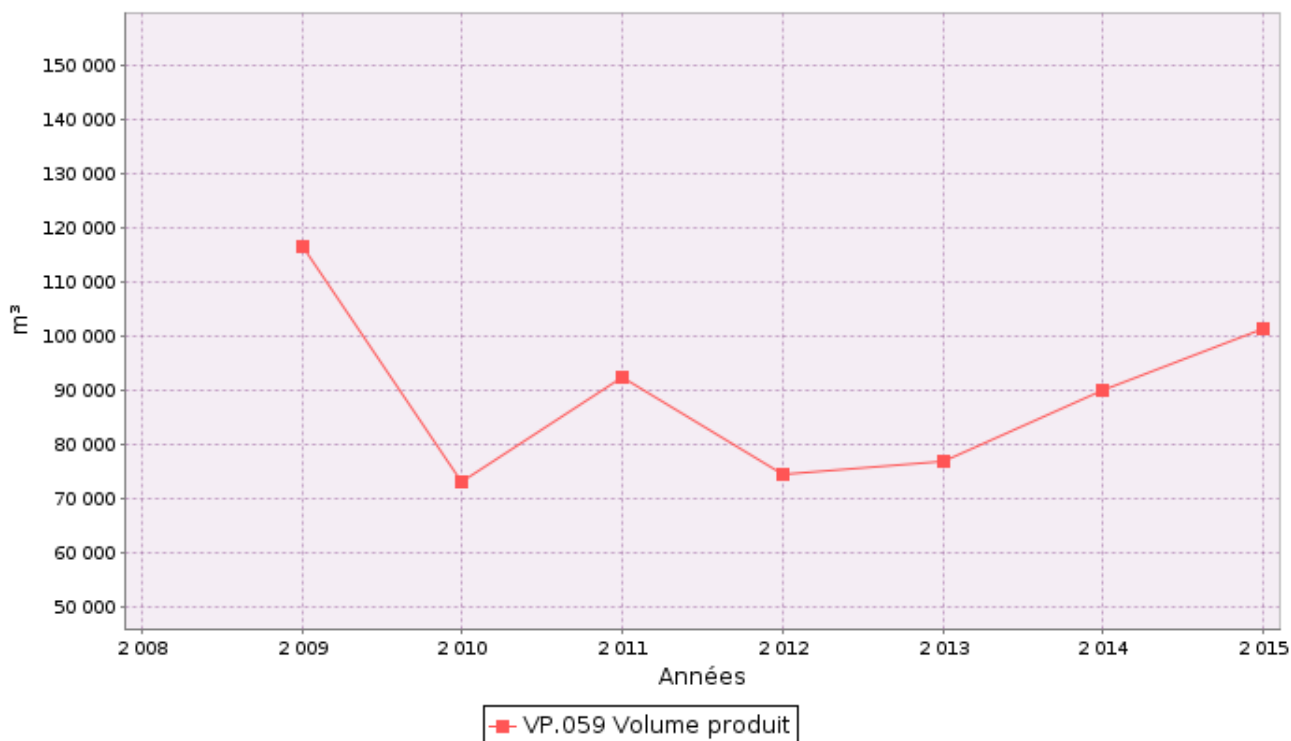
### 1.6.2. Production

Le service dispose d'une station de traitement.

Nom de la station de traitement	Type de traitement (cf. annexe)
La Renardière	Décantation et filtration
	Désinfection

Le volume produit total peut différer du volume prélevé (usines de traitement générant des pertes par exemple).

Ressource	Volume produit durant l'exercice 2014 en m <sup>3</sup>	Volume produit durant l'exercice 2015 en m <sup>3</sup>	Variation des volumes produits en %	Indice de protection de la ressource exercice 2015
Captage F2 "La Renardière" loin station	90 037	101 456	12,7%	80
Captage F1 "La Renardière" près station				
<b>Total du volume produit (V1)</b>	<b>90 037</b>	<b>101 456</b>	<b>12,7%</b>	<b>80</b>



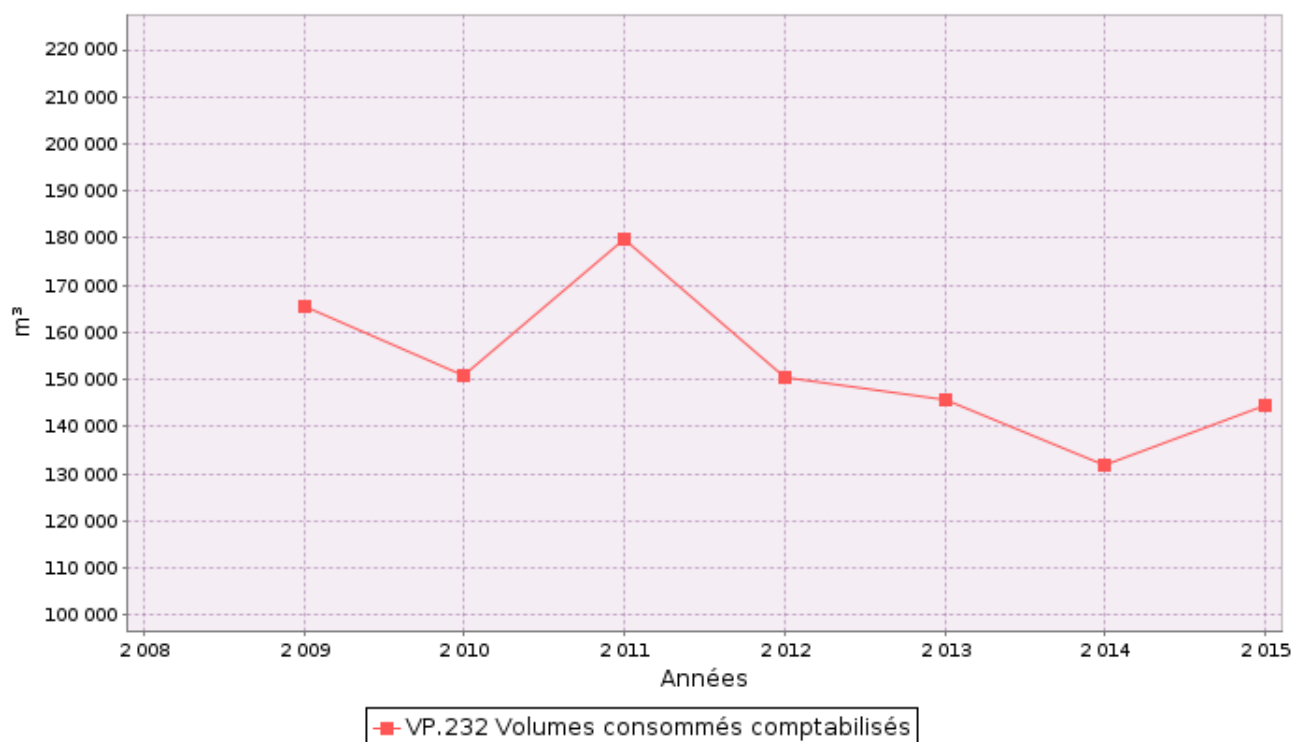
### 1.6.3. Achats d'eaux traitées

Fournisseur	Volume acheté durant l'exercice 2014 en m <sup>3</sup>	Volume acheté durant l'exercice 2015 en m <sup>3</sup>	Variation des volumes achetés en %	Indice de protection de la ressource exercice 2015
SIAEP de Bellême	6 292	6 605	5%	80
SYMPEP Perche Sud	81 822	82 038	0,3%	80
<b>Total d'eaux traitées achetées (V2)</b>	<b>88 114</b>	<b>88 643</b>	<b>0,6%</b>	<b>80</b>

#### 1.6.4. Volumes vendus au cours de l'exercice

Acheteurs	Volumes vendus durant l'exercice 2014 en m <sup>3</sup>	Volumes vendus durant l'exercice 2015 en m <sup>3</sup>	Variation en %
Abonnés domestiques <sup>(1)</sup>	70 093	144 343	105,9%
Abonnés non domestiques	61 652	0	-100%
<b>Total vendu aux abonnés (V<sub>7</sub>)</b>	<b>131 745</b>	<b>144 343</b>	<b>9,6%</b>
Commune de Bellou	10	38	280,0%
SIAEP de Boissy Maugis	1467	1687	15,0%
SIAEP de Saint Germain de la Coudre	17	27	58,8%
SIAEP de Bellême	60	0	-100,0%
<b>Total vendu à d'autres services (V<sub>3</sub>)</b>	<b>1 554</b>	<b>1 752</b>	<b>12,7%</b>

- (1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.  
 (2) Dans le cas où la collectivité vend de l'eau traitée à d'autres services d'eau potable.



#### 1.6.5. Autres volumes

	Exercice 2014 en m <sup>3</sup> /an	Exercice 2015 en m <sup>3</sup> /an	Variation en %
<b>Volume consommation sans comptage (V8)</b>	<b>485</b>	<b>585</b>	<b>20,6%</b>
<b>Volume de service (V9)</b>	<b>485</b>	<b>585</b>	<b>20,6%</b>

### 1.6.6. Volume consommé autorisé

	Exercice 2014 en m3/an	Exercice 2015 en m3/an	Variation en %
Volume consommé autorisé (V6)	132 715	145 513	9,6%

### 1.7. Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)

Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de 209,1 kilomètres au 31/12/2015 (208,99 au 31/12/2014).

## 2. Tarification de l'eau et recettes du service

### 2.1. Modalités de tarification

La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2015 et 01/01/2016 sont les suivants :

Frais d'accès au service : 0 € au 01/01/2015 et 0 € au 01/01/2016

Tarifs		Au 01/01/2015	Au 01/01/2016
<b>Part de la collectivité</b>			
Part fixe (€HT/an)			
	Abonnement DN 15mm y compris location du compteur	33 €	33 €
Part proportionnelle (€HT/m <sup>3</sup> )			
	Prix au m <sup>3</sup>	0,418 €/m <sup>3</sup>	0,418 €/m <sup>3</sup>
<b>Part du délégataire</b>			
Part fixe (€HT/an)			
	Abonnement <sup>(1)</sup> y compris location du compteur	62,73 €	62,97 €
Part proportionnelle (€HT/m <sup>3</sup> )			
	Prix au m <sup>3</sup>	0,7885 €/m <sup>3</sup>	0,7915 €/m <sup>3</sup>
<b>Taxes et redevances</b>			
Taxes			
	Taux de TVA <sup>(2)</sup>	5,5 %	5,5 %
Redevances			
	Prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'eau)	0,0464 €/m <sup>3</sup>	0,062 €/m <sup>3</sup>
	Pollution domestique (Agence de l'Eau)	0,31 €/m <sup>3</sup>	0,3 €/m <sup>3</sup>

<sup>(1)</sup> Rajouter autant de lignes que d'abonnements

<sup>(2)</sup> L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

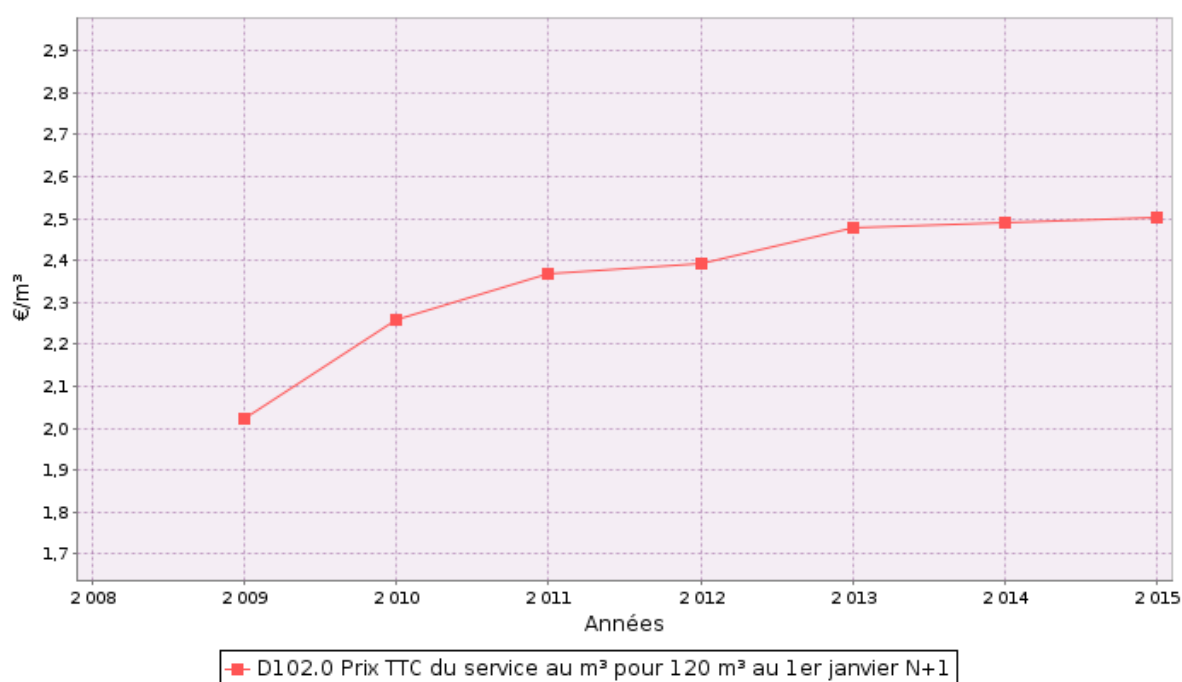
Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération du 05/11/2009 effective à compter du 01/01/2010 fixant les tarifs du service d'eau potable

## 2.2. Facture d'eau type (D102.0)

Les tarifs applicables au 01/01/2015 et au 01/01/2016 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m<sup>3</sup>/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2015 en €	Au 01/01/2016 en €	Variation en %
<b>Part de la collectivité</b>			
Part fixe annuelle	33,00	33,00	0%
Part proportionnelle	50,16	50,16	0%
Montant HT de la facture de 120 m <sup>3</sup> revenant à la collectivité	83,16	83,16	0%
<b>Part du délégataire (en cas de délégation de service public)</b>			
Part fixe annuelle	62,73	62,97	0,4%
Part proportionnelle	94,62	94,98	0,4%
Montant HT de la facture de 120 m <sup>3</sup> revenant au délégataire	157,35	157,95	0,4%
<b>Taxes et redevances</b>			
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau)	5,57	7,44	33,6%
Redevance de pollution domestique (Agence de l'Eau)	37,20	36,00	-3,2%
TVA	15,58	15,65	0,4%
Montant des taxes et redevances pour 120 m <sup>3</sup>	58,35	59,09	1,3%
<b>Total</b>	<b>298,86</b>	<b>300,20</b>	<b>0,4%</b>
<b>Prix TTC au m<sup>3</sup></b>	<b>2,49</b>	<b>2,50</b>	<b>0,4%</b>



**ATTENTION : l'indicateur prix prend en compte l'ensemble de la compétence de la production à la distribution.**

Les volumes consommés sont relevés avec une fréquence : semestrielle  
 La facturation est effectuée avec une fréquence : semestrielle

## 2.3. Recettes

### Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2014 en €	Exercice 2015 en €	Variation en %
Recettes vente d'eau aux usagers			
<i>dont abonnement</i>			
Recette de vente d'eau en gros			
<b>Total recettes de vente d'eau</b>	<b>141 000 €</b>	<b>151 000</b>	<b>7,1 %</b>
Recettes liées aux travaux			
Contribution exceptionnelle du budget général			
Total autres recettes			
<b>Total des recettes</b>	<b>141 000 €</b>	<b>151 000</b>	<b>7,1 %</b>

### Recettes de l'exploitant :

Type de recette	Exercice 2014 en €	Exercice 2015 en €	Variation en %
Recettes vente d'eau aux usagers			
<i>dont abonnements</i>			
Recette de vente d'eau en gros			
Recette d'exportation d'eau brute			
Régularisations des ventes d'eau (+/-)			
<b>Total recettes de vente d'eau</b>	<b>192 300 €</b>	<b>197 700</b>	<b>2,8 %</b>
Recettes liées aux travaux	5400	1 700	-68,5 %
Autres recettes (préciser)	800	200	-75,0 %
Total autres recettes	<b>6200</b>	<b>1 900</b>	<b>-69,4 %</b>
<b>Total des recettes</b>	<b>198 500</b>	<b>199 600</b>	<b>0,6 %</b>

**Recettes globales :** Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2015 :  € (333 300 € au 31/12/2014).

## **3. Indicateurs de performance**

### **3.1. Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)**

Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

<b>Analyses</b>	<b>Nombre de prélèvements réalisés exercice 2014</b>	<b>Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2014</b>	<b>Nombre de prélèvements réalisés exercice 2015</b>	<b>Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2015</b>
Microbiologie	14	0	17	0
Paramètres physico-chimiques	14	0	17	0

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$\text{taux de conformité} = \frac{\text{nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvements non conformes}}{\text{nombre de prélèvements réalisés}} * 100$$

Cet indicateur est demandé si le service dessert plus de 5000 habitants ou produit plus de 1000 m<sup>3</sup>/jour.

<b>Analyses</b>	<b>Taux de conformité exercice 2014</b>	<b>Taux de conformité exercice 2015</b>
Microbiologie (P101.1)	100%	100%
Paramètres physico-chimiques (P102.1)	100%	100%

### **3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)**

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

**La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 110 pour les services n'ayant pas la mission de collecte).**

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur	points potentiels
<b>PARTIE A : PLAN DES RESEAUX</b> (15 points)			
VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.237 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
<b>PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX</b> (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions <sup>(1)</sup>	Oui	15
VP.240 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)		Oui	
VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		95%	
VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions <sup>(2)</sup>	95%	15
<b>PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX</b> (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux <sup>(3)</sup>	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur <sup>(3)</sup>	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.246 - Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.249 - Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	Non	0
<b>TOTAL (indicateur P103.2B)</b>	<b>120</b>	-	<b>105</b>

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) non pertinent si le service n'a pas la mission de distribution

### 3.3. Indicateurs de performance du réseau

#### 3.3.1. Rendement du réseau de distribution (P104.3)

Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

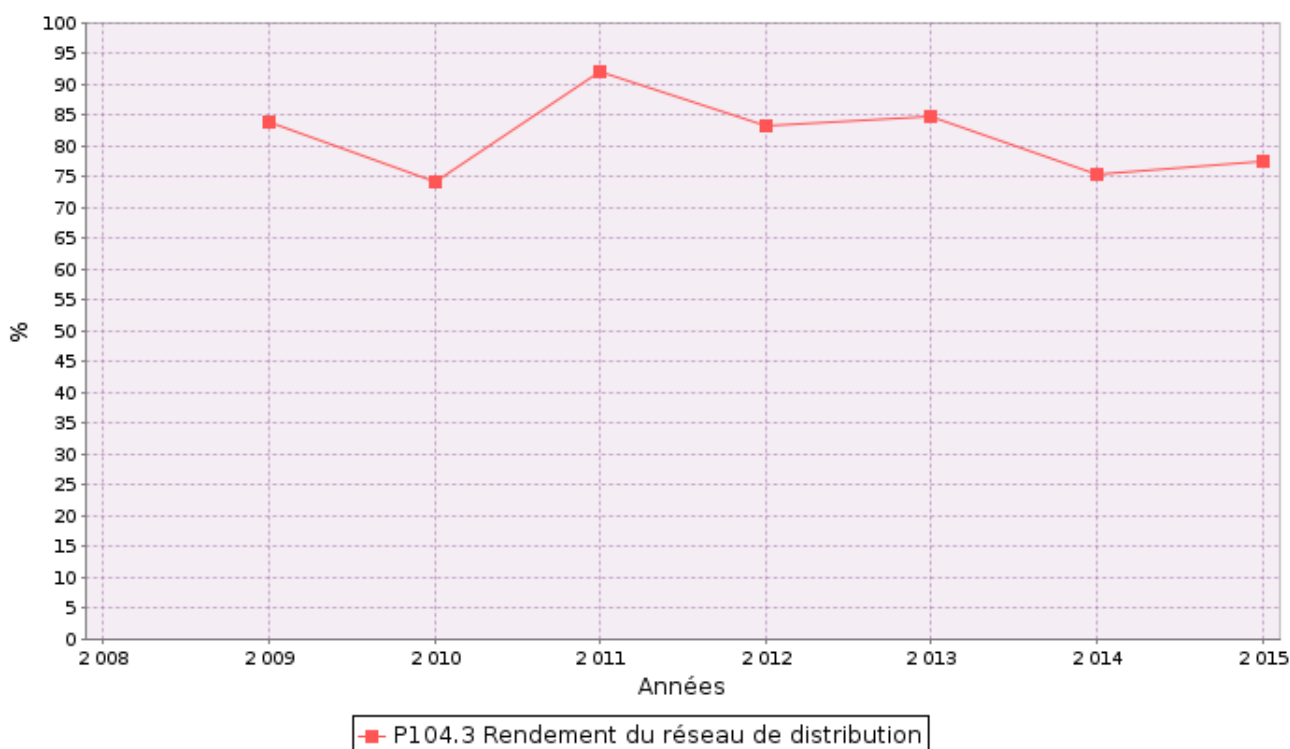
Le rendement du réseau de distribution se calcule ainsi :

$$\text{rendement du réseau} = \frac{V_6 + V_3}{V_1 + V_2} * 100$$

A titre indicatif, le ratio volume vendu aux abonnés sur volume mis en distribution (appelé également rendement primaire du réseau) vaut :

$$\text{part du volume vendu parmi le volume mis en distribution} = \frac{V_7}{V_4}$$

	Exercice 2014	Exercice 2015
Rendement du réseau	75,4 %	77,5 %
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement) [m <sup>3</sup> / jour / km]	1,76	1,93
Volume vendu sur volume mis en distribution (ex. rendement primaire)	74,6 %	76,6 %



### 3.3.2. Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

$$\text{indice linéaire des volumes non comptés} = \frac{V_4 - V_7}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

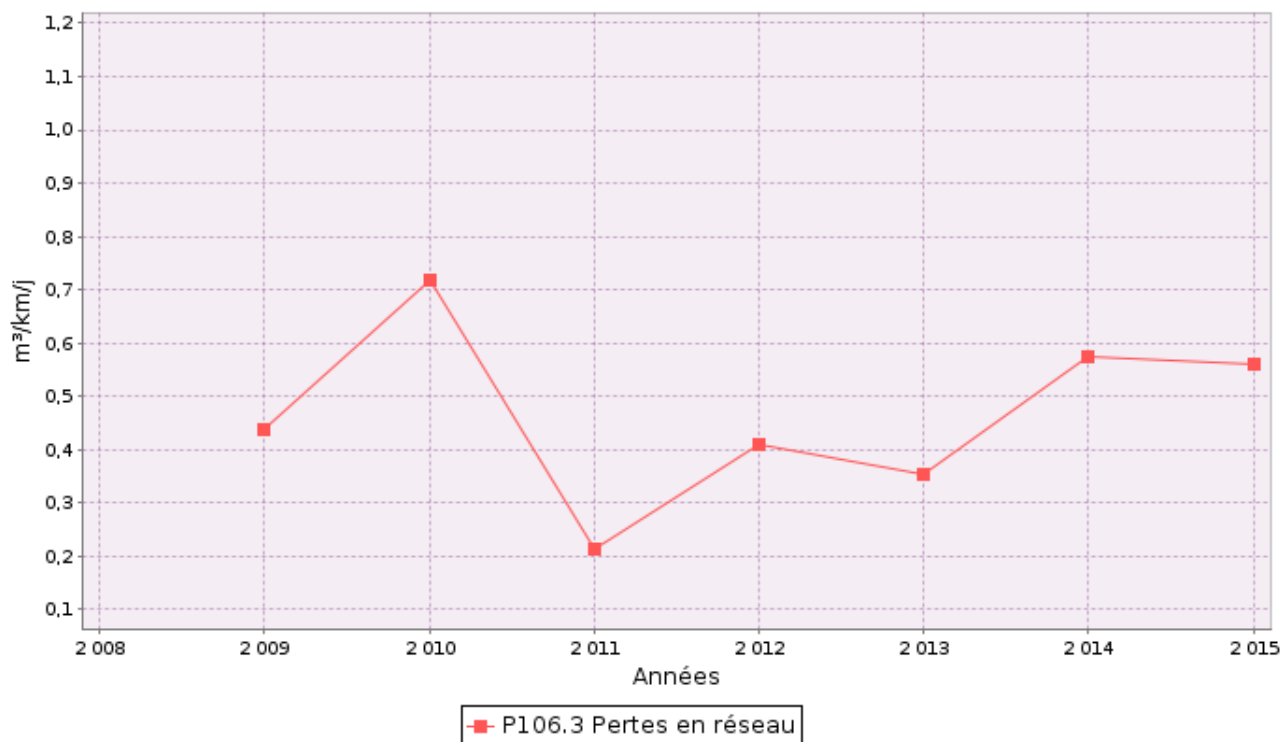
Pour l'année 2015, l'indice linéaire des volumes non comptés est de 0,6 m<sup>3</sup>/j/km (0,6 en 2014).

### 3.3.3. Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

$$\text{indice linéaire des pertes en réseau} = \frac{V_4 - V_6}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2015, l'indice linéaire des pertes est de 0,6 m<sup>3</sup>/j/km (0,6 en 2014).



### 3.3.4. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux

remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2011	2012	2013	2014	2015
Linéaire renouvelé en km	0	0	0	0	0

Au cours des 5 dernières années, 0,55 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Pour l'année 2015, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de 0,05% (0,06 en 2014).

### 3.4. Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)

La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

- 0% Aucune action de protection
- 20% Études environnementales et hydrogéologiques en cours
- 40% Avis de l'hydrogéologue rendu
- 50% Dossier déposé en préfecture
- 60% Arrêté préfectoral
- 80% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)
- 100% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

Pour l'année 2015, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est 80% (80% en 2014).

## **4. Financement des investissements**

### **4.1. Branchements en plomb**

La législation prévoit l'abaissement progressif de la teneur en plomb dans l'eau distribuée. A partir du 25/12/2013, cette teneur ne devra plus excéder 10 µg/l. Cette faible valeur peut induire une suppression des branchements en plomb.

Les branchements en plomb ont été supprimés avant 2013.

### **4.2. Montants financiers**

	<b>Exercice 2014</b>	<b>Exercice 2015</b>
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	0	
Montants des subventions en €	0	
Montants des contributions du budget général en €	0	

### **4.3. État de la dette du service**

L'état de la dette au 31 décembre 2015 fait apparaître les valeurs suivantes :

	<b>Exercice 2014</b>	<b>Exercice 2015</b>
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)	0	—
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	
	en intérêts	

### **4.4. Amortissements**

Pour l'année 2015, la dotation aux amortissements a été de €(31 347€en 2014).

**4.5. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service**

Projets à l'étude	Montants prévisionnels en €	Montants prévisionnels de l'année précédente en €

**4.6. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice**

Programmes pluriannuels de travaux adoptés	Année prévisionnelle de réalisation	Montants prévisionnels en €

## **5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau**

### **5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)**

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2015, le service n'a reçu aucune demande d'abandon de créance.

0 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit 0 €m<sup>3</sup> pour l'année 2015 (0 €m<sup>3</sup> en 2014).

### **5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)**

Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

Sans Objet.

## 6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Exercice 2014	Exercice 2015
<b>Indicateurs descriptifs des services</b>			
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	5 737	5 737
D102.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3 [€/m <sup>3</sup> ]	2,49	2,5
<b>Indicateurs de performance</b>			
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	100%	100%
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	100%	100%
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	105	105
P104.3	Rendement du réseau de distribution	75,4%	77,5%
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m <sup>3</sup> /km/jour]	0,6	0,6
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m <sup>3</sup> /km/jour]	0,6	0,6
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,06%	0,05%
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	80%	80%
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m <sup>3</sup> ]	0	0

# SIAEP DU HAUT PERCHE

## Service P R I N C I P A L

### Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable

Exercice 2015

Rédacteur (mandataire) : Syndicat Départemental de l'Eau de l'Orne - [www.sde61.fr](http://www.sde61.fr)

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice présenté conformément à l'article L22245 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007. Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur et la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr), rubrique « l'Observatoire »

INDICE	DATE	MODIFICATIONS
V0	16/08/2016	Version initiale
V1	27/09/2016	Compléments
V2	27/10/2016	Corrections
V3		
V4		

## **Table des matières**

1.	Caractérisation technique du service .....	1
1.1.	Présentation du territoire desservi.....	1
1.2.	Mode de gestion du service .....	1
1.3.	Estimation de la population desservie (D101.1).....	1
1.4.	Nombre d'abonnés .....	2
1.5.	Eaux brutes .....	3
1.5.1.	Prélèvement sur les ressources en eau .....	3
1.6.	Eaux traitées.....	4
1.6.1.	Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2015.....	4
1.6.2.	Production .....	4
1.6.3.	Volumes vendus au cours de l'exercice .....	5
1.6.4.	Autres volumes.....	6
1.6.5.	Volume consommé autorisé .....	6
1.7.	Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements).....	6
2.	Tarification de l'eau et recettes du service .....	7
2.1.	Modalités de tarification .....	7
2.2.	Facture d'eau type (D102.0) .....	8
2.3.	Recettes.....	9
3.	Indicateurs de performance .....	10
3.1.	Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1).....	10
3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B).....	10
3.3.	Indicateurs de performance du réseau.....	12
3.3.1.	Rendement du réseau de distribution (P104.3) .....	12
3.3.2.	Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3).....	13
3.3.3.	Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3).....	13
3.3.4.	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2) .....	14
3.4.	Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3) .....	14
4.	Financement des investissements.....	15
4.1.	Branchements en plomb.....	15
4.2.	Montants financiers.....	15
4.3.	État de la dette du service .....	15
4.4.	Amortissements .....	15
4.5.	Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service .....	16
4.6.	Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice .....	16
5.	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau.....	17
5.1.	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0).....	17
5.2.	Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT) .....	17
6.	Tableau récapitulatif des indicateurs .....	18

# 1. Caractérisation technique du service

## 1.1. Présentation du territoire desservi

Le service est géré au niveau **intercommunal**.

- **Nom de la collectivité** : SIAEP du HAUT PERCHE
- **Caractéristiques** (commune, EPCI et type, etc.) : SIVU
- **Compétences liées au service** :
  - Production
  - Protection du point de prélèvement
  - Traitement
  - Transfert
  - Stockage
  - Distribution
- **Territoire desservi** (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) : AUTHEUIL, CORBON, COURGEOUT, FEINGS, LA POTERIE-AU-PERCHE, LA VENTROUZE, MAUVES SUR HUISNE, MORTAGNE-AU-PERCHE, NORMANDEL, SAINT-HILAIRE-LE-CHATEL, SAINT-LANGIS-LES-MORTAGNE, SAINT-MARD-DE-RENO, SAINT-AURICE-LES-CHARENCEY, SAINT-OUEN-DE-LA-COUR, SAINTE-CERONNE-LES-MORTAGNE, TOUROUVRE, VILLIERS-SOUS-MORTAGNE
- **Existence d'une CCSPL**  Oui  Non
- **Existence d'un règlement de service**  Oui, date d'approbation\* : .....

## 1.2. Mode de gestion du service

Le service est exploité en **délégation de service public : affermage**.

### Nature du contrat :

- **Nom du prestataire** : Eaux de Normandie
- **Date de début de contrat** : 01/01/2013
- **Date de fin de contrat initial** : 31/12/2024
- **Date effective de fin de contrat (après avenant le cas échéant)** : 31/12/2024
- **Nombre d'avenants et nature des avenants** :
  - Avenant 1 (01/04/2013) : réforme DICT, modification des ventes d'eau et tarifs gros consommateurs
  - Avenant 2 (01/01/2014) : intégration de 2 SIAEP, changements d'indices de révision.

## 1.3. Estimation de la population desservie (D101.1)

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'eau potable dessert **11 596** habitants au 31/12/2015 (11 596 au 31/12/2014).

## 1.4. Nombre d'abonnés

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'eau potable dessert **6 121** abonnés au 31/12/2015 (6 361 au 31/12/2014).

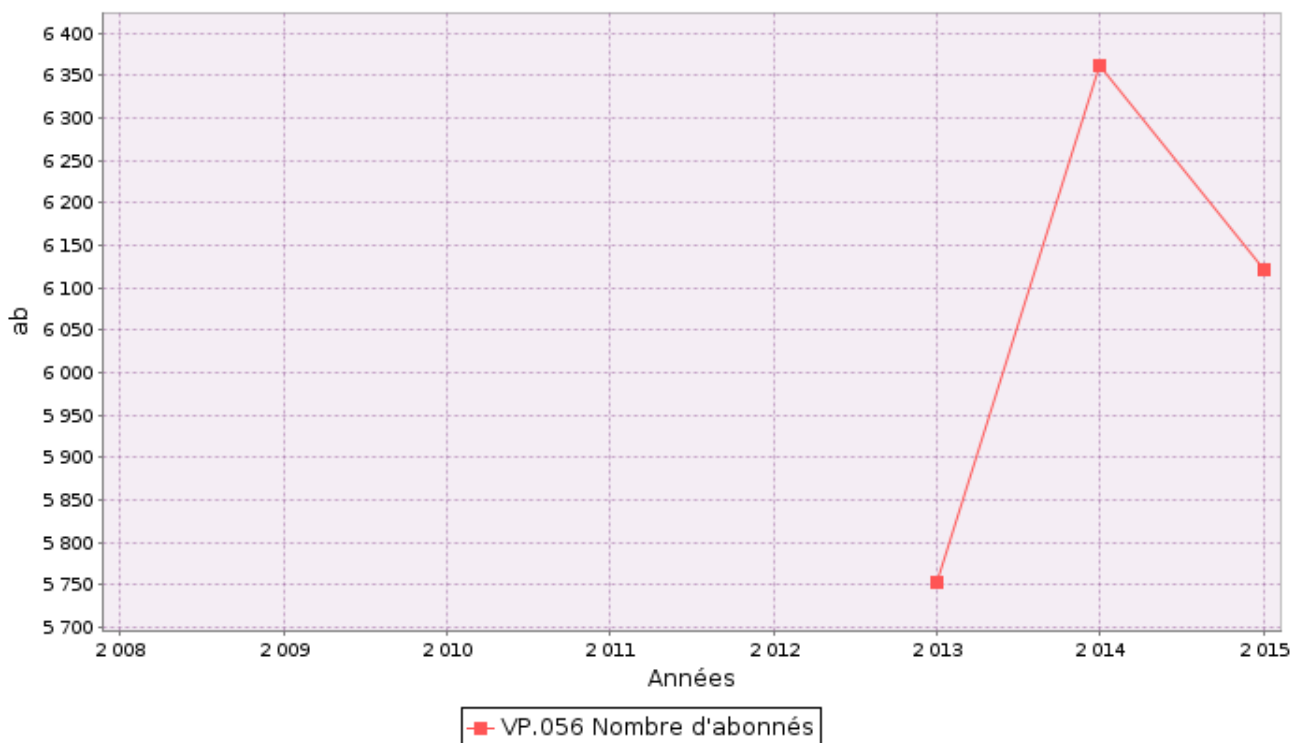
La répartition des abonnés par commune est la suivante :

Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/2014	Nombre total d'abonnés au 31/12/2015	Variation en %
AUTHEUIL	186	138	-25,8%
CORBON	28	37	32,1%
COURGEOUT	247	202	-18,2%
FEINGS	143	100	30,1%
LA POTERIE-AU-PERCHE	75	73	-2,7%
LA VENTROUZE	96	87	-9,4%
MAUVES-SUR-HUISNE	412	356	-13,6%
MORTAGNE-AU-PERCHE	2233	2043	-8,5%
NORMANDEL	60	54	-10%
SAINT-HILAIRE-LE-CHATEL	392	330	-15,8%
SAINT-LANGIS-LES-MORTAGNE	509	461	-9,4%
SAINT-MARD-DE-RENO	342	325	-5%
SAINT-MAURICE-LES-CHARENCEY	311	271	-12,9%
SAINT-OUEN-DE-LA-COUR	45	42	-6,7%
SAINTE-CERONNE-LES-MORTAGNE	39	32	-17,9%
TOUROUVRE	1054	939	-10,9%
VILLIERS-SOUS-MORTAGNE	189	147	-22,2%
autres que particuliers		<b>487</b>	-
<b>Total</b>	<b>6 361</b>	<b>6 124</b>	<b>-3,8%</b>

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 14,58 abonnés/km au 31/12/2015 (15,07 abonnés/km au 31/12/2014).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de 1,89 habitants/abonné au 31/12/2015 (1,82 habitants/abonné au 31/12/2014).

La consommation moyenne par abonné (consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés) est de 113,59 m<sup>3</sup>/abonné au 31/12/2015. (109,5 m<sup>3</sup>/abonné au 31/12/2014).



## 1.5. Eaux brutes

### 1.5.1. Prélèvement sur les ressources en eau

Le service public d'eau potable prélève 934 878 m<sup>3</sup> pour l'exercice 2015 (939 099 pour l'exercice 2014).

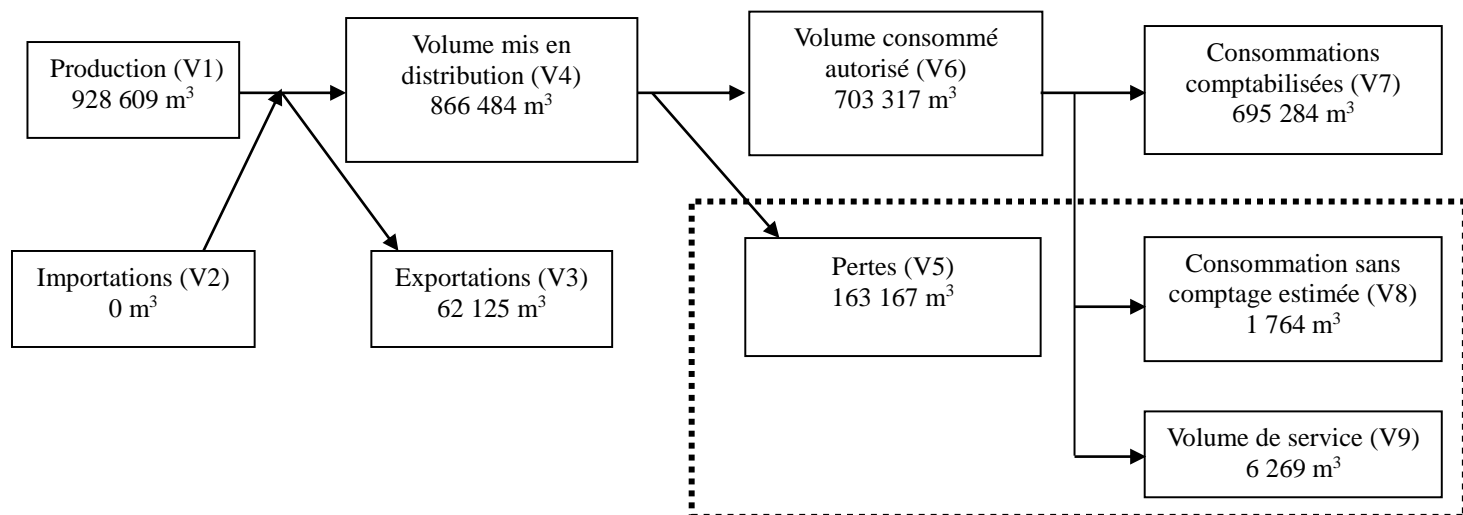
Ressource et implantation	Nature de la ressource	Débits nominaux (1)	Volume prélevé durant l'exercice 2014 en m <sup>3</sup>	Volume prélevé durant l'exercice 2015 en m <sup>3</sup>	Variation en %
Forage "La Guérolière" (SMAEP Haut Perche et SIAEP Réveillon)	souterraine	3200 m <sup>3</sup> /j	412 704	354 364	-14,1%
Forage "La Couvendièrre" Bubertté	souterraine	1400 m <sup>3</sup> /j	214 893	233 681	8,7%
Forage F1 "La Peltrie" Bivilliers	souterraine		87 450	52 370	-40,1%
Forage F2 "La Peltrie" Bivilliers			87 450	99 032	13,2%
Prélèvement d'eau S1 (prox. route)	souterraine	1400 m <sup>3</sup> /j	68 301	97 716	43,1%
Prélèvement d'eau S2 (loin route)			68 301	97 715	43,1%
<b>Total</b>			939 099	934 878	-0,5%

(1) débits et durée de prélèvement autorisés par l'arrêté de DUP (préciser les unités). Si la ressource ne nécessite pas de traitement, le volume prélevé peut être égal au volume produit)

Pourcentage des eaux souterraines dans le volume prélevé : 100%.

## 1.6. Eaux traitées

### 1.6.1. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2015



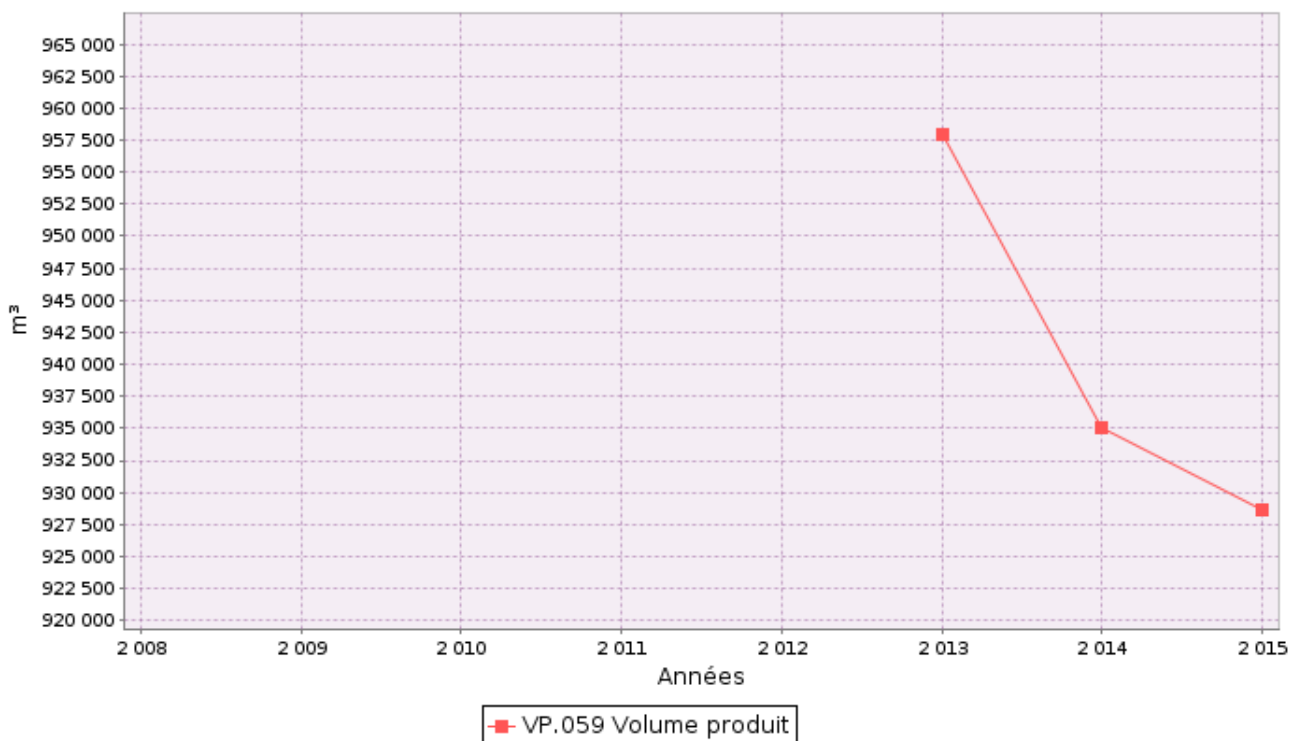
### 1.6.2. Production

Le service dispose de 4 stations de traitement.

Nom de la station de traitement	Type de traitement (cf. annexe)
Station de la Guérolière – Comblot	désinfection
Station de St Hilaire le Châtel	filtration charbons actifs, désinfection
Usine La Boulaie du Haut Perche	désinfection
Forage La Peltrie - Bivilliers	désinfection

Le volume produit total peut différer du volume prélevé (usines de traitement générant des pertes par exemple).

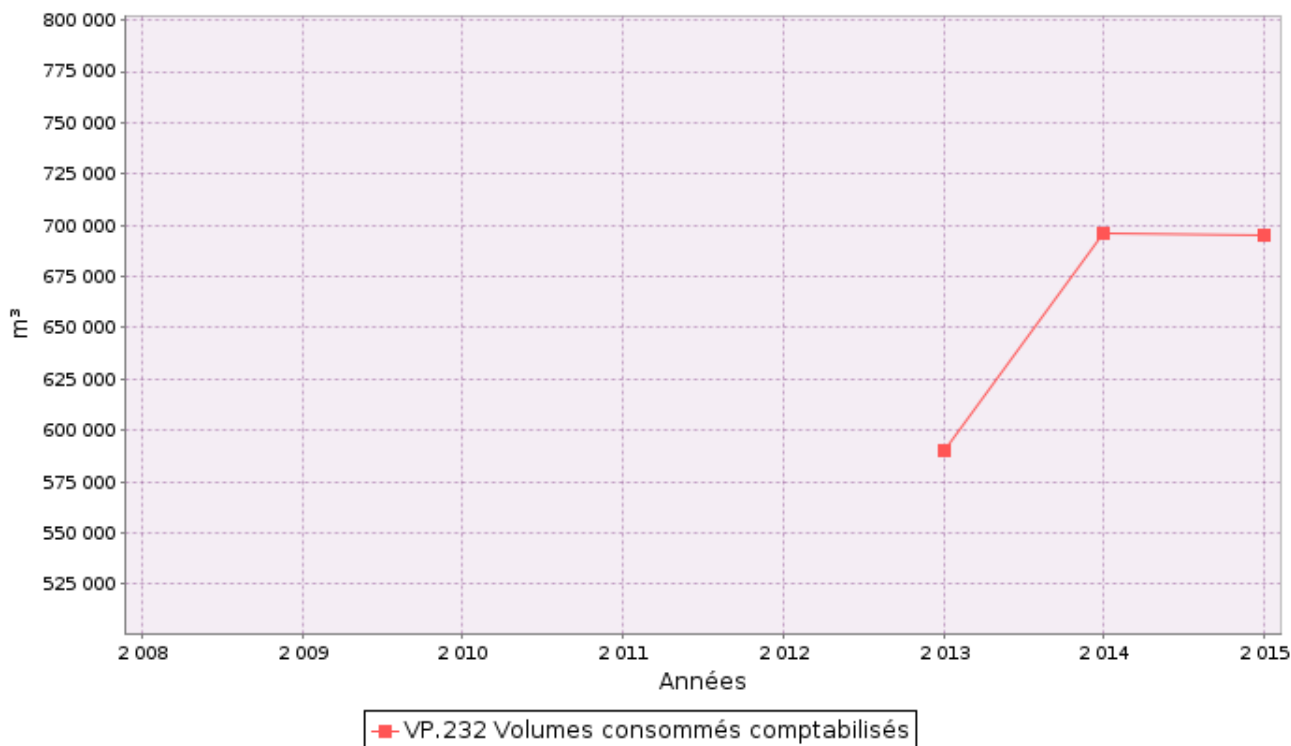
Ressource	Volume produit durant l'exercice 2014 en m <sup>3</sup>	Volume produit durant l'exercice 2015 en m <sup>3</sup>	Variation des volumes produits en %	Indice de protection de la ressource exercice 2015
Forage "La Guérolière" (SMAEP Haut Perche et SIAEP Réveillon)	411 684	353 319	-14,2%	80
Forage "La Couvendièrre" Bubertré	213 873	232 637	8,8%	80
Forage F1 "La Peltrie" Bivilliers	86 950	96 671	42,6%	80
Prélèvement d'eau S1 (prox. route)	67 791	96 670	42,6%	80
Prélèvement d'eau S2 (loin route)	67 781	97 608	44%	80
Forage F2 "La Peltrie" Bivilliers	86 940	97 987	12,7%	80
<b>Total du volume produit (V1)</b>	<b>935 019</b>	<b>954 427</b>	<b>2,1%</b>	<b>80</b>



### 1.6.3. Volumes vendus au cours de l'exercice

Acheteurs	Volumes vendus durant l'exercice 2014 en m <sup>3</sup>	Volumes vendus durant l'exercice 2015 en m <sup>3</sup>	Variation en %
Abonnés domestiques <sup>(1)</sup>	458 855	695 284	51,5%
Abonnés non domestiques	237 655	0	-100%
<b>Total vendu aux abonnés (V<sub>7</sub>)</b>	<b>696 510</b>	<b>695 284</b>	<b>-0,2%</b>
Service de Réveillon Rougemont	3905	nc	
Service de Bois Rouelle Courgeon	32215	nc	
SIAEP Longny au Perche La Frenière	3881	nc	
SIAEP de l'Hôme Chamondot	9904	nc	
SIAEP de Bazoches	1390	nc	
<b>Total vendu à d'autres services (V<sub>3</sub>)</b>	<b>51 295</b>	<b>62 125</b>	<b>21,1%</b>

- (1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.
- (2) Dans le cas où la collectivité vend de l'eau traitée à d'autres services d'eau potable.



#### 1.6.4. Autres volumes

	Exercice 2014 en m3/an	Exercice 2015 en m3/an	Variation en %
<b>Volume consommation sans comptage (V8)</b>	<b>1 764</b>	<b>1 764</b>	<b>0%</b>
<b>Volume de service (V9)</b>	<b>6 669</b>	<b>6 269</b>	<b>-6%</b>

#### 1.6.5. Volume consommé autorisé

	Exercice 2014 en m3/an	Exercice 2015 en m3/an	Variation en %
<b>Volume consommé autorisé (V6)</b>	<b>704 943</b>	<b>703 317</b>	<b>-0,2%</b>

### 1.7. Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)

Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de 419,8 kilomètres au 31/12/2015 (422 au 31/12/2014).

## 2. Tarification de l'eau et recettes du service

### 2.1. Modalités de tarification

La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2015 et 01/01/2016 sont les suivants :

Frais d'accès au service : 0 € au 01/01/2015 et 0 € au 01/01/2016

Tarifs		Au 01/01/2015	Au 01/01/2016
<b>Part de la collectivité</b>			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement DN 15mm y compris location du compteur	38 €	38 €
Part proportionnelle (€ HT/m <sup>3</sup> )			
	Prix au m <sup>3</sup>	0,67 €/m <sup>3</sup>	0,67 €/m <sup>3</sup>
<b>Part du délégataire</b>			
Part fixe (€ HT/an)			
	Abonnement <sup>(1)</sup> y compris location du compteur	35,65 €	35,64 €
Part proportionnelle (€ HT/m <sup>3</sup> )			
	Prix au m <sup>3</sup>	0,869 €/m <sup>3</sup>	0,869 €/m <sup>3</sup>
<b>Taxes et redevances</b>			
Taxes			
	Taux de TVA <sup>(2)</sup>	5,5 %	5,5 %
Redevances			
	Prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'eau)	0,05 €/m <sup>3</sup>	0,04 €/m <sup>3</sup>
	Pollution domestique (Agence de l'Eau)	0,31 €/m <sup>3</sup>	0,3 €/m <sup>3</sup>

<sup>(1)</sup> Rajouter autant de lignes que d'abonnements

<sup>(2)</sup> L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

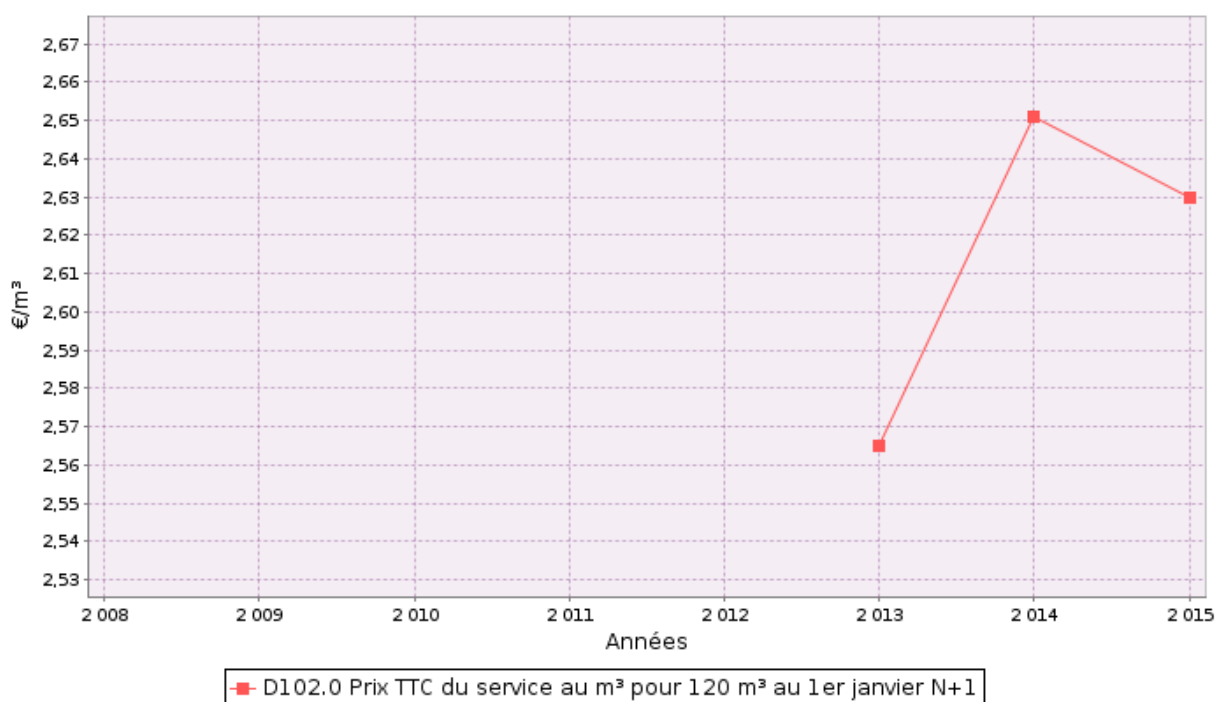
Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération du 03/11/2014 effective à compter du 01/01/2015 fixant les tarifs du service d'eau potable

## 2.2. Facture d'eau type (D102.0)

Les tarifs applicables au 01/01/2015 et au 01/01/2016 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m<sup>3</sup>/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2015 en €	Au 01/01/2016 en €	Variation en %
<b>Part de la collectivité</b>			
Part fixe annuelle	38,00	38,00	0%
Part proportionnelle	80,40	80,40	0%
Montant HT de la facture de 120 m <sup>3</sup> revenant à la collectivité	118,40	118,40	0%
<b>Part du délégataire (en cas de délégation de service public)</b>			
Part fixe annuelle	35,65	35,64	-0%
Part proportionnelle	104,28	104,28	0%
Montant HT de la facture de 120 m <sup>3</sup> revenant au délégataire	139,93	139,92	-0%
<b>Taxes et redevances</b>			
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau)	6,00	4,80	-20%
Redevance de pollution domestique (Agence de l'Eau)	37,20	36,00	-3,2%
TVA	16,58	16,45	-0,8%
Montant des taxes et redevances pour 120 m <sup>3</sup>	59,78	57,25	-4,2%
<b>Total</b>	<b>318,11</b>	<b>315,57</b>	<b>-0,8%</b>
<b>Prix TTC au m<sup>3</sup></b>	<b>2,65</b>	<b>2,63</b>	<b>-0,8%</b>



**ATTENTION** : l'indicateur prix prend en compte l'ensemble de la compétence de la production à la distribution.

Les volumes consommés sont relevés avec une fréquence semestrielle.

La facturation est effectuée avec une fréquence semestrielle.

## 2.3. Recettes

### Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2014 en €	Exercice 2015 en €	Variation en %
Recettes vente d'eau aux usagers	893 412	786 834	-11,9%
<i>dont abonnements</i>			
Recette de vente d'eau en gros			
Régularisations des ventes d'eau (+/-)			
Total recettes de vente d'eau			
Recettes liées aux travaux	252 092	255 683	
Contribution exceptionnelle du budget général			
Autres recettes (préciser)			
Total autres recettes			
<b>Total des recettes</b>			

### Recettes de l'exploitant :

Type de recette	Exercice 2014 en €	Exercice 2015 en €	Variation en %
Recettes vente d'eau aux usagers	509 366	546 335	7,3 %
<i>abonnements</i>	225 241	224 782	-0,2 %
Recette de vente d'eau en gros	34 269	30 571	-10,8 %
Régularisations des ventes d'eau (+/-)			
Total recettes de vente d'eau	<b>768 876</b>	<b>800 688</b>	4,1 %
Recettes liées aux travaux	24 983	26 504	6,1 %
Autres recettes (préciser)	13 717	12 627	-7,9 %
Total autres recettes	<b>38 700</b>	<b>39131</b>	1,1 %
<b>Total des recettes</b>	<b>807 576</b>	839 819	4,0 %

**Recettes globales :** Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2015 : 1 914 380 € (1 843 205 € au 31/12/2014).

### **3. Indicateurs de performance**

#### **3.1. Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)**

Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2014	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2014	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2015	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2015
Microbiologie	48	0	78	0
Paramètres physico-chimiques	53	0	89	0

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$\text{taux de conformité} = \frac{\text{nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvements non conformes}}{\text{nombre de prélèvements réalisés}} * 100$$

Cet indicateur est demandé si le service dessert plus de 5000 habitants ou produit plus de 1000 m<sup>3</sup>/jour.

Analyses	Taux de conformité exercice 2014	Taux de conformité exercice 2015
Microbiologie (P101.1)	100%	100%
Paramètres physico-chimiques (P102.1)	100%	100%

#### **3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)**

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

**La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 110 pour les services n'ayant pas la mission de collecte).**

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur	points potentiels
<b>PARTIE A : PLAN DES RESEAUX</b> (15 points)			
VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.237 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
<b>PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX</b> (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions <sup>(1)</sup>	Oui	13
VP.240 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)		Oui	
VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		80%	
VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions <sup>(2)</sup>	80%	13
<b>PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX</b> (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux <sup>(3)</sup>	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur <sup>(3)</sup>	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.246 - Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.249 - Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	Non	0
<b>TOTAL (indicateur P103.2B)</b>	<b>120</b>	-	<b>91</b>

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) non pertinent si le service n'a pas la mission de distribution

### 3.3. Indicateurs de performance du réseau

#### 3.3.1. Rendement du réseau de distribution (P104.3)

Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

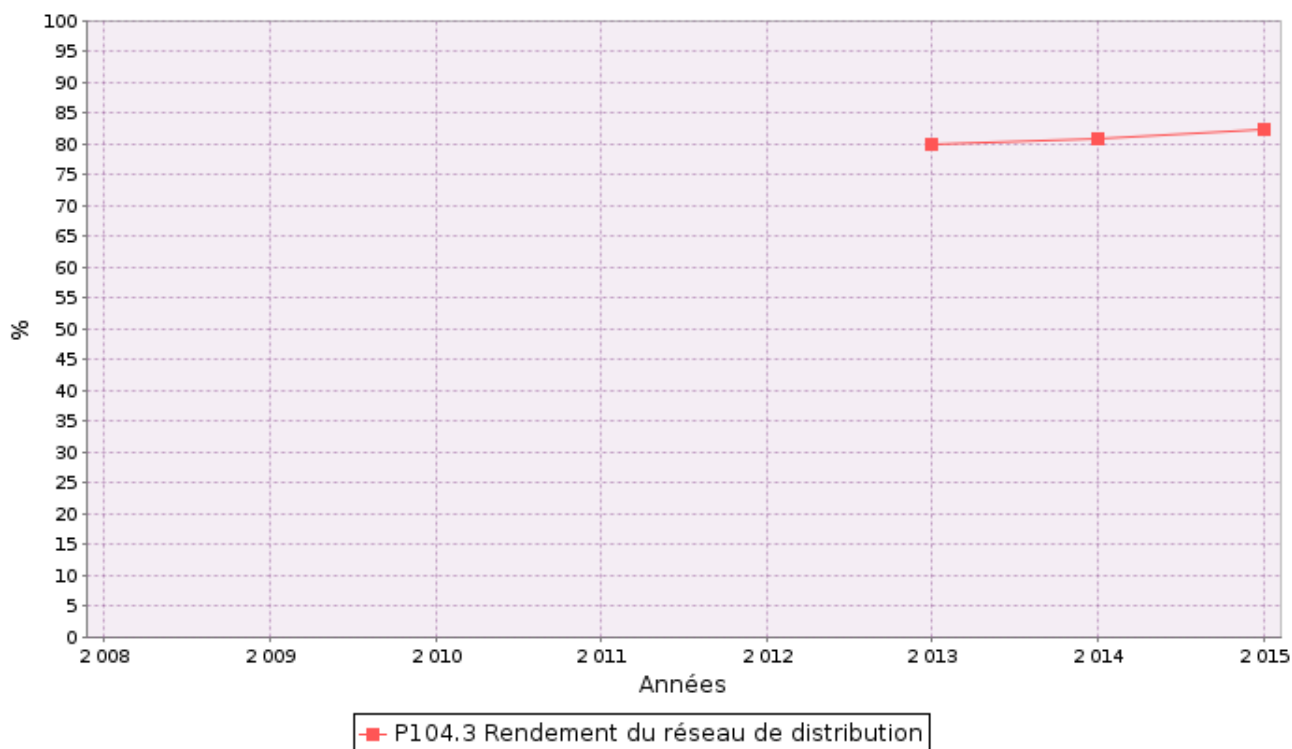
Le rendement du réseau de distribution se calcule ainsi :

$$\text{rendement du réseau} = \frac{V_6 + V_3}{V_1 + V_2} * 100$$

A titre indicatif, le ratio volume vendu aux abonnés sur volume mis en distribution (appelé également rendement primaire du réseau) vaut :

$$\text{part du volume vendu parmi le volume mis en distribution} = \frac{V_7}{V_4}$$

	Exercice 2014	Exercice 2015
Rendement du réseau	80,9 %	82,4 %
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement) [m <sup>3</sup> / jour / km]	4,91	5
Volume vendu sur volume mis en distribution (ex. rendement primaire)	78,8 %	80,2 %



### 3.3.2. Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

$$\text{indice linéaire des volumes non comptés} = \frac{V_4 - V_7}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

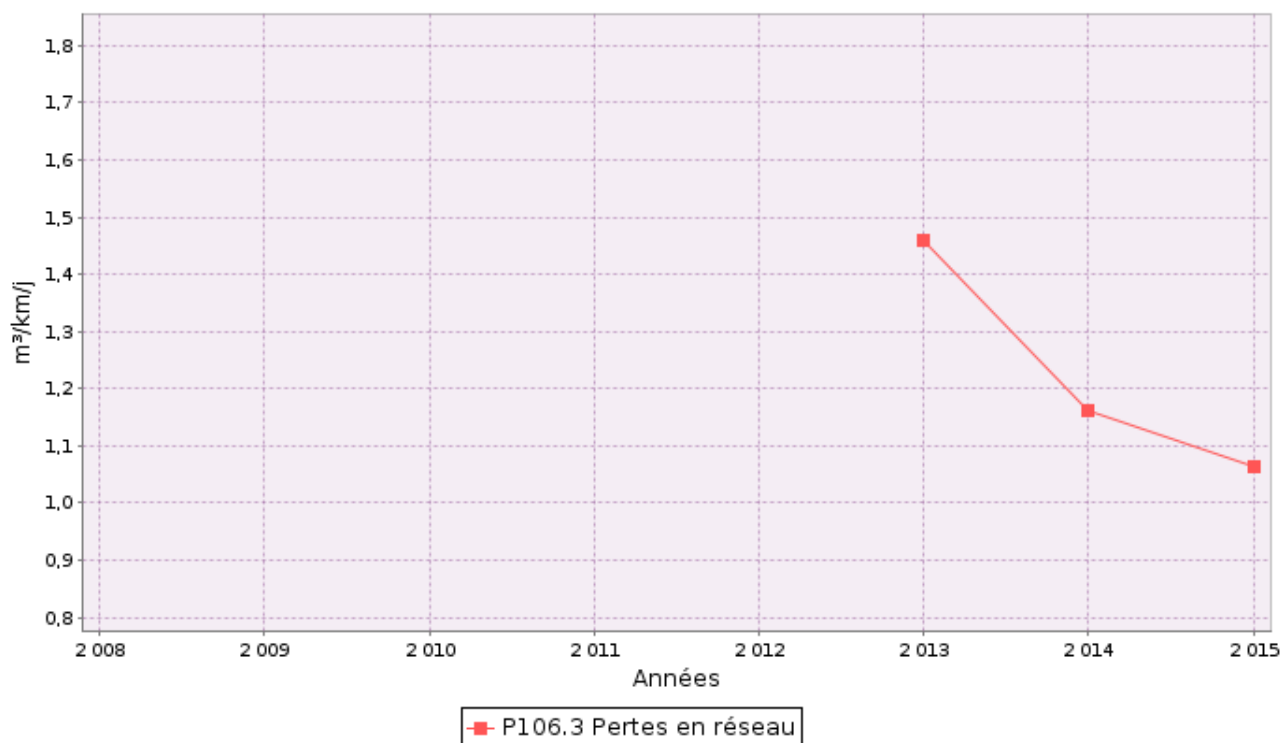
Pour l'année 2015, l'indice linéaire des volumes non comptés est de 1,1 m<sup>3</sup>/j/km (1,2 en 2014).

### 3.3.3. Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

$$\text{indice linéaire des pertes en réseau} = \frac{V_4 - V_6}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2015, l'indice linéaire des pertes est de 1,1 m<sup>3</sup>/j/km (1,2 en 2014).



### 3.3.4. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2011	2012	2013	2014	2015
Linéaire renouvelé en km					1,76

Au cours des 5 dernières années, 6 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Pour l'année 2015, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de 0,29% (0,32 en 2014).

### 3.4. Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)

La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

- 0% Aucune action de protection
- 20% Études environnementales et hydrogéologiques en cours
- 40% Avis de l'hydrogéologue rendu
- 50% Dossier déposé en préfecture
- 60% Arrêté préfectoral
- 80% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)
- 100% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

Pour l'année 2015, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est 80% (80% en 2014).

## **4. Financement des investissements**

### **4.1. Branchements en plomb**

La législation prévoit l'abaissement progressif de la teneur en plomb dans l'eau distribuée. A partir du 25/12/2013, cette teneur ne devra plus excéder 10 µg/l. Cette faible valeur peut induire une suppression des branchements en plomb.

<b>Branchements</b>	<b>Exercice 2014</b>	<b>Exercice 2015</b>
Nombre total des branchements	6901	6910
Nombre de branchements en plomb modifiés ou supprimés dans l'année	0	29
Nombre de branchements en plomb restants (en fin d'année)	29	0
% de branchement en plomb modifiés ou supprimés/nombre total de branchements	0	0,42%
% de branchements en plomb restants/nombre total de branchements	0,42%	0

### **4.2. Montants financiers**

	<b>Exercice 2014</b>	<b>Exercice 2015</b>
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	1 579 760	1 408 388
Montants des subventions en €	252 092	255 683
Montants des contributions du budget général en €		

### **4.3. État de la dette du service**

L'état de la dette au 31 décembre 2015 fait apparaître les valeurs suivantes :

	<b>Exercice 2014</b>	<b>Exercice 2015</b>
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)	1 013 984	900 517
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	111 557
	en intérêts	46 679

### **4.4. Amortissements**

Pour l'année 2015, la dotation aux amortissements a été de 234 384 € (230 243 € en 2014).

#### **4.5. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service**

<b>Projets à l'étude</b>	<b>Montants prévisionnels en €</b>	<b>Montants prévisionnels de l'année précédente en €</b>
Renouvellement de réseau	1 304 319	

#### **4.6. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice**

<b>Programmes pluriannuels de travaux adoptés</b>	<b>Année prévisionnelle de réalisation</b>	<b>Montants prévisionnels en €</b>

## **5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau**

### **5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)**

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2015, 1 378,39 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit 0,002 €/m<sup>3</sup> pour l'année 2015 (0,0037 €/m<sup>3</sup> en 2014).

### **5.2. Opérations de coopération décentralisée (cf. L 1115-1-1 du CGCT)**

Peuvent être ici listées les opérations mises en place dans le cadre de l'article L1115-1-1 du Code général des collectivités territoriales, lequel ouvre la possibilité aux collectivités locales de conclure des conventions avec des autorités locales étrangères pour mener des actions de coopération ou d'aide au développement.

## 6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Exercice 2014	Exercice 2015
<b>Indicateurs descriptifs des services</b>			
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	11 596	11 596
D102.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3 [€/m <sup>3</sup> ]	2,65	2,63
<b>Indicateurs de performance</b>			
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	100%	100%
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	100%	100%
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	91	91
P104.3	Rendement du réseau de distribution	80,9%	82,4%
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m <sup>3</sup> /km/jour]	1,2	1,1
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m <sup>3</sup> /km/jour]	1,2	1,1
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0,32%	0,29%
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	80%	80%
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m <sup>3</sup> ]	0,0037	0,002

S I A E P D U P E R C H E S U D  
service de  
B E L L O U L E T R I C H A R D - P O U V R A I

**Rapport annuel  
sur le Prix et la Qualité du Service  
public de l'eau potable**

**Exercice 2015**

**Rédacteur (mandataire) : Syndicat Départemental de l'Eau de l'Orne - [www.sde61.fr](http://www.sde61.fr)**

Rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'eau potable pour l'exercice présenté conformément à l'article L22245 du code général des collectivités territoriales et au décret du 2 mai 2007. Les informations sur fond bleu sont obligatoires au titre du décret.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur et la définition et le calcul des différents indicateurs peut être obtenu sur le site [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr), rubrique « l'Observatoire »

INDICE	DATE	MODIFICATIONS
V0	29/02/2016	Version initiale
V1		
V2		
V3		

## **Table des matières**

1.	Caractérisation technique du service.....	1
1.1.	Présentation du territoire desservi.....	1
1.2.	Mode de gestion du service .....	1
1.3.	Estimation de la population desservie (D101.1).....	1
1.4.	Nombre d'abonnés .....	2
1.5.	Eaux brutes .....	3
1.5.1.	Prélèvement sur les ressources en eau .....	3
1.6.	Eaux traitées.....	3
1.6.1.	Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2015.....	3
1.6.2.	Production .....	4
1.6.3.	Achats d'eaux traitées .....	4
1.6.4.	Volumes vendus au cours de l'exercice .....	5
1.6.5.	Autres volumes.....	5
1.6.6.	Volume consommé autorisé .....	5
1.7.	Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements).....	3
2.	Tarifification de l'eau et recettes du service .....	6
2.1.	Modalités de tarifification .....	6
2.2.	Facture d'eau type (D102.0) .....	7
2.3.	Recettes .....	8
3.	Indicateurs de performance .....	9
3.1.	Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1).....	9
3.2.	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B).....	9
3.3.	Indicateurs de performance du réseau.....	11
3.3.1.	Rendement du réseau de distribution (P104.3) .....	11
3.3.2.	Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3).....	12
3.3.3.	Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3).....	12
3.3.4.	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2) .....	13
3.4.	Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3) .....	13
4.	Financement des investissements .....	14
4.1.	Branchements en plomb.....	14
4.2.	Montants financiers.....	14
4.3.	État de la dette du service .....	14
4.4.	Amortissements .....	14
4.5.	Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'utilisateur et les performances environnementales du service .....	14
4.6.	Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice .....	14
5.	Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau.....	15
5.1.	Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0).....	15
6.	Tableau récapitulatif des indicateurs .....	16

# **1. Caractérisation technique du service**

## **1.1. Présentation du territoire desservi**

Le service est géré au niveau **intercommunal**.

- **Nom de la collectivité** : SIAEP de BELLOU-LE-TRICHARD - POUVRAI
- **Caractéristiques** (commune, EPCI et type, etc.) : SIVU
- **Compétences liées au service** :
  - Production
  - Protection du point de prélèvement
  - Traitement
  - Transfert
  - Stockage
  - Distribution
- **Territoire desservi** (communes adhérentes au service, secteurs et hameaux desservis, etc.) :  
2 communes adhérentes :
  - Bellou-Le-Trichard,
  - Pouvrai5 autres communes desservies:
  - Saint Germain de la Coudre
  - Igé
  - Nogent le Bernard
  - La Chapelle du Bois
  - Saint Cosme en Vairais
- Existence d'un schéma de distribution : Non
- Existence d'un règlement de service : Oui, date d'approbation en assemblée délibérante : 09/11/2015
- Existence d'une CCSPL  Oui  Non

## **1.2. Mode de gestion du service**

Le service est exploité en **régie**.

## **1.3. Estimation de la population desservie (D101.1)**

Est ici considérée comme un habitant desservi toute personne – y compris les résidents saisonniers – domiciliée dans une zone où il existe à proximité une antenne du réseau public d'eau potable sur laquelle elle est ou peut être raccordée.

Le service public d'eau potable dessert **357** habitants au 31/12/2015 (357 au 31/12/2014).

## 1.4. Nombre d'abonnés

Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.

Le service public d'eau potable dessert **251** abonnés au 31/12/2015 (276 au 31/12/2014).

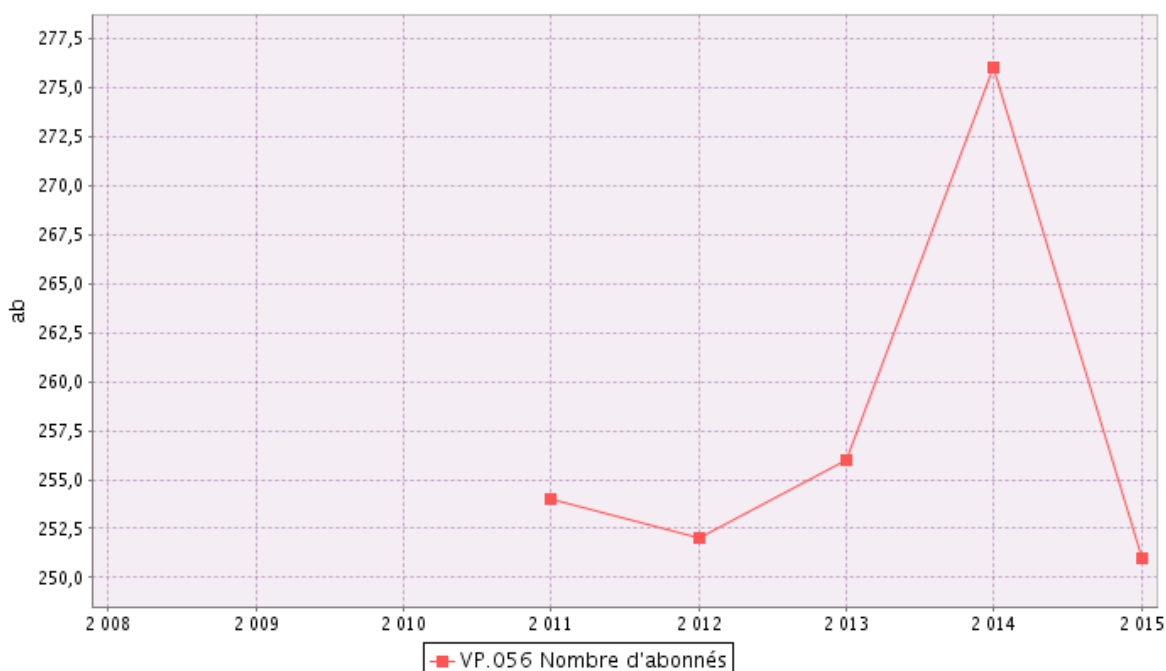
La répartition des abonnés par commune est la suivante :

Commune	Nombre total d'abonnés 31/12/2014	Nombre d'abonnés domestiques au 31/12/2015	Nombre d'abonnés Non domestiques au 31/12/2015	Nombre total d'abonnés au 31/12/2015	Variation en %
BELLOU-LE-TRICHARD	175	151	6	157	-10,3%
POUVRAI	77	68	6	74	-3,9%
SAINT GERMAIN DE LA C	5	5	0	5	0%
IGE	6	4	1	5	-16,7%
NOGENT LE BERNARD	7	6	0	6	-14,3%
LA CHAPELLE DU BOIS	2	1	0	1	-50%
SAINT COSME EN VAIRAIS	3	3	0	3	0%
<b>Total</b>	<b>276</b>	<b>238</b>	<b>13</b>	<b>251</b>	<b>-9,1%</b>

La densité linéaire d'abonnés (nombre d'abonnés par km de réseau hors branchement) est de 6,28 abonnés/km au 31/12/2015 (6,91 abonnés/km au 31/12/2014).

Le nombre d'habitants par abonné (population desservie rapportée au nombre d'abonnés) est de 1,42 habitants/abonné au 31/12/2015 (1,29 habitants/abonné au 31/12/2014).

La consommation moyenne par abonné (consommation moyenne annuelle domestique + non domestique rapportée au nombre d'abonnés) est de 85,71 m<sup>3</sup>/abonné au 31/12/2015. (90,12 m<sup>3</sup>/abonné au 31/12/2014).



## 1.5. Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)

Le linéaire du réseau de canalisations du service public d'eau potable est de 39,97 kilomètres au 31/12/2015 (39,97 au 31/12/2014).

## 1.6. Eaux brutes

### 1.6.1. Prélèvement sur les ressources en eau

Le service public d'eau potable prélève 11 954 m<sup>3</sup> pour l'exercice 2015 (21 942 pour l'exercice 2014).

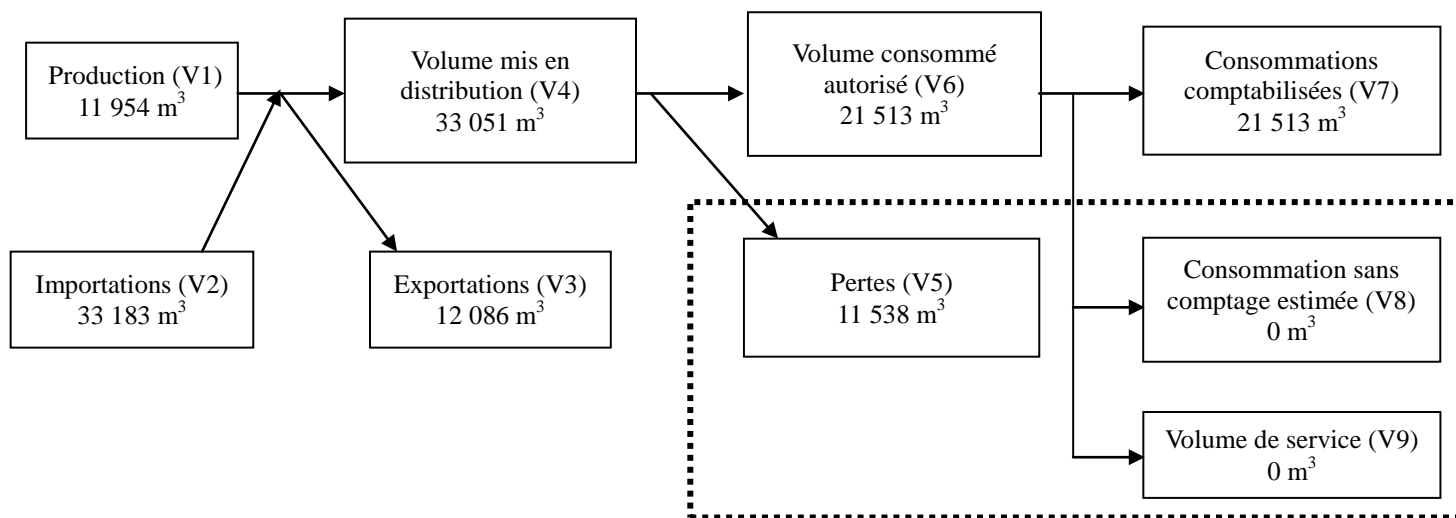
Ressource et implantation	Nature de la ressource	Débits nominaux <sup>(1)</sup>	Volume prélevé durant l'exercice 2014 en m <sup>3</sup>	Volume prélevé durant l'exercice 2015 en m <sup>3</sup>	Variation en %
Forage "La Joustière"	Eaux souterraines	400	21 942	11 954	-45,5%
<b>Total</b>			21 942	11 954	-45,5%

(1) débits et durée de prélèvement autorisés par l'arrêté de DUP (préciser les unités). Si la ressource ne nécessite pas de traitement, le volume prélevé peut être égal au volume produit)

Pourcentage des eaux souterraines dans le volume prélevé : 100%.

## 1.7. Eaux traitées

### 1.7.1. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2015



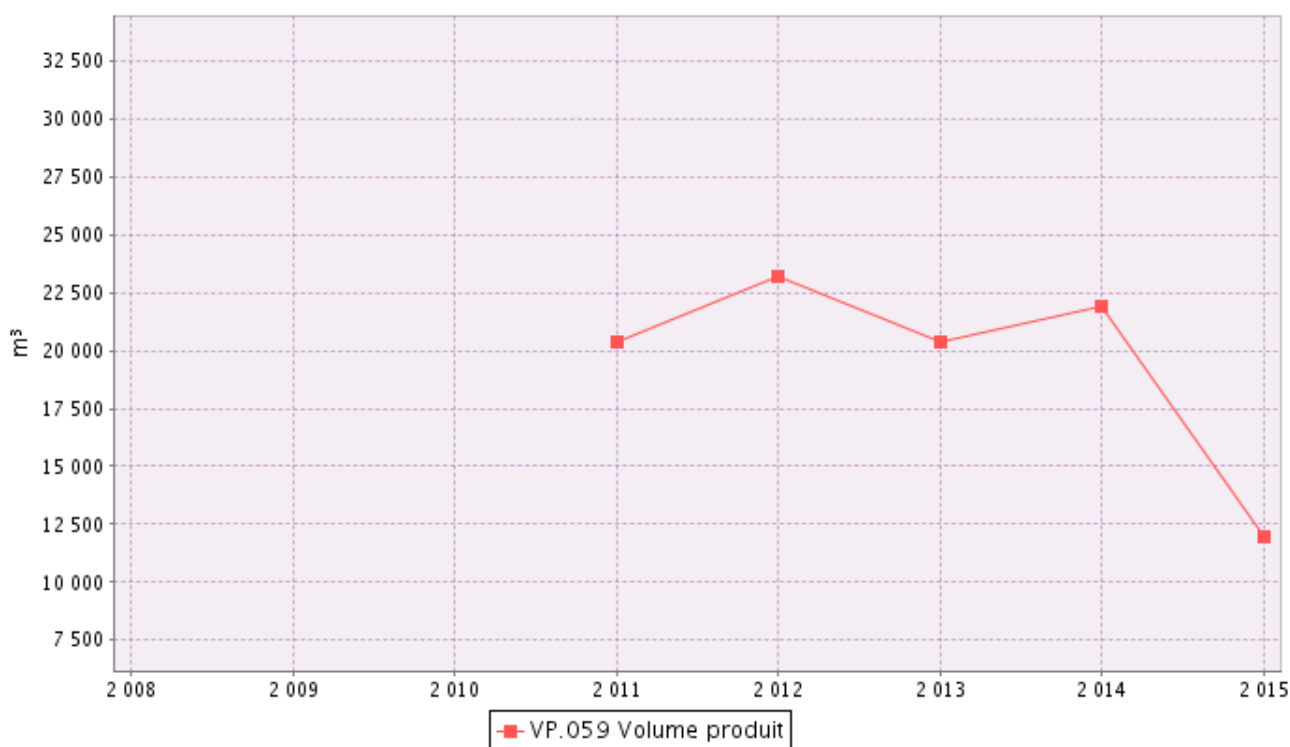
### 1.7.2. Production

Le service dispose d'une station de traitement.

Nom de la station de traitement	Type de traitement (cf. annexe)
La Joustière	Chloration

Le volume produit total peut différer du volume prélevé (usines de traitement générant des pertes par exemple).

Ressource	Volume produit durant l'exercice 2014 en m <sup>3</sup>	Volume produit durant l'exercice 2015 en m <sup>3</sup>	Variation des volumes produits en %	Indice de protection de la ressource exercice 2015
Forage "La Joustière"	21 942	11 954	-45,5%	50
<b>Total du volume produit (V1)</b>	<b>21 942</b>	<b>11 954</b>	<b>-45,5%</b>	<b>50</b>



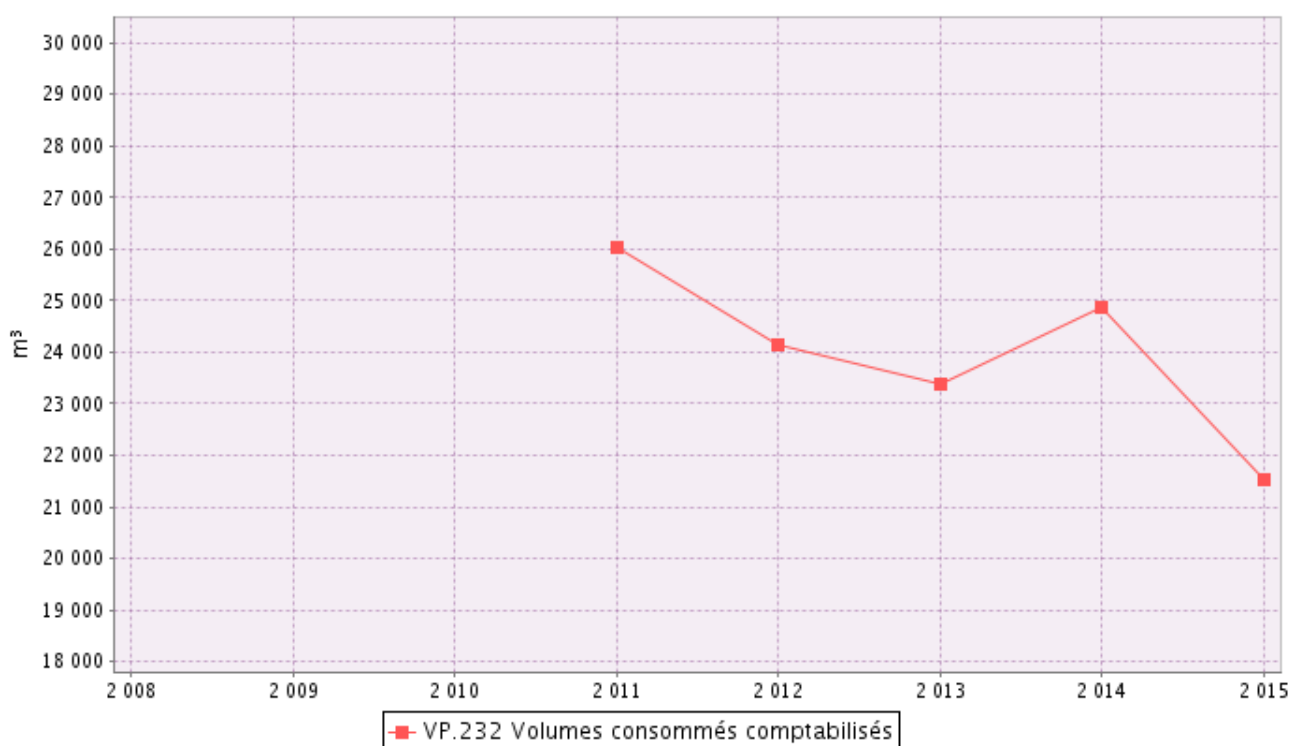
### 1.7.3. Achats d'eaux traitées

Fournisseur	Volume acheté durant l'exercice 2014 en m <sup>3</sup>	Volume acheté durant l'exercice 2015 en m <sup>3</sup>	Variation des volumes achetés en %	Indice de protection de la ressource exercice 2015
SIAEP Perche Sud				
<b>Total d'eaux traitées achetées (V2)</b>	<b>23 939</b>	<b>33 183</b>	<b>38,6%</b>	<b>50</b>

#### 1.7.4. Volumes vendus au cours de l'exercice

Acheteurs	Volumes vendus durant l'exercice 2014 en m <sup>3</sup>	Volumes vendus durant l'exercice 2015 en m <sup>3</sup>	Variation en %
Abonnés domestiques <sup>(1)</sup>	23 337	17 355	-25,6%
Abonnés non domestiques	1 536	4 158	170,7%
<b>Total vendu aux abonnés (V<sub>7</sub>)</b>	<b>24 873</b>	<b>21 513</b>	<b>-13,5%</b>
SIAEP de St Germain de la C Gémages l'Hermitière			
<b>Total vendu à d'autres services (V<sub>3</sub>)</b>	<b>10 723</b>	<b>12 086</b>	<b>12,7%</b>

- (1) Les abonnés domestiques et assimilés sont ceux redevables à l'Agence de l'eau au titre de la pollution de l'eau d'origine domestique en application de l'article L213-10-3 du Code de l'environnement.  
 (2) Dans le cas où la collectivité vend de l'eau traitée à d'autres services d'eau potable.



#### 1.7.5. Autres volumes

	Exercice 2014 en m3/an	Exercice 2015 en m3/an	Variation en %
Volume consommation sans comptage (V8)	0	0	0%
Volume de service (V9)	0	0	0%

#### 1.7.6. Volume consommé autorisé

	Exercice 2014 en m3/an	Exercice 2015 en m3/an	Variation en %
Volume consommé autorisé (V6)	24 873	21 513	-13,5%

## 2. Tarification de l'eau et recettes du service

### 2.1. Modalités de tarification

La facture d'eau comporte obligatoirement une part proportionnelle à la consommation de l'abonné, et peut également inclure une part indépendante de la consommation, dite part fixe (abonnement, location compteur, etc.).

Les tarifs applicables aux 01/01/2015 et 01/01/2016 sont les suivants :

Frais d'accès au service : 27,11 € au 01/01/2015 et 27,11 € au 01/01/2016

Tarifs		Au 01/01/2015	Au 01/01/2016
<b>Part de la collectivité</b>			
Part fixe (€HT/an)			
	Abonnement DN 15mm y compris location du compteur	65 €	65 €
	Abonnement <sup>(1)</sup> DN _____	50 €	50 €
Part proportionnelle (€HT/m <sup>3</sup> )			
	Prix au m <sup>3</sup>	0,87 €m <sup>3</sup>	0,87€m <sup>3</sup>
<b>Taxes et redevances</b>			
Taxes			
	Taux de TVA <sup>(2)</sup>	5,5 %	5,5 %
Redevances			
	Prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'eau)	0,0395 €m <sup>3</sup>	0,0395 €m <sup>3</sup>
	Pollution domestique (Agence de l'Eau)	0,31 €m <sup>3</sup>	0,31 €m <sup>3</sup>

<sup>(1)</sup> Rajouter autant de lignes que d'abonnements

<sup>(2)</sup> L'assujettissement à la TVA est volontaire pour les communes et EPCI de moins de 3000 habitants, et obligatoire pour les communes et EPCI de plus de 3000 habitants et en cas de délégation de service public.

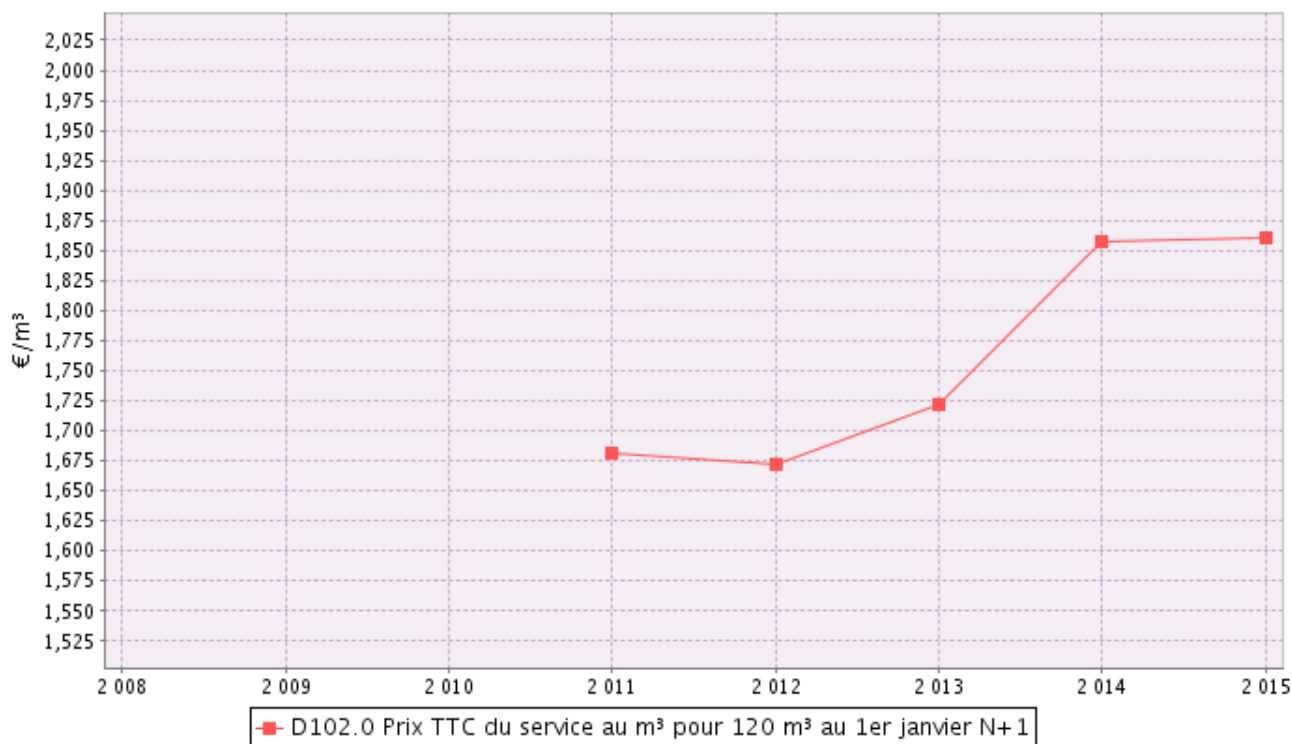
Les délibérations fixant les différents tarifs et prestations aux abonnés pour l'exercice sont les suivantes :

- Délibération du 05/04/13 effective à compter du 01/01/14 fixant les tarifs du service d'eau potable
- Délibération du 10/12/14 effective à compter du 01/01/15 fixant les frais d'accès au service

## 2.2. Facture d'eau type (D102.0)

Les tarifs applicables au 01/01/2015 et au 01/01/2016 pour une consommation d'un ménage de référence selon l'INSEE (120 m<sup>3</sup>/an) sont :

Facture type	Au 01/01/2015 en €	Au 01/01/2016 en €	Variation en %
<b>Part de la collectivité</b>			
Part fixe annuelle	65,00	65,00	0%
Part proportionnelle	104,40	104,40	0%
Montant HT de la facture de 120 m <sup>3</sup> revenant à la collectivité	169,40	169,40	0%
<b>Taxes et redevances</b>			
Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau (Agence de l'Eau)	4,74	4,74	0%
Redevance de pollution domestique (Agence de l'Eau)	37,20	37,20	0%
TVA	11,62	11,62	0%
Montant des taxes et redevances pour 120 m <sup>3</sup>	53,56	53,56	0%
<b>Total</b>	<b>222,96</b>	<b>222,96</b>	<b>0%</b>
<b>Prix TTC au m<sup>3</sup></b>	<b>1,86</b>	<b>1,86</b>	<b>0%</b>



**ATTENTION : l'indicateur prix prend en compte l'ensemble de la compétence de la production à la distribution.**

Les volumes consommés sont relevés avec une fréquence annuelle.

La facturation est effectuée avec une fréquence semestrielle.

## 2.3. Recettes

### Recettes de la collectivité :

Type de recette	Exercice 2014 en €	Exercice 2015 en €	Variation en %
Recettes vente d'eau aux usagers	45 812,57	36 485,47	-20,4%
<i>dont abonnements</i>	<i>17 159,10</i>	17 556,88	2,3%
Recette de vente d'eau en gros	5317	10 547,74	98,4%
<b>Total recettes de vente d'eau</b>	<b>51 129,57</b>	<b>47 033,21</b>	<b>-8%</b>
Recettes liées aux travaux	0	0	0%
Autres recettes (préciser)	233,33	0	0%
<b>Total autres recettes</b>	<b>233,33</b>	<b>0</b>	<b>0%</b>
<b>Total des recettes</b>	<b>51 362,90</b>	<b>47033,21</b>	<b>-8%</b>

**Recettes globales :** Total des recettes de vente d'eau au 31/12/2015 : 47 033 € (51 129 € au 31/12/2014).

### **3. Indicateurs de performance**

#### **3.1. Qualité de l'eau (P101.1 et P102.1)**

Les valeurs suivantes sont fournies au service par l'Agence régionale de la santé (ARS), et concernent les prélèvements réalisés par elle dans le cadre du contrôle sanitaire défini par le Code de la santé publique (ou ceux réalisés par le service dans le cadre de sa surveillance lorsque celle-ci se substitue au contrôle en question).

Analyses	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2014	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2014	Nombre de prélèvements réalisés exercice 2015	Nombre de prélèvements non-conformes exercice 2015
Microbiologie	7	0	7	0
Paramètres physico-chimiques	7	0	7	0

Le taux de conformité est calculé selon la formule suivante :

$$\text{taux de conformité} = \frac{\text{nombre de prélèvements réalisés} - \text{nombre de prélèvements non conformes}}{\text{nombre de prélèvements réalisés}} * 100$$

Cet indicateur est demandé si le service dessert plus de 5000 habitants ou produit plus de 1000 m<sup>3</sup>/jour.

Analyses	Taux de conformité exercice 2014	Taux de conformité exercice 2015
Microbiologie (P101.1)	100%	100%
Paramètres physico-chimiques (P102.1)	100%	100%

#### **3.2. Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux (P103.2B)**

L'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable a évolué en 2013 (indice modifié par arrêté du 2 décembre 2013). De nouvelles modalités de calcul ayant été définies, les valeurs d'indice affichées à partir de l'exercice 2013 ne doivent pas être comparées à celles des exercices précédents.

L'obtention de 40 points pour les parties A et B ci-dessous est nécessaire pour considérer que le service dispose du descriptif détaillé des ouvrages de distribution d'eau potable mentionné à l'article D 2224-5-1 du code général des collectivités territoriales.

**La valeur de cet indice varie entre 0 et 120 (ou 0 et 110 pour les services n'ayant pas la mission de collecte).**

La valeur de l'indice est obtenue en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

	nombre de points	Valeur	points potentiels
<b>PARTIE A : PLAN DES RESEAUX</b> (15 points)			
VP.236 - Existence d'un plan des réseaux mentionnant la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs de mesures	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.237 - Existence et mise en œuvre d'une procédure de mise à jour, au moins chaque année, du plan des réseaux pour les extensions, réhabilitations et renouvellements de réseaux (en l'absence de travaux, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 5 points non : 0 point	Oui	5
<b>PARTIE B : INVENTAIRE DES RESEAUX</b> (30 points qui ne sont décomptés que si la totalité des points a été obtenue pour la partie A)			
VP.238 - Existence d'un inventaire des réseaux avec mention, pour tous les tronçons représentés sur le plan, du linéaire, de la catégorie de l'ouvrage et de la précision des informations cartographiques	0 à 15 points sous conditions <sup>(1)</sup>	Oui	15
VP.240 - Intégration, dans la procédure de mise à jour des plans, des informations de l'inventaire des réseaux (pour chaque tronçon : linéaire, diamètre, matériau, date ou période de pose, catégorie d'ouvrage, précision cartographique)		Oui	
VP.239 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne les matériaux et diamètres		95%	
VP.241 - Pourcentage du linéaire de réseau pour lequel l'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose	0 à 15 points sous conditions <sup>(2)</sup>	95%	15
<b>PARTIE C : AUTRES ELEMENTS DE CONNAISSANCE ET DE GESTION DES RESEAUX</b> (75 points qui ne sont décomptés que si 40 points au moins ont été obtenus en partie A et B)			
VP.242 - Localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, PI,...) et des servitudes de réseaux sur le plan des réseaux	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.243 - Inventaire mis à jour, au moins chaque année, des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution (en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.244 - Localisation des branchements sur le plan des réseaux <sup>(3)</sup>	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.245 - Pour chaque branchement, caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur <sup>(3)</sup>	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.246 - Identification des secteurs de recherches de pertes d'eau par les réseaux, date et nature des réparations effectuées	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.247 - Localisation à jour des autres interventions sur le réseau (réparations, purges, travaux de renouvellement, etc.)	oui : 10 points non : 0 point	Oui	10
VP.248 - Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)	oui : 10 points non : 0 point	Non	0
VP.249 - Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux	oui : 5 points non : 0 point	Non	0
<b>TOTAL (indicateur P103.2B)</b>	<b>120</b>	-	<b>105</b>

(1) l'existence de l'inventaire et d'une procédure de mise à jour ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des matériaux et diamètres sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des matériaux et diamètres atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(2) l'existence de l'inventaire ainsi qu'une connaissance minimum de 50 % des périodes de pose sont requis pour obtenir les 10 premiers points. Si la connaissance des périodes de pose atteint 60, 70, 80, 90 ou 95%, les points supplémentaires sont respectivement de 1, 2, 3, 4 et 5

(3) non pertinent si le service n'a pas la mission de distribution

### 3.3. Indicateurs de performance du réseau

#### 3.3.1. Rendement du réseau de distribution (P104.3)

Le rendement du réseau de distribution permet de connaître la part des volumes introduits dans le réseau de distribution qui est consommée ou vendue à un autre service. Sa valeur et son évolution sont le reflet de la politique de lutte contre les pertes d'eau en réseau de distribution.

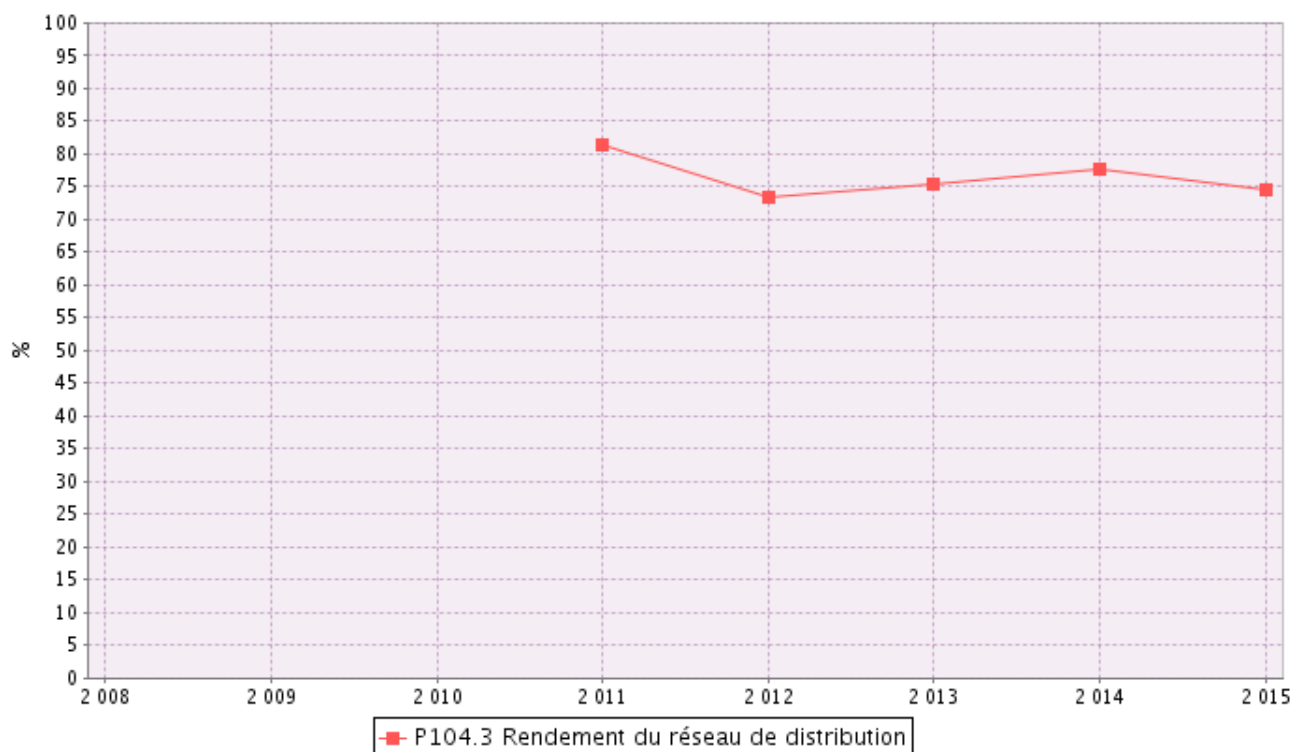
Le rendement du réseau de distribution se calcule ainsi :

$$\text{rendement du réseau} = \frac{V_6 + V_3}{V_1 + V_2} * 100$$

A titre indicatif, le ratio volume vendu aux abonnés sur volume mis en distribution (appelé également rendement primaire du réseau) vaut :

$$\text{part du volume vendu parmi le volume mis en distribution} = \frac{V_7}{V_4}$$

	Exercice 2014	Exercice 2015
Rendement du réseau	77,6 %	74,4 %
Indice linéaire de consommation (volumes consommés autorisés + volumes exportés journaliers par km de réseau hors branchement) [m <sup>3</sup> / jour / km]	2,44	2,3
Volume vendu sur volume mis en distribution (ex. rendement primaire)	70,7 %	65,1 %



### 3.3.2. Indice linéaire des volumes non comptés (P105.3)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne font pas l'objet d'un comptage lors de leur distribution aux abonnés. Sa valeur et son évolution sont le reflet du déploiement de la politique de comptage aux points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion du réseau.

$$\text{indice linéaire des volumes non comptés} = \frac{V_4 - V_7}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

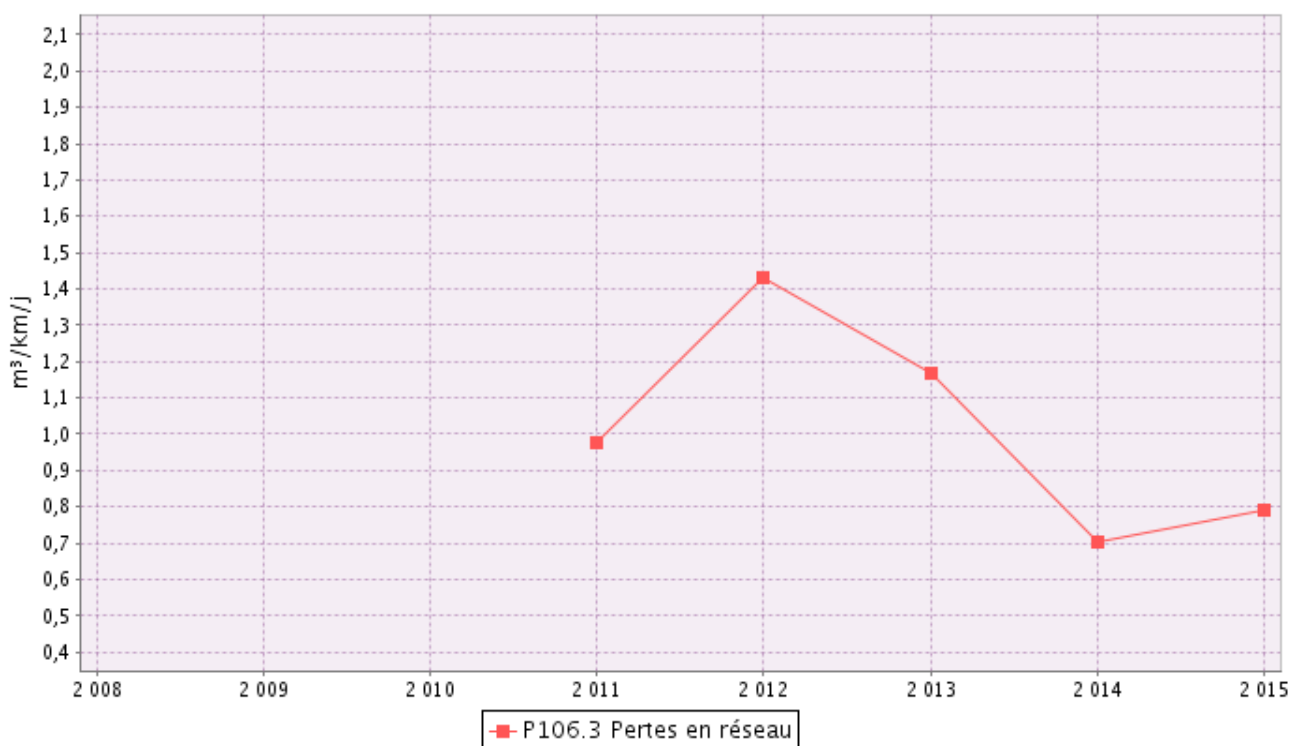
Pour l'année 2015, l'indice linéaire des volumes non comptés est de 0,8 m<sup>3</sup>/j/km (0,7 en 2014).

### 3.3.3. Indice linéaire de pertes en réseau (P106.3)

Cet indicateur permet de connaître, par km de réseau, la part des volumes mis en distribution qui ne sont pas consommés sur le périmètre du service. Sa valeur et son évolution sont le reflet d'une part de la politique de maintenance et de renouvellement du réseau, et d'autre part des actions menées pour lutter contre les volumes détournés et pour améliorer la précision du comptage chez les abonnés.

$$\text{indice linéaire des pertes en réseau} = \frac{V_4 - V_6}{365 * \text{linéaire du réseau de desserte en km}}$$

Pour l'année 2015, l'indice linéaire des pertes est de 0,8 m<sup>3</sup>/j/km (0,7 en 2014).



### 3.3.4. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2)

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne sur 5 ans du linéaire de réseau renouvelé (par la collectivité et/ou le délégataire) par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées, mais pas les branchements. Les interventions ponctuelles effectuées pour mettre fin à un incident localisé en un seul point du réseau ne sont pas comptabilisées, même si un élément de canalisation a été remplacé.

Exercice	2011	2012	2013	2014	2015
Linéaire renouvelé en km	0	0	0	0	0

Au cours des 5 dernières années, 0 km de linéaire de réseau ont été renouvelés.

$$\text{taux moyen de renouvellement des réseaux} = \frac{L_N + L_{N-1} + L_{N-2} + L_{N-3} + L_{N-4}}{5 * \text{linéaire du réseau de desserte}} * 100$$

Pour l'année 2015, le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de 0% (0 en 2014).

### 3.4. Indice d'avancement de protection des ressources en eau (P108.3)

La réglementation définit une procédure particulière pour la protection des ressources en eau (captage, forage, etc.). En fonction de l'état d'avancement de la procédure, un indice est déterminé selon le barème suivant :

- 0% Aucune action de protection
- 20% Études environnementales et hydrogéologiques en cours
- 40% Avis de l'hydrogéologue rendu
- 50% Dossier déposé en préfecture
- 60% Arrêté préfectoral
- 80% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés, etc.)
- 100% Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre et mise en place d'une procédure de suivi de son application

En cas d'achats d'eau à d'autres services publics d'eau potable ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource et une valeur globale est calculée en pondérant chaque indicateur par les volumes annuels d'eau produits ou achetés.

Pour l'année 2015, l'indice global d'avancement de protection de la ressource est 50% (50% en 2014).

## **4. Financement des investissements**

### **4.1. Branchements en plomb**

La législation prévoit l'abaissement progressif de la teneur en plomb dans l'eau distribuée. A partir du 25/12/2013, cette teneur ne devra plus excéder 10 µg/l. Cette faible valeur peut induire une suppression des branchements en plomb.

Les branchements en plomb ont été supprimés avant 2013.

### **4.2. Montants financiers**

	<b>Exercice 2014</b>	<b>Exercice 2015</b>
Montants financiers HT des travaux engagés pendant le dernier exercice budgétaire	0	24 476
Montants des subventions en €	0	0
Montants des contributions du budget général en €	0	0

### **4.3. État de la dette du service**

L'état de la dette au 31 décembre 2015 fait apparaître les valeurs suivantes :

	<b>Exercice 2014</b>	<b>Exercice 2015</b>
Encours de la dette au 31 décembre N (montant restant dû en €)	0	20 000
Montant remboursé durant l'exercice en €	en capital	0
	en intérêts	0

### **4.4. Amortissements**

Pour l'année 2015, la dotation aux amortissements a été de 6265,03 € (6192,65 € en 2014).

### **4.5. Présentation des projets à l'étude en vue d'améliorer la qualité du service à l'usager et les performances environnementales du service**

<b>Projets à l'étude</b>	<b>Montants prévisionnels en €</b>	<b>Montants prévisionnels de l'année précédente en €</b>
Réhabilitation station et réservoir	10 000	0

### **4.6. Présentation des programmes pluriannuels de travaux adoptés par l'assemblée délibérante au cours du dernier exercice**

Sans objet.

## **5. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau**

### **5.1. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité (P109.0)**

Cet indicateur a pour objectif de mesurer l'implication sociale du service.

Entrent en ligne de compte :

- les versements effectués par la collectivité au profit d'un fonds créé en application de l'article L261-4 du Code de l'action sociale et des familles (Fonds de Solidarité Logement, par exemple) pour aider les personnes en difficulté,
- les abandons de créance à caractère social, votés au cours de l'année par l'assemblée délibérante de la collectivité (notamment ceux qui sont liés au FSL).

L'année 2015, le service n'a reçu aucune demande d'abandon de créance.

0 € ont été abandonnés et/ou versés à un fonds de solidarité, soit 0 €m<sup>3</sup> pour l'année 2015 (0 €m<sup>3</sup> en 2014).

## 6. Tableau récapitulatif des indicateurs

		Exercice 2014	Exercice 2015
<b>Indicateurs descriptifs des services</b>			
D101.0	Estimation du nombre d'habitants desservis	357	357
D102.0	Prix TTC du service au m3 pour 120 m3 [€/m <sup>3</sup> ]	1,86	1,86
<b>Indicateurs de performance</b>			
P101.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne la microbiologie	100%	100%
P102.1	Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	100%	100%
P103.2B	Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	120	105
P104.3	Rendement du réseau de distribution	77,6%	74,4%
P105.3	Indice linéaire des volumes non comptés [m <sup>3</sup> /km/jour]	0,7	0,8
P106.3	Indice linéaire de pertes en réseau [m <sup>3</sup> /km/jour]	0,7	0,8
P107.2	Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	0%	0%
P108.3	Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	50%	50%
P109.0	Montant des abandons de créance ou des versements à un fonds de solidarité [€/m <sup>3</sup> ]	0	0